



Longueuil, le 16 janvier 2019

Objet : Demande d'accès n° 2006 77634– Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 20 novembre dernier, concernant le 1300, boul. Saint-Luc à Saint-Jean-sur-Richelieu (Lot 4 964 063).

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

- 7323-16-01-0003900
 1. Lettre du 16 novembre 2005 (2 pages);
 2. Rapport de l'inspection du 3 août 2005 (45 pages);
 3. Avis de correction du 25 février 2004 (2 pages);
 4. Rapport de visite du 22 octobre 1991 (10 pages);

- 7323-16-01-0003900-V2
 5. Rapport de l'inspection du 10 novembre 2010 (15 pages);
 6. Avis d'infraction du 18 juillet 2008 (2 pages);
 7. Rapport de l'inspection du 12 juin 2008 (16 pages);
 8. Avis d'infraction du 11 juin 2008 (2 pages);
 9. Rapport d'accident technologique du 19 juin 2009 (1 page);
 10. Avis d'infraction du 18 juillet 2008 (2 pages);
 11. Rapport de l'inspection du 12 juin 2008 (16 pages);
 12. Avis d'infraction du 11 juin 2008 (2 pages);
 13. Avis d'infraction du 12 octobre 2007 (2 pages);
 14. Permis d'exploitation d'un système d'égout du 20 septembre 2006 (1 page);
 15. Permis d'exploitation d'un système d'aqueduc du 20 septembre 2006 (1 page);
 16. Avis d'infraction du 27 avril 2006 (2 pages);
 17. Rapport de l'inspection du 3 mars 2006 (2 pages);
 18. Avis d'infraction du 19 décembre 2005 (2 pages).

...2

- 7323-16-01-0003901
 - 19. Rapport de visite du 6 mars 1984 (3 pages);
 - 20. Rapport de visite du 4 avril 1984 (2 pages);
 - 21. Rapport de visite du 13 juin 1983 (4 pages);
 - 22. Rapport de visite du 8 septembre 1982 (6 pages);
 - 23. Rapport de visite du 11 novembre 1981 (3 pages);
 - 24. Rapport de visite du 22 mars 1979 (3 pages);
 - 25. Rapport de visite du 5 avril 1979 (19 pages);
 - 26. Rapport de visite du 16 novembre 1978 (4 pages);
 - 27. Rapport de visite du 6 juin 1978 (1 page);
 - 28. Rapport d'inspection du 6 février 1976 (18 pages);
 - 29. Rapport d'inspection du 20 octobre 1975 (4 pages);

- Rapports d'accidents technologiques
 - 30. Rapport de l'accident technologique du 21 septembre 2013 (2 pages);
 - 31. Rapport de l'accident technologique du 28 octobre 2007 (1 page)

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53, 54, 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3), des frais de 75,27 \$ sont applicables, soit 195 pages à 0,39 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,75 \$ est soustraite, ce qui réduit les frais exigibles à 67,52 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 67,52 \$ fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante :

Accès à l'information
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay
Répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (5)

Longueuil, le 16 novembre 2005

Les maisons usinées Rémillard inc.
1300, route 104 C.P. 400
La Prairie (Québec) J5R 3Y3

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
400259964

Objet : Réseau d'aqueduc : problématique de Baryum sur l'eau distribuée
Réseau 11514171-07-51

Mesdames,
Messieurs,

Lors d'une inspection réalisée le 3 août 2005 par un employé dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons obtenu les informations à l'effet qu'il y a d'une part, souvent baisse de pression dans le réseau et, d'autre part, que l'eau devient parfois noire rendant son utilisation plus restreinte. Dans le dernier cas, le problème se situe autour des résidences sises au 63 et 64 de la 9^{ième} rue.

Nous vous demandons alors des explications relativement à ces faits et de nous transmettre vos intentions pour remédier la situation.

Nous vous rappelons également que suite aux modifications réglementaires du 15 juin 2005, au sujet desquelles une lettre vous a été adressée, un échantillon des eaux brutes (avant traitement) captées ou stockées doit être prélevé mensuellement afin de vérifier la présence de bactéries *Eschérichia coli* et ce en vertu du deuxième alinéa de l'article 6 du Règlement sur la qualité de l'eau potable tout en utilisant un formulaire distinct à celui du réseau de distribution d'eau potable.

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au (450) 928-7607, poste 244.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.



Gaétan Talbot
technicien

gt

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7323-16-01-0003900

Date de rédaction : Le 4 octobre 2005

Intervention SAGIR : 300233056

SAGIR complété ()

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 3 août 2005

HEURE : Arrivée : 10H00

Départ : 12H30

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Gaétan Talbot

ACCOMPAGNÉ(E) DE : ----

LIEU INSPECTÉ :

Usine de traitement de l'eau potable
Les Maisons usinées Rémillard inc.
1300, boul. Saint-Luc
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2Y 1A5

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Les Maisons usinées Rémillard inc.
1300, route 104
case postale 400
LaPrairie (Québec)
J5R 3Y3
(450) 658-8292

Réseau 11514171-07-51

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

M. Serge Savoie / gérant

(450) 658-8292

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(X)	()	()	()
Nombre :	2			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

Formulaires de demande d'analyses bactériologiques et de turbidité

Résultats d'analyses bactériologiques et de turbidité

BUT :

Vérifier les installations d'eau potable et effectuer échantillonnage.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
300233056

Date de rédaction : Le 4 octobre 2005

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Préambule

Nous avons reçu en date du 7 juillet 2005 une plainte écrite datée du 4 juillet 2005 relativement à la qualité de l'eau potable au parc de maisons mobiles Rémillard à L'Acadie. Le plaignant habite le parc de maisons mobiles exploité par Les maisons usinées Rémillard inc.

INSPECTION

En arrivant sur les lieux, je me présente au bureau administratif afin de rencontrer ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} Articles 53-54 de la L.A.D. Celui-ci est en route pour le bureau. Je décide alors d'aller déterminer les points d'échantillonnage en fonction de l'adresse du plaignant. Étant donné que ce dernier est absent, j'ai déterminé un lieu de prélèvement après l'adresse du plaignant ainsi que l'extrémité de réseau dans le secteur concerné (9^{ème} rue).

À mon retour au bureau administratif de Les Maisons usinées Rémillard inc., j'ai rencontré ^{Arti} Articles 53-54 de la L.A.D. Je lui explique les raisons de ma visite et mon intention de prendre des échantillons pour fins d'analyses bactériologiques et de turbidité.

^{Articles 53-54 de la L.A.D.} précise qu'il peut y avoir des problèmes de turbidité lorsque les pompes redémarrent suite à une interruption d'alimentation en électricité. Tel fut le cas récemment quand le système électrique de l'usine de traitement d'eau potable (chloration et réservoir d'eau potable).

^{Articles 53-54 de la L.A.D.} m'informe que le parc de maisons mobiles comprend 287 unités.

Échantillonnage

1) Lieu du prélèvement : **Non visé**

Heure du prélèvement : 10H30

Nom du propriétaire : Articles 53-54 de la L.A.D.

Témoin : ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} Articles 53-54 de la L.A.D.

No des échantillons prélevés : EP-1 et TUR-1

Résultats : Bactériologie : Coliformes totaux 0 UFC/100 mL

Coliformes fécaux 0 UFC/100 mL

Bactéries atypiques 0 UFC/100mL

Turbidité : 1,6 UTN

Commentaires du propriétaire : l'eau est occasionnellement de couleur jaunâtre et parfois la pression est basse.

2) Lieu du prélèvement : **Non visé**

Heure du prélèvement : 11H15

Nom du propriétaire : Non visé

Témoins : Articles 53-54 de la L.A.D.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
300233056

Date de rédaction : Le 4 octobre 2005

No des échantillons prélevés : EP-2 et TUR-2

Résultats : Bactériologie : Coliformes totaux 0 UFC/100 mL

Coliformes fécaux 0 UFC/100 mL

Bactéries atypiques 0 UFC/100mL

Turbidité : 1,5 UTN

Commentaires du propriétaire : L'eau est sulfureuse. Elle précise qu'il y a dégagement d'odeur chimique lorsque l'eau est utilisée avec du savon.

3) Lieu du prélèvement : **Non visé**

Heure du prélèvement : 11H30

Nom du propriétaire : Articles 53-54 de la L.A.D.

Témoin : **Articles 53-54 de la L.A.D.**

No des échantillons prélevés : EP-3 et TUR-3

Résultats : Bactériologie : Coliformes totaux 0 UFC/100 mL

Coliformes fécaux 0 UFC/100 mL

Bactéries atypiques 0 UFC/100mL

Turbidité : 1,0 UTN

Commentaires du propriétaire : Odeur de chlore plus ou moins prononcée.

Précisons que le dernier point d'échantillonnage se situe à proximité de l'usine de traitement d'eau potable.

Par la suite, nous visitons les installations d'eau potable. ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} précise qu'il y a onze puits en opération. Toutes les eaux de ces puits sont acheminées dans un réservoir avant d'être chlorées et distribuées aux usagers.

Il y a deux pompes de distribution en eau potable (photo #1). De plus, il y a deux pompes doseuses de chlore (photo #2) qui selon ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} sont utilisées en alternance.

Selon M. Savoie qui est employé depuis fort longtemps, le système de chloration a été installé par mesure de précaution et également pour contrer les odeurs de sulfures (soufre).

Un registre est tenu indiquant des lectures quotidiennes de température, de pH, de turbidité à la sortie de l'usine d'eau et finalement de chlore résiduel libre à la sortie de l'usine d'eau.

J'ai vérifié le registre pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 13 juillet 2005.

De façon générale, il y a toujours présence de chlore à la sortie de l'usine d'eau. Toutefois, je constate que le pH à certains moments est supérieure à 8,5 et allant même 10,7.

Démarches entreprises suite à l'inspection

2005-10-05 : Consultation du dossier 7321-16-01-0002300 relativement au permis d'exploitation d'aqueduc et d'égout. À l'époque du Service de protection de l'environnement, on fait mention d'un permis d'aqueduc Dossier no. P-3015. dans une lettre datée du 1^{er} février 1974 signée par Réal Laguë, inspecteur en hygiène publique, il est recommandé d' « inscrire

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
300233056

Date de rédaction : Le 4 octobre 2005

les tests de chlore résiduel et les compiler dans un registre à cet effet ».

Les permis 827-W et 827-E ont été émis en date du 7 octobre 1975.

Le permis no 827-W a été réémis le 9 juin 1981.

Une autorisation a été émise en date du 2 décembre 1992 relativement à l'aménagement des puits no 7, 10 et 13 reliés au réservoir existant.

Selon le système LCH, le statut de chloration date du 1^{er} janvier 1970. En consultant les différents dossiers, je n'ai pas observé de mention à l'effet qu'il y ait problème de qualité de l'eau potable ayant pu justifier l'installation d'un système de chloration.

3. CONCLUSION

Aucune infraction.

Les résultats d'analyses bactériologiques et de turbidité des échantillons prélevés en date du 3 août 2005 ont démontrés qu'ils respectent les normes de qualité de l'eau potable.

Étant donné que le système de chloration est installé pour contrer les sulfures, l'exploitant n'est pas assujetti à l'article 22 du Règlement sur la qualité de l'eau potable relativement au contrôle de la désinfection (appareil de mesure en continu du chlore résiduel libre, le système d'alarme et la tenue d'un registre) et l'article 8 (0,30 mg/L à la sortie du réservoir de distribution d'eau potable). Toutefois, il est assujetti au deuxième alinéa de l'article 6 soit l'obligation de faire un prélèvement par mois des eaux brutes captées ou stockées alimentant le réseau afin de vérifier la présence de bactéries *Escherichia coli*.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui (x)

Non ()

Détails :

2005-09-22 : Conversation téléphonique avec le plaignant. Je lui indique que les résultats des échantillons prélevés le 3 août 2005 étaient conformes à la réglementation.

Le plaignant m'informe que l'eau est actuellement l'eau est noire ainsi que celle de sa voisine de l'autre côté de la rue résidant au non visé.

Je lui indique que j'allais vérifier auprès de ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} ce qu'il en était. Toutefois, je n'ai eu qu'un retour d'appel le lendemain. ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} me précise qu'il n'y a pas eu d'interruption de courant récemment. Je l'informe de la situation à l'effet que l'eau de deux résidentes de la 9^{ème} rue est noire et lui demande d'aller vérifier ces propos.

2005-10-06 : Conversation téléphonique avec ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} Ce dernier m'informe qu'il n'a pas été vérifier l'état de l'eau que les résidentes d' ^{ème} Non visé ont prélevés le 22 septembre 2005. Je lui précise qu'une lettre sera envoyée sous peu relativement à la problématique de turbidité observée par les résidentes des maisons sise au ^{ème} Non visé rue.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
300233056

Date de rédaction : Le 4 octobre 2005

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande l'envoi d'une lettre demandant à ce qui a trait à l'aspect baisse de pression dans le réseau et la problématique de turbidité observée par les résidentes des maisons sise au (non visé De plus, elle précisera l'obligation du deuxième alinéa de l'article 6 soit de faire un prélèvement par mois des eaux brutes captées ou stockées alimentant le réseau afin de vérifier la présence de bactéries *Escherichia coli*.

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : *Y. Talbot* Date : *2005-10-05*

Vérifié par : *Madeline Raymond* Date : *2005-11-01*

Commentaires du vérificateur :

Identification : MAISONS USINES RÉMILLARD INC.

Municipalité : ST-JEAN-SUR-RICHIEUX N/D : 7323-16-01-0003900
SECTEUR L'ACADIE

Photo n° : 1

Date : 2005-08-03

Note : _____

Pompes de
DISTRIBUTION
EAU POTABLE



Photo n° : _____

Date : _____

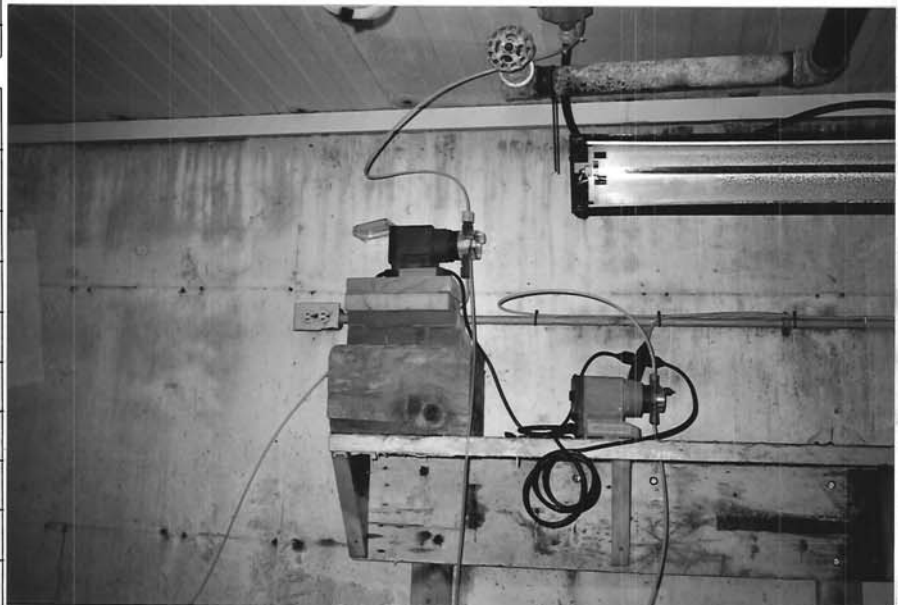
Note : _____

Photo n° : 2

Date : 2005-08-03

Note : _____

DEUX
CHLORATEUR



ANNEXE



CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE
ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

Date de réception

N° demande

DEMANDE D'ANALYSE

Feuille n° de

Non visé

17 AOUT 2005

Service agricole

CERTIFICAT D'ANALYSE
BIOLOGIE ET MICROBIOLOGIE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 80081

CLIENT:

BC Longueuil (Municipal)
DRCE de l'Estrie et de la Montérégie

Non visé

MENV - Montérégie

17 AOUT 2005

Service agricole

CERTIFICAT D'ANALYSE
BIOLOGIE ET MICROBIOLOGIE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 80083

CLIENT:

BC Longueuil (Municipal)
DRCE de l'Estrie et de la Montérégie

Non visé

CERTIFICAT D'ANALYSE
BIOLOGIE ET MICROBIOLOGIE

MENV - Montérégie

17 AOÛT 2005

Service agricole

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 80085

CLIENT:

BC Longueuil (Municipal)
DRCE de l'Estrie et de la Montérégie

Non visé

CERTIFICAT D'ANALYSE
CHIMIE INORGANIQUE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 80082

CLIENT:

BC Longueuil (Municipal)
DRCE de l'Estrie et de la Montérégie

MENV - Montérégie

Non visé

CERTIFICAT D'ANALYSE
CHIMIE INORGANIQUE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 80084

CLIENT:

BC Longueuil (Municipal)
DRCE de l'Estrie et de la Montérégie

Non visé

CERTIFICAT D'ANALYSE
CHIMIE INORGANIQUE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 80086

CLIENT:

BC Longueuil (Municipal)
DRCE de l'Estrie et de la Montérégie

Non visé

Qualité d'eau 2003

Date	Heure	Temp.	PH	Turbidité sortie usine d'eau	Turbidité retour d'eau du réseau	Lecture chlore libre sortie d'usine	Lecture chlore lib retour d'eau du réseau
1/11/03		11	8.6	3.45	2.64	0.12	0.1
2		11	8.6	1.13	1.41	0.41	0.32
3		10	8.6	2.37	2.07	0.27	0.77
4		10	8.7	1.21	2.3	0.24	0.3
5		10	8.6	1.62	1.83	1.56	0.36
6		11	8.6	2.09	1.88	0.27	0.66
7		11	8.6	2.15	2.17	1.45	0.37
8		11	8.7	3.71	2.2	2.21	0.44
9		10	8.6	3.08	4.09	0.92	0.4
10		11	8.6	2.63	1.96	1.16	0.36
11		10	8.7	2.58	2.2	2.75	0.59
12		10	8.7	2.36	2.59	1.68	1.7
13		10	8.7	2.67	2.16	0.46	0.26
14		10	8.7	2.57	2.23	1.38	0.18
15		11	8.7	2.92	2.56	0.6	0.52
16		11	8.7	2.52	2.11	2.34	0.53
17		11	8.7	2.64	1.95	1.88	2.28
18		11	8.7	2.37	2.83	0.28	0.3
19		10	8.6	1.93	2.04	0.48	0.28
20		10	8.7	4.55	1.63	0.25	0.36
21		10	8.7	2.23	1.6	0.36	0.88
22		10	8.7	2.71	2.14	1.22	0.68
23		11	8.7	2.39	2.08	0.47	0.37
24		10	8.7	2.53	2.17	0.32	0.13
25		11	8.7	2.58	2.51	2.75	1.92
26		9	8.7	4.5	2.42	0.36	1.08
27		10	8.7	3.02	1.96	1.25	1.48
28		10	8.7	2.25	2.15	0.93	1.63
29		10	8.7	3.07	2.29	1.21	1.56
30		10	8.7	2.8	3.05	2.75	0.63
31		10	8.7	2.85	2.31	1.75	0.95
			A				

Qualité d'eau 2003

Date	Heure	Temp.	PH	Turbidité sortie usine d'eau	Turbidité retour d'eau du réseau	Lecture chlore libre sortie d'usine	Lecture chlore lib retour d'eau du réseau
av 1		12	7.7	2.64	1.71	0.73	0.78
2			7.7				
3		10	7.5	2.27	2.11	1.69	1.48
4		11	7.7	2.1	2.2	1.07	0.89
5		10	7.7	2.51	2.11	2.75	2.75
6		12	7.8	0.77	1.12	1.06	0.57
7		11	7.5	0.72	1.22	0.25	0.71
8		10.3	7.5	2.04	1.79	0.33	0.06
9		10	7.6	2.12	1.76	2.75	2.06
10		9.6	7.7	2.22	2	2.75	2.75
11		9.8	7.7	2.15	1.81	2.65	2.3
12		10	7.7	2.13	1.83	2.15	1.9
13		11	8	2.36	1.7	2.75	2.75
14		11	7.7	2.16	1.69	2.75	2.75
15		11	7.7	2.27	1.97	0.18	1.5
16		9.6	7.6	2.49	1.56	0.26	0.19
17		7.6	9	1.95	1.58	0.12	0.14
18		7.7	9	2.01	1.49	0.12	0.21
19		7.7	10	1.74	1.88	2.28	2.5
20		7.7	10	1.61	1.7	2.75	2.75
21		7	10	1.91	1.03	1.1	2.5
22		7.5	10.7	1.8	1.49	1.51	2.5
23		7.3	10	2.2	1.55	0.22	0.08
24		7.5	10	2.31	1.41	0.34	0.2
25		7.6	11	2.09	1.39	0.18	0.16
26		7.7	12	1.57	1.83	0.22	0.36
27		7.6	12	2.09	1.39	0.18	0.16
28		7.7	10.4	2.95	2.2	1.77	1.35
29		7.6	10.3	2.35	1.8	0.42	0.16
30		7.6	10.1	3.15	3.73	0.69	0.64

Qualité d'eau 2003

Date	Heure	Temp.	PH	Turbidité sortie usine d'eau	Turbidité retour d'eau du réseau	Lecture chlore libre sortie d'usine	Lecture chlore lib retour d'eau du réseau
juin-01		12	7.8	1.71	1.72	0.74	0.79
2		12	7.8			0.23	0.06
3		11.2	7.6			0.35	0.32
4						0.28	2.2
5						1.4	1.25
6						1.86	1.4
7		12	7.8	1.68	0.78	1.52	1.73
8		12	7.8	2.14	1.87	2.75	2.75
9		11.6	7.6			2.75	1.41
10		12	7.8			2.75	2.75
11		11	7.7			0.25	0.18
12		11	7.7			0.23	0.17
13		11.7	7.8			0.14	0.15
14		12	7.8	2.42	1.61	0.23	0.16
15		13	7.8	1.09	2.3	0.42	0.34
16						1.66	0.44
17		12.2	7.7			0.68	1.67
18		12.2	7.7			1.15	0.07
19		12.5	7.8			1.15	0.21
20		12.4	7.8			2.26	1.43
21		13	7.8	1.68	1.13	2.75	2.75
22		13.6	7.8	1.68	1.32	2.75	2.75
23		13	7.8	0.81	0.92	1.02	1.4
24		14	7.8	0.92	0.65	0.6	0.4
25		13	7.7	0.73	1.22	0.59	0.6
26		12.7	7.7			2.75	0.28
27		13.3	7.7			0.58	2.75
28		12	7.6	1.23	0.42	2.4	2.17
29		14	7.8	0.71	1.07	2.75	2.75
30		14	7.8	2.23	1.75	2.75	2.75
31							

Qualité d'eau 2003

Date	Heure	Temp.	PH	Turbidité sortie usine d'eau	Turbidité retour d'eau du réseau	Lecture chlore libre sortie d'usine	Lecture chlore lib retour d'eau du réseau
sept-01		14	7.8			1.4	0.48
2		14	7.8	20.45	21.33	0.3	0.31
3		14	7.8			0.25	0.2
4		14	7.8			0.62	0.85
5		14	7.6	3.32	5.15	1.51	1.1
6		14	7.7	3.02	1.29	2.17	1.4
7		14	7.7	4.31	4.2	0.55	0.65
8		15	7.7	7.57	6.52	2.09	1.13
9		15	7.8	6.39	5.3	2.75	2.24
10		14	7.8	5.27	5.42	2.02	1.52
11		14	7.7	4.96	4.6	2.75	1.83
12		15	7.8	4.54	3.96	2.48	1.91
13		15	7.7	4.79	4.6	1.97	0.97
14		15	7.8	4.31	3.61	2.04	1.24
15		15	7.8	4.29	2.75	1.94	1.73
16		14	7.7	4.59	3.66	2.28	2.02
17		15	7.8	4.06	2.79	1.8	0.83
18		14	7.7	4.01	3.04	2.26	2.11
19		14	7.7	4.01	3.77	1.88	1.32
20		14	7.9	5.2	4.99	2.75	1.8
21		14	7.8	4.85	4.4	2	1.06
22		14	7.8	4.12	3.63	2.75	2.3
23		14	7.8	4.38	2.92	2.2	1.8
24		14	7.7	4.4	3.5	0.7	1.17
25		14	7.8	4.23	3.3	1.77	1.92
26		14	7.9	4.24	3.34	2.75	2.75
27		15	7.9	4.21	3.63	0.34	0.26
28		15	7.9	4.78	3.38	0.58	0.42
29		15	7.9	0.61	1.26	2.75	2.75
30		15	7.9	4.28	3.35	2.75	2.75
31							

Qualité d'eau 2004

Date Jours #####	Heure	Temp.	PH	Turbidité sortie usine d'eau	Turbidité retour d'eau du réseau	Lecture chlore libre sortie d'usine	Lecture chlore lib retour d'eau du réseau
		10	8	6.01	5.89	0.29	1.08
2		10	7.9	5.56	6.7	0.61	0.51
3		10	7.9	5.2	5.1	1.09	1.67
4		10	8	5.97	5.42	0.6	0.23
5		10	7.9	5.74	3.56	0.84	0.48
6		10	7.9	6.1	5.23	0.48	0.36
7							
8							
9		10	7.9	5.2	5.45	0.6	0.26
10		10	7.9	6.98	7.01	0.61	0.42
11		11	7.9	5.65	5.44	0.62	0.31
12		10	8	5.65	4.21	0.68	0.44
13		10	7.9	5.86	2.62	0.48	0.87
14		10	7.9	5.29	3.98	1.05	0.71
15		10	7.9	5.4	3.94	1.27	0.74
16		10	7.9	5.6	4.62	0.86	1.25
17		10	7.9	5.08	4.67	0.87	0.49
18		11	7.9	5.09	4.8	1.88	1.14
19		10	7.9	4.16	4	0.36	1.54
20		11	7.9	4.9	4.25	1.11	1.13
21		11	7.9	5.06	4.86	2.3	2.5
22		10	7.9	5.4	4.56	1.82	2.31
23		10	7.9	5.38	4.9	2.02	2.39
24		11	7.9	5.25	4.86	1.39	0.61
25		10	7.9	4.83	4.71	1.01	0.53
26		11	7.9	4.25	3.68	1.26	0.61
27		10	7.9	5.42	5.86	0.43	0.24
28		10	7.9	5.38	4.32	0.23	0.15
29		10	7.9	4.85	4.67	0.32	0.27
30		10	7.9	6.01	5.97	0.98	0.33
31		11	7.9	4.92	5.2	0.84	0.86

Qualité d'eau 2004

Date	Heure	Temp.	PH	Turbidité sortie usine d'eau	Turbidité retour d'eau du réseau	Lecture chlore libre sortie d'usine	Lecture chlore lib retour d'eau du réseau
juin-01							
2							
3		11	7.9	3.66	4.02	0.68	1.02
4		11	7.9	3.9	3.76	2.47	1.81
5		11	7.9	4.92	4.46	0.85	1.43
6		11	7.9	2.12	4.27	0.62	0.53
7		11	7.9	3.96	3.82	0.49	0.92
8		11	8	4.62	4.34	0.56	0.4
9		11	7.9	5.47	3.8	0.3	0.48
10		11	7.9	5.2	5.38	1.03	0.78
11		11	7.9	5.42	4.7	0.82	0.56
12		11	7.9	4.87	4.49	0.58	0.44
13		12	7.9	4.9	3.14	0.68	0.46
14		11	7.9	3.78	2.82	1.17	0.59
15		11	7.9	4.29	3.39	0.58	0.74
16		11	7.9	3.88	2.87	2.06	0.86
17		11	7.8	3.79	3.88	1.67	0.89
18		11	7.9	4.88	4.49	1.17	0.39
19		11	7.9	4.64	4.71	1.2	1.6
20		11	7.9	4.18	5.32	1.52	1.47
21		11	7.9	3.98	4.31	0.98	1.23
22		11	7.9	4.84	3.87	1.26	0.55
23		11	7.9	5.02	4.96	0.46	0.5
24		11	7.9	4.46	5.17	1.41	0.46
25		12	7.9	5.72	4.77	0.63	0.48
26		11	7.9	4.71	3.42	2.34	2.47
27		11	7.9	3.96	4.42	2.19	1.42
28		12	7.9	3.89	3.25	1.74	1.91
29		12	7.9	4.87	4.34	0.54	0.73
30		12	8	4.73	4.4	1.06	0.73
31							

2005

THE YEAR 2005

Date	Heure	Temp.	PH	Turbidité sortie usine d'eau	Turbidité retour d'eau du réseau	Lecture chlore libre sortie d'usine	Lecture chlore lib retour d'eau du réseau
###		10	8	2.3	1.89	1.75	1.02
2		10	8	3.54	2.63	1.16	0.8
3		10	8	2.21	1.9	1.99	1.01
4		10	8	2.45	2.05	0.56	0.55
5		10	8	2.2	1.8	0.49	0.42
6		10	8	2.91	3.03	1.33	0.64
7		10	8	2.66	4.29	2.12	0.59
8		10	8	2.86		2.1	1.11
9		10	8	2.15	1.65	1.69	0.54
10		10	8	3.23	2.18	0.21	0.65
11		10	8	2.58	2.19	0.34	0.2
12		11	8	2.25	2.72	0.81	0.42
13		11	8	3.5	2.04	1.57	0.3
14		11	8	2.24	1.4	2.57	1.8
15		10	8	5.07	3.42	1.53	0.82
16		9	8	4.25	3.72	0.68	0.62
17		9	8	2.38	1.9	0.17	0.24
18		9	8	2.38	1.46	1.11	0.32
19		9	8	2.63	2.03	1.18	0.48
20		9	8	2.55	2.15	0.66	0.24
21		9	8	2.83	1.78	1.69	0.82
22		9	8	2.19	1.93	0.93	0.72
23		9	8	1.79	2.83	1.73	0.62
24		9	8	2.84	2.22	1.21	0.43
25		9	8	2.55	1.71	1.21	0.67
26		9	8	1.91	2.37	0.98	0.41
27		9	8	5.67	5.23	2.19	1.92
28		9	8	3.49	3.17	0.49	0.82
29		9	8	3.62	4.62	2.02	1.23
30		10	8	2.22	2.93	1.68	1
31		9	8	2.57	2.31	0.38	1.1

Longueuil, le 25 février 2004

AVIS DE CORRECTION

Les Maisons usinées Rémillard inc.
Case postale 400
1300, route 104
La Prairie (Québec) J5R 3Y3

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
No réseau : 11514171-07-51
Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable
Maisons usinées Rémillard (l'Acadie)
No de document : 400132013

Objet : Non-conformité aux normes de fréquences physico-chimiques de l'eau
que vous distribuez

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la vérification de la fréquence d'échantillonnage pour votre réseau pour le mois de janvier 2004, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation au Règlement :

1. Vous n'avez pas prélevé ou fait prélever, pour fins de contrôle de la turbidité de l'eau distribuée, un échantillon pour le mois de janvier 2004

Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1

- article 21

Nous vous demandons donc de prendre toutes les mesures requises pour vous conformer à la réglementation sur l'eau potable en procédant **immédiatement** aux corrections qui s'imposent afin de respecter la fréquence d'échantillonnage

requis ainsi que vos obligations pour le contrôle physico-chimique de l'eau que vous distribuez.

À défaut de vous conformer à cet avis de correction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui vous sont signifiées.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Gaétan Talbot au (450) 928-7607, poste 244.

Veillez agir en conséquence.

MR/GT/fr



Madeleine Raymond
Chef d'équipe

RAPPORT DE VISITE

DATE DU RAPPORT: 91-10-22
N/DOSSIER: 11514171-07-51
DATE DE VISITE: 91-10-15

1. IDENTIFICATION

- . LIEU VISITÉ: Les Maisons usinées Rémillard, L'Acadie
- . PERSONNE RENCONTRÉE: Articles 53-54 de la L.A.D.
- . BUT DE LA VISITE: Inspection des puits

2. DESCRIPTION DE LA VISITE

PRÉAMBULE

Le parc d'habitation des Maisons usinées Rémillard est alimenté en eau potable par un grand nombre de puits artésiens. D'après les renseignements fournis par monsieur ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} quatorze puits sont exploités alors que douze autres sont non fonctionnels pour diverses raisons. Certains puits sont des piézomètres alors que d'autres ont un débit trop faible pour être exploité. Malgré l'abondance des puits exploités, le parc d'habitation souffre de pénurie d'eau. Pour remédier à cette situation les responsables du parc d'habitation ont forés de nouveaux puits sur de nouveaux terrains acquis récemment. Pour être exploités, les nouveaux puits devront respecter les critères d'aménagement et de qualité des eaux contenus dans la directive 001 sur le captage et la distribution de l'eau. Les anciens puits ne respectent pas les critères de protection. Pour accorder son certificat de conformité, la municipalité a demandé au Ministère de vérifier la conformité des anciens puits et d'indiquer ceux qui devront être abandonnés. Les nouveaux puits ont un débit suffisant pour remplacer la presque totalité du débit des puits existants.

2...

OBSERVATIONS

Les puits seront décrits dans l'ordre dans lesquels ils ont été visités. Les lettres associées à chacun des puits correspondent à celles d'un plan intitulé "Implantation et vue d'ensemble" réalisé le 24 octobre 1989 par la firme d'experts-conseils Jacques F. Brunelle et associés inc.

DESCRIPTION DES PUIITS

Puits O: Exploité

État: diamètre de 6 pouces, tubage hors-terre de 2 pieds. Pas de pente protectrice autour du puits. Vanne de contrôle de débit situé juste à côté. Tête du puits entouré d'un anneau de béton préfabriqué. Cette protection ne peut que prévenir les chocs.

Situation: le puits est à 3 pieds du bâtiment abritant les bureaux. Les autres espaces autour du puits sont composés d'un champs libre de toute activité humaine. La tête du puits est sur un terrain plat.

Puits M et N: Non exploités

État: ces puits ont servis à des essais de pompage il y a 10 ou 12 ans. Il n'y a aucune trace à la surface du sol. d'après ^{Articles} Articles 53-54 de la L.A.D., le tubage a été coupé, bétonné et enterré.

Puits P: Exploité

État: le tubage du puits est de 6 pouces de diamètre et le col dépasse le sol de 1 1/2 pied. Le tubage est protégé par un anneau de béton servant aux conduites d'égout.

Situation: le puits est situé dans un champ. Le périmètre de protection de 100 pieds est respecté sauf sur un côté où il y a des maisons mobiles en démonstration sur pilotis. Il n'y a aucune activité humaine de ce côté. Le puits est en terrain plat.

...3

3...

Puits inconnu n° 1:

Non exploité

Ce puits n'est pas indiqué sur la carte.

État: tuyau d'un diamètre de 6 pouces. Le tubage sort de terre de 1 1/2 pied. Le puits n'est pas cimenté. Il n'y a aucune pente protectrice. Ce puits n'a jamais été exploité.

Situation: ce puits est à 50 ou 60 pieds du puits P en direction des bureaux. Comme le puits P, il est dans un champ et à 10 pieds des maisons usinées en démonstration.

Puits Q:

Exploité

État: tuyau d'un diamètre de 6 pouces. Le tuyau est rouillé et le bouchon n'est pas étanche. Il y a un grand espace entre le tuyau et le bouchon. Le haut du tubage est au ras du sol. Il y a des plantes autour de la tête du puits.

Situation: la tête du puits est situé dans un bac à fleurs en béton de 3 pieds de diamètre. Ce bac à fleurs est dans le terrain de stationnement d'une nouvelle bâtisse de vente et services. Le terrain de stationnement est en gravelle. Le bac à fleurs est à 20 pieds du coin avant-droit du bâtiment.

Puits K:

Exploité

État: tuyau d'un diamètre de 6 pouces. Le tubage sort de terre de 1 1/2 pied. Il n'y a pas de pente protectrice.

Situation: entouré d'habitations. Entre deux propriétés. À 50 et 75 pieds de maisons usinées. Collé à un fossé. À 10 pieds d'un tas de fumier et à 15 pieds d'un regard d'égout.

Puits R:

Exploité

État: diamètre de 6 pouces. Le tubage sort de terre de 1 1/2 pied. Le tubage extérieur est entouré d'un anneau de béton.

Situation: le puits est collé sur la 9^{ième} rue à 10 pieds d'une maison mobile. Il y a de l'asphalte sur deux côtés.

...4

4...

Puits S:
Exploité

État: diamètre de 6 pouces. Le tubage sort de terre de 10 à 12 pouces sans pente de protection.

Situation: un fossé à 3 pieds. Une maison mobile à 25 pieds de chaque côté. Un jardin avec de la terre noire à 4 pieds. Une boîte électrique à 2 pieds. Une cabane à jardin à 7 pieds. Le terrain est gazonné. De l'autre côté du fossé il y a un bois non exploité.

Puits T:
Non exploité

État: faible débit lorsqu'exploité, 20 à 40 gal/heure. Tubage hors sol.

Situation: Cabane de jardin à 1 pied. Maisons mobiles à 30 pieds des deux côtés. Fossé à 5 pieds et bois non exploité.

Puits U:
Exploité

État: le tubage sort de terre à 1 pied.

Situation: à 15 pieds d'une maison mobile. Fossé plein d'eau à 2 pieds. Le puits est à 10 pouces d'une cabane à jardin. À 3 pieds du puits, il y a des détritrus et une batterie d'automobile.

Puits V:
Exploité

État: le tubage sort de terre de 1 1/2 pied, il y a un trou dans le sol à côté du tubage du puits.

Situation: le puits est situé à 3 pieds du coude du fossé. Il y a donc un fossé sur deux côtés. La maison mobile est à 60 pieds. Il y a un regard d'égout à plus de 100 pieds.

Puits I et J:
Non exploités

Ces puits ont été abandonnés, coupés et bétonnés il y a 5 ou 10 ans.

5...

Puits G:
Exploité

État: tubage hors terre à 1 1/2 ou 2 pieds.

Situation: le puits est à 5 pieds de la bâtisse du restaurant. Le puits est dans la terre mais est entouré de béton à 5 pieds de rayon. Il y a deux grosses bonbonnes de gaz propane à 10 pieds. La piscine creusée en ciment est à 35 pieds.

Puits H:
Non exploité

État: la tête du puits est invisible. Elle est sous un anneau de béton avec un couvercle en béton. Le puits est abandonné depuis 5 ans. Le puits n'est pas coupé et bétonné.

Situation: le puits est bordé par la rue et par une clôture derrière laquelle se trouve une maison à 35 pieds. Le reste de l'espace est occupé par un parc gazonné pour enfants.

Puits inconnu n° 2:
Non exploité

Le puits n'est pas exploité à cause de la présence de baryum en excès.

État: le tubage du puits à 1 1/2 pied du sol.

Situation: le puits est à 15 pieds de la route 104 et à 75 pieds de la rue Wing. Il y a une maison mobile à 75 pieds de distance. L'usine d'épuration du parc d'habitation est à 100 pieds.

Puits C:
Non exploité

État: aucune pompe installée. Le tubage sort de terre de 8 pouces. Le sol est gazonné.

Situation: il y a une maison mobile à 8 pieds et une autre à 12 pieds.

6...

Puits A:
Exploité

État: le tubage sort du sol de 6 pouces.

Situation: le puits est au milieu d'une pente à 20 degrés. Le rayon protecteur est respecté, sauf sur un côté où il y a un fossé de ligne à 25 pieds.

Puits B:
Exploité

Situation: il est situé dans la même pente que le puits A à 50 pieds du puits A. Le rayon de protection de 100 pieds est sur trois côtés, le quatrième côté est bordé par le fossé de ligne à 75 pieds.

Puits D:
Exploité

État: la tête du puits est situé à 5 pieds sous le niveau du sol. Le puits est entouré par une paroi circulaire de béton et est recouvert par une plaque de béton. Le couvercle n'est pas étanche et est situé au niveau du sol. Il y a une boîte de gros sel au-dessus du puits. Le puits personnel d'un résident est sur le même terrain.

Situation: le puits est à 20 pieds de deux maisons mobiles au sommet d'une pente à 25 degrés.

Puits E:
Exploité

État: le diamètre du puits est de 8 pouces. Le tubage sort du puits de 8 à 10 pouces.

Situation: le puits est au sommet d'une butte à 25 degrés. La rue est à 7 pieds. Il y a une maison mobile à 80 pieds. Le puits est entouré d'une pente sur trois côtés.

Puits F:
Exploité

État: le tubage est hors de terre de 1 1/2 à 2 pieds.

Situation: il y a une maison mobile sur chaque côté à 70 pieds. Le puits est à 4 pieds de la rue. ...7

7...

Puits W, X, Y:
Non exploités

Il n'y a pas eu de demande d'exploitation parce que le 100 pieds de rayon de protection n'est pas sur leur terrain.

État: les puits sont situés en plein champ. Le tubage sort de terre de 1 pied.

La liste et la description des puits qui vont suivre est celle des nouveaux puits forés sur les terrains acquis récemment.

Puits n° 1:
Situé en plein champ. Ce puits servait de piézomètre.

Puits n° 2:
Situé en plein champ.

Puits n° 9:
Servait de piézomètre. Ce puits va être cimenté.

Puits n° 10:
Ce puits est situé en plein champ. Il y a un rayon de protection de 100 pieds. La distance de 100 pieds est respecté de justesse sur un côté.

État: le tubage est hors terre de 1 1/2 pied.

Puits n° 7:

État: le tubage est à 1 1/2 hors du sol.

Situation: 100 pieds de rayon respecté.

Puits n° 13:

État: le tubage est à 8 pouces hors sol.

Situation: rayon de protection de 100 pieds respecté. La distance de 100 pieds est respecté de justesse sur un côté.

8...

Puits n° 11:

État: le tubage est hors terre de 1 1/2 pied.

Situation: rayon de 100 pieds de protection. Le puits est situé en plein champ. C'est un très bon puits mais il a une influence sur les autres puits.

Puits n° 2:

État: tubage hors terre de 1 1/2 pied.

Situation: le puits est situé à 45 pieds d'une pente de 40 degrés. Du côté opposé à la pente se trouve un champ.

Puits n° 3:

La capacité de ce puits est jugé trop faible.

État: tubage hors terre à 1 1/2 pied.

Situation: le puits est situé à 50 pieds d'un tas de ferraille composé d'une carcasse de voiture, de vieux frigos, etc...
Le puits est également en bordure d'un fossé de drainage.

Puits n° 18:

Ce puits sera probablement exploité dans le futur.

État: le tubage est hors sol de 1 pied. La tête du puits est abrité par une petite cabane. Des câbles électriques traversent le boisé pour se rendre jusqu'au puits.

Situation: le puits est situé dans le bois et est entouré d'arbres.

Puits n° 15:

État: le tubage est hors sol de 1 1/2 pied. La tête du puits est abrité sous une petite cabane. Des câbles électriques traversent le boisé pour se rendre jusqu'au puits.

Situation: ce puits est situé dans une clairière au milieu du boisé.

9...

Puits n° 17:

Ce puits est un piézomètre.

État: le tubage est hors sol de 1 pied.

Situation: ce puits est situé en bordure d'un chemin, près du boisé et à 25 pieds d'un fossé de la ligne d'eau.

Tous les puits visités ont été aménagés de la même façon. Le tubage des puits dépasse du sol sur une longueur suffisante. Il n'y a aucun puits qui soit entouré d'une butte pour éloigner les eaux de surface. Il n'y a pas de collerette de béton autour du tubage des puits. Les résidus de forage du roc ont servi de remblai à la surface des puits. Ces résidus ne forment pas une protection très étanche.

CONCLUSION

Le débit ainsi que la qualité des eaux de chacun des puits décrits plus haut n'était pas disponible au moment de la rédaction de ce rapport. Les puits qui feront l'objet d'une recommandation d'abandon seront jugés en fonction de leur localisation et de leur environnement. Aucun critère de quantité ou de qualité de l'eau n'a servi à l'évaluation des puits qui pourront continuer à être exploités.

RECOMMANDATIONS

Je suggère d'abandonner les puits suivants:

Q, K, R, S, U, V, G, D, E, F

Les meilleurs puits sont:

P, A, B

Les puits A et B devront être aménagés pour les rendre plus étanches car ils sont vulnérables aux eaux de ruissellement. Ces deux puits sont dans une pente de 20 degrés.

10...

Le puits P devra également être étanchéisé par une collerette de béton et par un monticule pour éloigner l'eau de surface.

Le puits O pourrait être autorisé mais je n'ai aucune indication sur la proximité des conduites d'eau usée et du champ d'épuration.

Je tiens à rappeler également que la profondeur des puits ne m'a pas été fournie.

J'ai pu constater ^{ainsi que} lors de mon inspection que des résidents accumulaient des déchets (du fumier et du sel) aux abords des puits qui sont situés sur leur terrain. Il faudrait sensibiliser les résidents qui ont un puits sur leur terrain à protéger la salubrité de leur eau en protégeant les abords du puits.

Stéphane Bolduc

Stéphane Bolduc
Technicien
Service municipal

SB/lr

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction régionale de Estrie et Montérégie
Région de Montérégie
Bureau de Bromont

1. Identification

Date de l'inspection : 2010-11-10 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 10 h 00	Heure de départ : 11 h 04
Inspecteur : Cynthia Blais		Accompagné de : N/A
No intervention : 300625718	No gestion documentaire : 7321-16-01-0033900	
Type d'intervention : Inspection de conformité	No document : 400769252	
Type de demande liée :	No demande :	
But de l'inspection : Inspection de conformité d'un nouveau système de traitement de l'eau potable		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Système de distribution d'eau potable Parc Domiciliaire Rémillard	
Nom usuel du lieu : Parc Domiciliaire Rémillard	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : 1300, route 104, Saint-Jean-sur-Richelieu	
No du lieu : X0008169	Type de lieu : Système de distribution d'eau potable
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): N 45° 22' 38.5" W 73° 22' 34.2"	

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Parkbridge Lifestyle Communities inc.	505-3rd street South-West, suite 700 Calgary (Alberta)	Y2052592

Conditions météo

Ensoleillée, 6°C

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Articles 53-54 de la L.A.D.	Articles 53-54 de la L.A.D. / Articles 23-24 de la L.A.D.	()
	Articles 53-54 de la L.A.D. / Articles 23-24 de la L.A.D.	()
	Articles 53-54 de la L.A.D. / Articles 23-24 de la L.A.D.	()
	Articles 53-54 de la L.A.D. / Articles 23-24 de la L.A.D.	()
	Articles 53-54 de la L.A.D. / Parc Domiciliaire	()
		()

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s.o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	--

Photos numériques

Nombre de photos prises : 22

Nombre de photos annexées : 11

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1000 IS.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :
M:\Rég-16\blacy01\7321-16-01-0033900\2010-11-10

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos N/A.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Puits Hébert
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Parc Domiciliaire Rémillard
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

Avis d'ébullition émis en avril 2008 suite à la présence de E. coli à l'eau brute. Une autorisation a été émise le 3 novembre 2009 pour l'installation d'un système de traitement de l'eau potable.

3. Description de l'inspection

À mon arrivée, je rencontre les différents intervenants au dossier. Je leurs explique que suite à l'inspection je devrai comparer les informations recueillies à celles inscrites dans l'autorisation. Si tout est conforme à celle-ci, nous devons procéder à l'analyse des résultats et faire une levée conformément à l'article 39 du RQEP.

Je procède à l'inspection. Je constate la présence des équipements suivants dans l'ordre du traitement:

- Un réservoir muni d'un agitateur électrique (permanganate de potassium (KMnO₄) selon Articles 53-54 de la L.A.D.
- Deux pompes péristaltiques* dont une en fonction (injection de KMnO₄ à la conduite d'eau brute (voir photo #01)
*Je n'ai pas été en mesure d'identifier le modèle des pompes doseuse
- Une pompe pour augmenter la pression à l'admission du filtre
- Un filtre au sable vert de type vertical d'environ 1 mètre de diamètre par 1,7 mètre de haut
- Deux adoucisseurs de type vertical d'environ 0,5 mètres de diamètre par 1,4 mètre de haut (voir photo #02)
- Trois lampes Articles 23-24 de la L.A.D. dont deux sont défectueuses (voir photo #03)
- Un réservoir d'hypochlorite de sodium de 1 500 litre selon Articles 53-54 de la L.A.D. (voir photo #04)
- Deux pompes péristaltiques* dont une en fonction (injection d'hypochlorite de sodium à l'entrée des réservoirs)
*Je n'ai pas été en mesure d'identifier le modèle des pompes doseuse
- Les réservoirs d'eau traitée fait de béton
- Deux pompes de distribution
- Un turbidimètre de marque Articles 23-24 de la L.A.D. (voir photo #05)
- Un mesureur de chlore à la sortie des réservoirs de marque Articles 23-24 de la L.A.D. (voir photo #06)
- Un pH-mètre de marque Articles 23-24 de la L.A. (voir photo #07)
- Un panneau de contrôle (voir photo #08)

Je constate que seulement une des trois lampes UV est en fonction alors que l'autorisation stipule que deux lampes doivent fonctionner simultanément alors que la troisième sert d'équipement d'appoint. Articles 53-54 de la L.A.D. m'explique que les lampes ont des problèmes au niveau du boîtier électronique et que celles-ci sont en commande. Je demande à M. Articles 53-54 de la L.A.D. de m'informer quand les trois lampes seront fonctionnelles. Il m'explique que lorsque le système est fonctionnel, deux lampes fonctionnent simultanément et l'autre est redondant. Lors d'un bris ou d'un problème, l'automate active automatiquement la lampe d'appoint.

Je constate la présence d'un débitmètre à la sortie du filtre à sable vert. Articles 53-54 de la L.A.D. m'explique que le débit d'injection d'hypochlorite de sodium est proportionnel au débit d'eau traité par les filtres.

Articles 53-54 de la L.A.D. m'explique qu'ils ont installé un analyseur d'azote ammoniacal tel que stipulé dans l'attestation de conformité (voir photo #09). Je constate que celui-ci est installé à la sortie des UV.

Articles 53-54 de la L.A.D. m'informe qu'il y a des alarmes pour le chlore résiduel, la pression sur le réseau, le fonctionnement des UV, le niveau dans le réservoir d'eau potable et en cas de panne électrique. Ces alarmes sont reliées à la centrale d'où elles sont redirigées vers l'opérateur.

Articles 53-54 de la L.A.D. m'informe que la consigne pour le chlore résiduel libre est de 0,6 mg/L à la sortie de l'installation de traitement. Les valeurs en chlore pour déclencher l'alarme sont de 2,5 mg/L pour le haut niveau et de 0,6 mg/L pour le bas niveau. Je constate que le chlore résiduel libre est de 0,47 mg/L.

Articles 53-54 de la L.A.D. m'informe que la valeur pour déclencher l'alarme de pression sur le réseau est de 20 psi et la valeur de fonctionnement est de 32 psi.

Articles 53-54 de la L.A.D. m'explique qu'au réservoir d'eau traitée, quand il y a un haut niveau, les pompes des puits s'arrêtent automatiquement. Quand il y a un bas niveau soit 44 pouces de hauteur, l'alarme sonne directement à la compagnie de transport d'eau potable Articles 23-24 de la L.A.D. qui vont livrer immédiatement.

Un appareil à ultrason sans contact est installé sur la conduite d'injection de l'hypochlorite de sodium (voir photo #10). Cet appareil est relié à l'automate et lui permet d'activer l'autre pompe doseuse en cas de bris de celle-ci.

Articles 53-54 de la L.A.D. m'explique que puisque le débit d'eau traité est constant, les cycles de lavage du filtre à sable vert et des adoucisseurs sont programmés par intervalle de temps. L'automate déclenche le rétro lavage à intervalle régulier. M. Articles 53-54 de la L.A.D. m'explique que le baril de saumure a été localisé près du filtre à sable vert pour faciliter la préparation du mélange tel que stipulé dans l'attestation de conformité.

Je me rends au puits Hébert accompagnée de Articles 53-54 de la L.A.D. et Articles 53-54 de la L.A.D.. Je constate que le puits est situé au 9, rue Laporte. Je constate que le pourtour du puits est surélevé et est asphalbé (voir photo #11). Je constate que la tête du puits sort d'environ 30 cm du sol, qu'elle a un diamètre d'environ 6 pouces et que le couvercle semble étanche.

Je constate que le puits est à environ 2 mètres de la maison #9, 2,5 mètres du cabanon, 15 mètres de la rue Laporte et 6 mètres d'un autre cabanon (voir croquis 1).

3. Description de l'inspection

J'explique à ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} que lorsque les lampes UV seront réparées, ils pourront procéder à une levée selon l'article 39 du RQEP. Je lui précise que les équipements de traitement doivent toujours être en bon état de fonctionnement et fonctionner de façon optimale. Je lui explique qu'ils doivent me prévenir advenant le cas ou un bris de matériel se produirait au niveau du système de traitement de l'eau potable afin de m'en informer et de m'aviser des démarches entreprises pour remédier à la situation.

J'explique à ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} que les installations de désinfection doivent fonctionner de façon optimale en tout temps puisque le système autorise permet l'enlèvement de logs de virus, giardia et cryptospridium. Si en inspection, je constate que les lampes UV ne fonctionnent pas, ils seront en infraction selon l'article 5 du RQEP.

Date de l'inspection : 10 novembre 2010	No de gestion documentaire : 7321-16-01-0033900
---	---

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Vérification de l'autorisation.

Vérification des résultats d'eau potable sur le réseau et à l'eau brute.

5. Conclusion

Les équipements mentionnés dans l'autorisation ont été constatés sur place. Toutefois, il s'agit d'une inspection visuelle des équipements, nous ne pouvons confirmer si ceux-ci présente des anomalies. Cependant, une attestation de conformité de l'ingénieur nous a été soumise en date du 27 octobre 2010 et nous confirme que l'usine respecte l'autorisation.

Les lampes UV ne fonctionnent pas de façon optimale puisque deux d'entre elles n'étaient pas fonctionnelles lors de mon inspection.

Pour les deux dernières années, les résultats n'ont démontré aucune présence en bactéries sur le réseau.

Des analyses à l'eau brute sont faites mensuellement tel que stipulé à l'article 6 du RQEP.

6. Recommandations

Demander une confirmation écrite de la conformité des lampes UV lorsqu'elles seront fonctionnelles.

Demander à ce qu'une levée conforme à l'article 39 du RQEP soit effectuée sur le réseau avant de lever l'avis d'ébullition.

Signature :

Agathe B...

Date de rédaction: 2010-11-22
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par :

Jonathan Davies

Fonction :

chef d'équipe

Signature :

Jonathan Davies

Date :

Année/mois/jour 2010-11-29.

Commentaires :

Carte

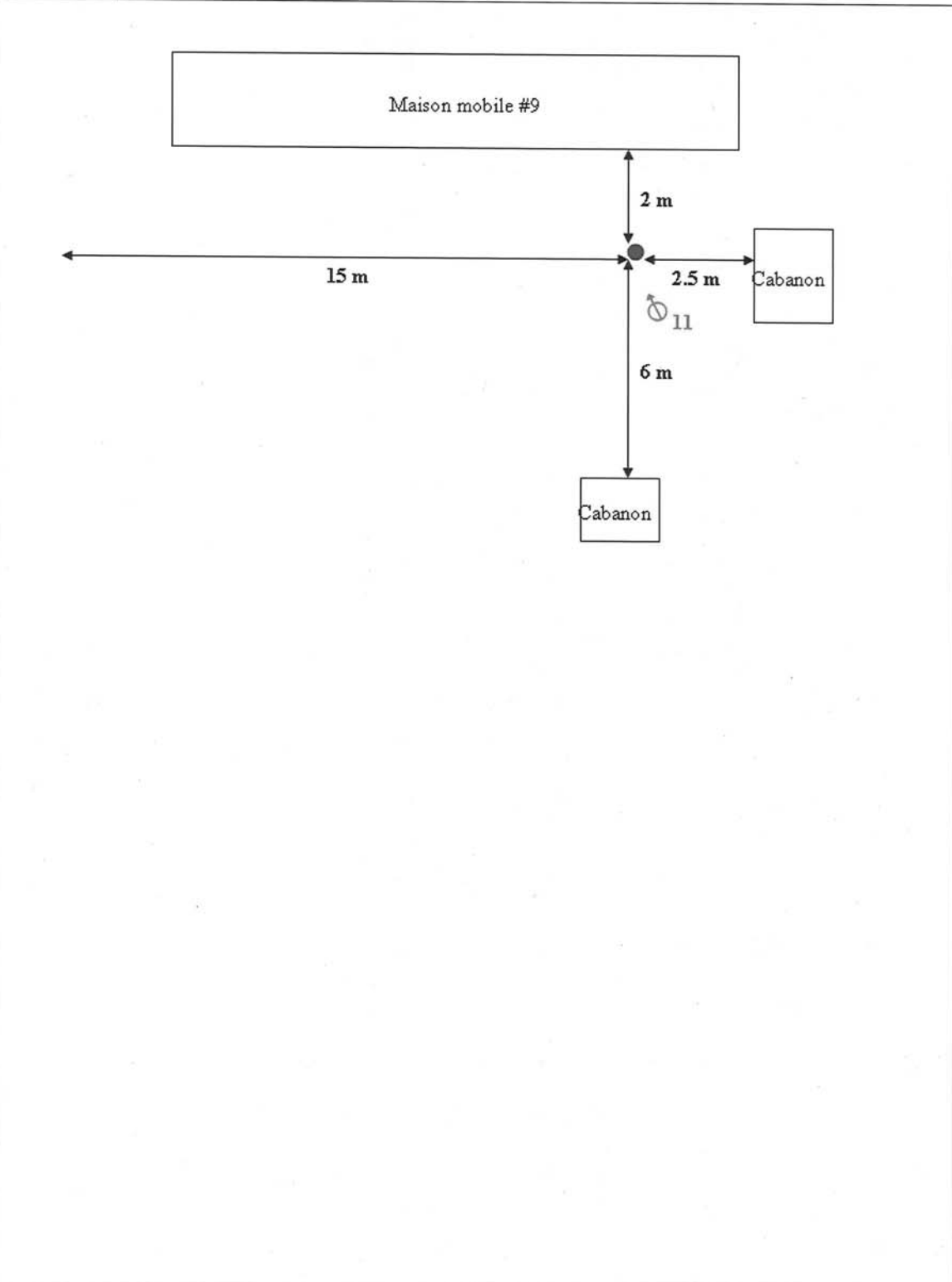
No : 1

Titre : Parc Domiciliaire Rémillard



Croquis

No : 1	Titre : Puits Hébert
--------	----------------------



Dessiné par : Cynthia Blais	Note :
Lieu : Parc Domiciliaire Rémillard	
Échelle : N/A	

Annexe - Photos

Photo no : 01

Fichier : 1703

Description : Injection en permanganate de potassium à l'eau brute



Photo no : 02

Fichier : 1704

Description : Filtre à sable vert et adoucisseurs



Photo no : 03

Fichier : 1695

Description : Lampes UV



Annexe - Photos

Photo no : 04

Fichier : 1698

Description : Réservoir d'hypochlorite de sodium

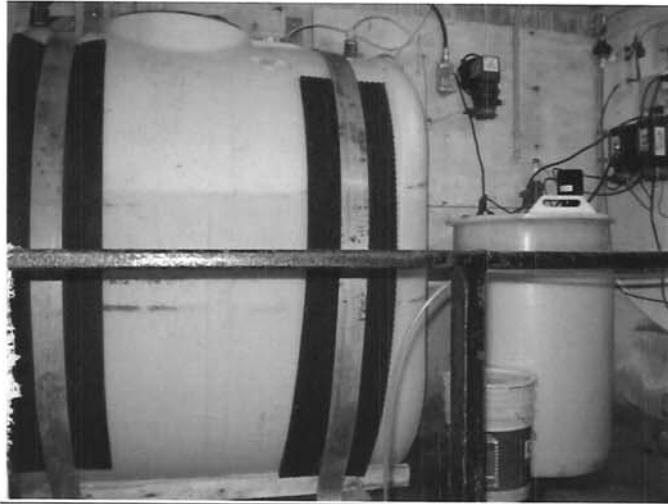


Photo no : 05

Fichier : 1690

Description : Turbidimètre



Photo no : 06

Fichier : 1691

Description : Lecture de chlore résiduel à la sortie du système de traitement



Annexe - Photos

Photo no : 07

Fichier : 1692

Description : pH mètre



Photo no : 08

Fichier : 1693

Description : Panneau de contrôle

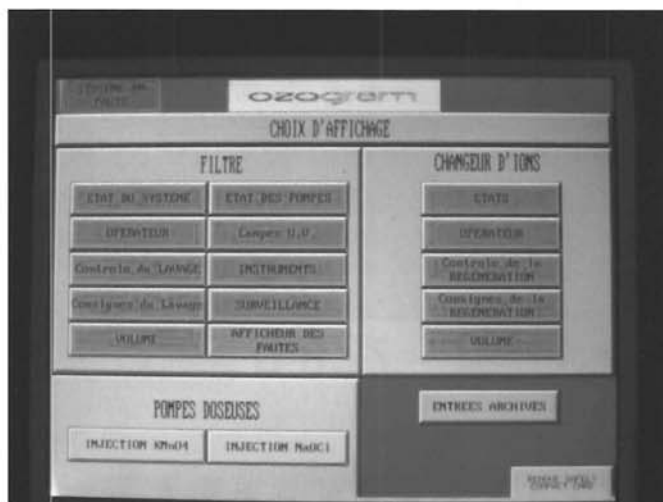


Photo no : 09

Fichier : 1696

Description : Analyseur en continu d'azote ammoniacal



Annexe - Photos

Photo no : 10

Fichier : 1702

Description : Dispositif d'ultrason sur le tuyau de dosage d'hypochlorite de sodium



Photo no : 11

Fichier : 1706

Description : Puits Hébert



Photo no :	
Fichier :	
Description :	

Photo no :	
Fichier :	
Description :	

Photo no :	
Fichier :	
Description :	

Blais, Cynthia

De: Davies, Jonathan
Envoyé: 4 novembre 2010 14:51
À: Blais, Cynthia
Objet: nordiko

Alors c'est Articles 53-54 de la L.A.D.

Donc en résumé faire une levée selon 39, faire l'inspection. Après ils n'auront plus à faire l'article 6 à l'eau brute et nous allons écrire à la DSP pour lever l'AEÉE !

Merci encore et bonne fin de journée

Jonathan Davies

Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie
Service municipal
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Tel. : (450) 928-7607, poste 325
Fax : (450) 928-7625

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 11 novembre 2010, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Gaéтан Gagnon, Alain Laplante, Philippe Lasnier, Stéphane Legrand, Alain Paradis, Germain Poissant et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.



Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

No 2010-11-0605

Demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Problème d'approvisionnement en eau potable au parc Rémillard

CONSIDÉRANT que depuis le printemps 2008, soit depuis plus de deux ans et demi, les résidents du parc de maisons mobiles Rémillard, lesquels sont desservis par un réseau d'aqueduc privé, sont affectés par un important problème à l'égard de la qualité de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT que ce problème oblige les résidents à faire bouillir leur eau avant de la consommer, ce qui affecte grandement leur qualité de vie, en plus de constituer une source potentielle de danger pour leur santé ;

CONSIDÉRANT qu'après de nombreuses recherches et analyses et en collaboration avec plusieurs intervenants dont la Ville et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une solution a été trouvée pour régler ce problème ;

CONSIDÉRANT que cette solution consiste en l'installation d'un nouveau système de traitement de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT qu'à l'égard de ce projet, des plans et devis ont été soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et qu'un certificat d'autorisation a été émis le 3 novembre 2009, autorisant l'exécution de ces travaux ;

CONSIDÉRANT que depuis ce temps, soit depuis un an, ces travaux n'ont toujours pas été complétés ;

CONSIDÉRANT que la situation vécue par ces résidents est totalement inadmissible et qu'il est inconcevable qu'en 2010 certains citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu n'aient pas accès à une eau potable de qualité ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant



Que demande soit faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de même qu'auprès de la Direction de la santé publique, de faire pression auprès du propriétaire du parc de maisons mobiles Rémillard, soit la compagnie « Parkbridge Lifestyle Communities inc. », afin que soient complétés dans les plus brefs délais les travaux requis pour assurer aux résidents de ce parc, un approvisionnement en eau potable de qualité, le tout tel qu'autorisé par le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en date du 3 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Gilles Dolbec
Gilles Dolbec
Maire

(S) François Lapointe
François Lapointe
Greffier

Certifiée copie conforme
Ce 3^e jour de novembre 2010

François Lapointe, avocat,
Greffier

CERTIFIÉ

Bromont, le 18 juillet 2008

AVIS D'INFRACTION

Parkbridge lifestyle Communities inc.
505-3rd street South-West, suite 700
Calgary (Alberta) T2P 3E6

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
400506533

Objet : Approvisionnement en eau potable à votre établissement du 1300, route 104,
municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 12 juin 2008 par des fonctionnaires dûment autorisés de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi et aux règlements :

1. Avoir mis en place un système de traitement (désinfection) sans avoir obtenu l'autorisation du ministre.

- *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., Q-2)*
Article 32

2. Ne pas avoir d'équipement propre (génératrice) à assurer le traitement de désinfection en cas d'urgence.

- *Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2,r.18.1.1)*
Article 9

...2

AVIS D'INFRACTION

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
400506533

-2-

Le 18 juillet 2008

3. Ne pas avoir de périmètre de protection de 30 mètres muni d'une clôture ceinturant les installations de captage qui alimentent plus de 20 personnes.

- *Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2,r.1.3)*
Article 24

4. Installation de traitement de désinfection en continu qui n'a pas démontré son efficacité pour l'enlèvement de 99.99% des virus (4log).

- *Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2,r.18.1.1)*
Article 6

5. Les eaux délivrées par votre système de distribution n'ont pas subi une désinfection en continu, au sens du Règlement, et il y eu des résultats d'analyses en application des articles 6 et 39 qui ont démontré une contamination d'origine fécale.

- *Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2,r.18.1.1)*
Article 7

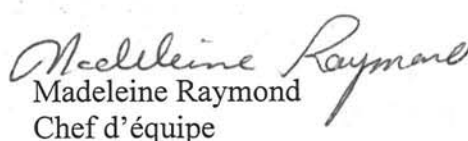
Nous vous demandons donc de prendre, **dès réception de cet avis**, les mesures nécessaires afin de procéder aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Monsieur Jonathan Davies au 450 928-7607, poste 325.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

MR/JD


Madeleine Raymond
Chef d'équipe

IDENTIFICATION	
N° de dossier :	7323-16-01-0003900
N° d'intervention SAGO :	300434764
N° de document SAGO	400504075
Date de la visite :	12 Juin 2008
Heures	Arrivée : 9 :52 Départ : 12 :40
Coordonnées GPS (NAD 83)	
Nom de l'inspecteur :	Jonathan Davies
Accompagné par :	Régine Le Blanc
Lieu visité :	Parc domiciliaire Rémillard
Raison sociale :	Parkbridge Lifestyle communities inc.
Adresse :	1300 Route 104
Municipalité :	Saint-Jean-sur-Richelieu
Code postal :	
Adresse postale :	85, Theme Park Drive Wasaga beach (Ontario) L9Z 1X7
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 de la L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	Articles 53-54 de la L.A.D.
Télécopieur :	
Photos	Nombre : 27
Échantillon :	
Annexes	
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT(E)	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>
Nom :	Plusieurs résidents du parc domiciliaire.	
Adresse :		
Téléphone :		
Rencontré :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Coordonnées GPS (NAD 83) :		

BUT DE LA VISITE
Inspection des systèmes d'approvisionnement et de traitement d'eau potable du parc domiciliaire.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION
<p>Nous sommes arrivées au parc et je contact ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} afin de lui demander accès au traitement et qu'il nous identifient les puits. ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} affirmé ne pas s'occuper de l'eau potable mais il a les clefs et nous donnent accès quelques minutes plus tard.</p> <p>Il y a beaucoup de nouvelles tuyauteries et des systèmes de contrôle automatisés. Tous les jeux de vannes ont été changés et les conduites d'emmener (colonne d'eau) sont tous identifiées selon le nom des rues où les puits sont situés.</p> <p>Il y a 11 puits de branchés sur le système selon les indications écrites sur les colonnes d'eau. Il y a une chloration, des débitmètres, un thermomètre digital, un pHmètre et un analyseur de chlore en continue. La colonne « Marie + Lucie » est fermée (vanne) et ils sont en test de pompage car il laisse couler l'eau actuellement. Il n'y a pas de génératrice. Une autre colonne est fermé</p>

également. (Lucie #2)

La livraison d'eau par citerne se fait avec l'aide d'un tuyau dédié qui se rend directement dans la réserve. Le tuyau qui sert de lien entre le camion et l'entrée de service est sur place accroché sur le mur et est propre.

La chloration est faite sur la conduite des eaux mélangées après les colonnes d'eau. Cette conduite envoie l'eau chlorée au fond du premier réservoir et l'eau circule dans le premier réservoir où il y a des chicanes. Le second réservoir comporte également des chicanes et la sortie de celui-ci est près de nous donc opposée à l'entrée d'eau.

Il y a deux pompes pour le chlore, la consigne est à 2.0 ppm et le niveau d'utilisation du chlorateur est à 40 % donc dans la section la plus précise de la pompe. Les systèmes de contrôle automatisés (pH, chlore, débit, T°) sont reliés à une alarme par téléphone (paget). La lecture du chlore se fait à la sortie du réservoir seulement. (Photo 3 à 14)

Il n'y a pas de distribution d'eau pendant une panne électrique. Il n'y a aucune borne d'incendie.

Par la suite nous sommes allés (Jonathan Davies et Régine LeBlanc) prendre les lectures GPS de l'emplacement de tous les puits sur le parc domiciliaire.

1^{er} point est situé à l'arrière du restaurant collé sur la réserve d'eau potable. Il y a beaucoup d'activité dans l'aire de protection du puits. (Photo # 15)

2^{ème} point est un puits sur la rue Laporte à l'arrière du #7 où il y a deux puits séparés d'environ 20 mètres. Les têtes de puits sont étanchées mais ils sont dans une zone plus basse que le terrain près du cours d'eau l'Écuyer. (photo # 16, 17)

3^{ème} point est un puits dans un trou d'homme situé en bande riveraine du cours d'eau l'Écuyer. Il est à l'arrière du 1 rue Kennedy. Il y a l'égout sanitaire (entrée de service d'une maison mobile) dans le rayon de protection du puits. (Photo # 19) Un second puits est situé tout près de cet endroit mais il n'est pas branché sur le réseau selon les propriétaires du puits (Stationnement du 9 rue Laporte). (photo # 20)

4^{ème} point est un puits en bordure de la route situé dans la bande riveraine du cours d'eau l'Écuyer face au 3 rue Kennedy. Il y a l'égout sanitaire dans le rayon de protection du puits. (photo # 21)

5^{ème} point est un puits dans un fossé de rue situé en face du 16 rue Wing. Il y a une maison mobile près mais l'égout sanitaire peut ne pas être dans l'aire de protection à condition que l'égout ne passe pas dans la rue. (photo # 22)

Un autre puits est situé près du chemin St-Luc à l'intersection de la rue Wing et la rue parallèle au chemin St-Luc qui n'est pas branché sur le réseau selon les citoyens. Il y a un égout dans l'aire de protection du puits. (Photo # 23)

6^{ème} point est un puits situé à l'arrière du 10 9^{ème} rue. Le puits est situé à moins de 1 mètres d'un fossé qui est rempli d'eau stagnante. Beaucoup de maison dans l'aire de protection du puits. (photo # 24)

7^{ème} point est un puits dans un trou d'homme sorti du sol en bordure de la rue face au 52 9^{ème} rue. Beaucoup d'activité dans l'aire de protection du puits (circulation motorisée, égout, épandage de fertilisant pour les fleurs des citoyens, etc...) (photo # 25)

8^{ème} point est un puits situé à l'arrière du 72 9^{ème} rue. Le puits est à moins de 1 mètres d'un fossé rempli d'eau stagnante.

9^{ème} point est un puits situé à l'arrière du 102 9^{ème}. Il est à moins d'un mètre d'un fossé rempli d'eau stagnante. (Photo # 26)

10^{ème} point est un puits situé à l'arrière du 104 9^{ème} rue. Il est à moins d'un mètre d'un fossé rempli d'eau stagnante. (photo # 27)

Il y a beaucoup plus de puits que ceux identifiés sur les colonnes d'eau à l'usine de traitement d'eau potable. Il y a également deux autres puits sur le terrain de M. Rémillard (ancien propriétaire) où il vend encore des maisons mobiles. Les citoyens m'informe qu'une dame hydrogéologue est venue la semaine dernière afin de chercher les puits.

Lors de ma visite, les puits identifié Marie+Lucie sont en purge ou essai de pompage car l'eau coule à l'égout en permanence. Le chlore est dosé proportionnel au débit. La lecture de chlore se fait à la sortie du réservoir et le point de consigne est fixé à 2.0ppm. Avant l'avis d'ébullition, ils avaient un manque en eau entre 6000 et 9000 gallons d'eau par jours (livré par citerne) et maintenant aucune livraison.

Il est à noter que l'eau de chlore qui sert pour le dosage de l'eau potable est utilisée (même réservoir) pour la piscine également.

Photos

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil-photo numérique de marque nikon coolpix 4300. Les disquettes d'enregistrement de l'appareil sont demeurées en ma possession jusqu'au moment où j'ai transféré les photos dans mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière. Le transfert et les manipulations ont été réalisés à l'aide du logiciel d'importation de photos de Windows XP.

Information sur le GPS

Tous les points GPS inclus à ce rapport ont été pris par moi-même avec un appareil de marque Garmin 72 dont la précision est d'environ de 5 à 10 mètres.

CONCLUSION

En conclusion,

Les puits devraient avoir une aire de protection protégée (clôture barrée). Le système de chloration semble adéquat mais il m'est impossible de statuer sur le traitement car nous devons avoir les dimensions du réservoir et les calculs avec le débit maximal qui n'est pas disponible lors de l'inspection. Nous ne savons pas exactement quels sont les puits raccordé à l'aqueduc. Il n'y a pas de génératrice en cas de panne du système de désinfection et de distribution d'eau potable.

RECOMMANDATION

Je recommande de maintenir l'avis d'ébullition jusqu'à l'obtention des plans et devis tel que construit signé scellé d'un ingénieur du Québec. Un avis d'infraction pour le non respect du périmètre de protection des puits (article 24 du règlement sur la captage des eaux souterraines) et avoir effectué des travaux, au système de traitement, sans autorisation (article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement). L'avis doit mentionner également des infractions aux articles 6, 7 et 9 du règlement sur la qualité de l'eau potable qui encadre la désinfection d'une eau.

RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

VÉRIFICATION

Inspecté par :	Jonathan Davies <i>Jonathan Davies</i>	Date :	2008-07-11
Vérifié par :	<i>Stéphanie Raymond</i>	Date :	2008-07-18

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

CARTE

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard, Saint-Jean-sur-Richelieu.

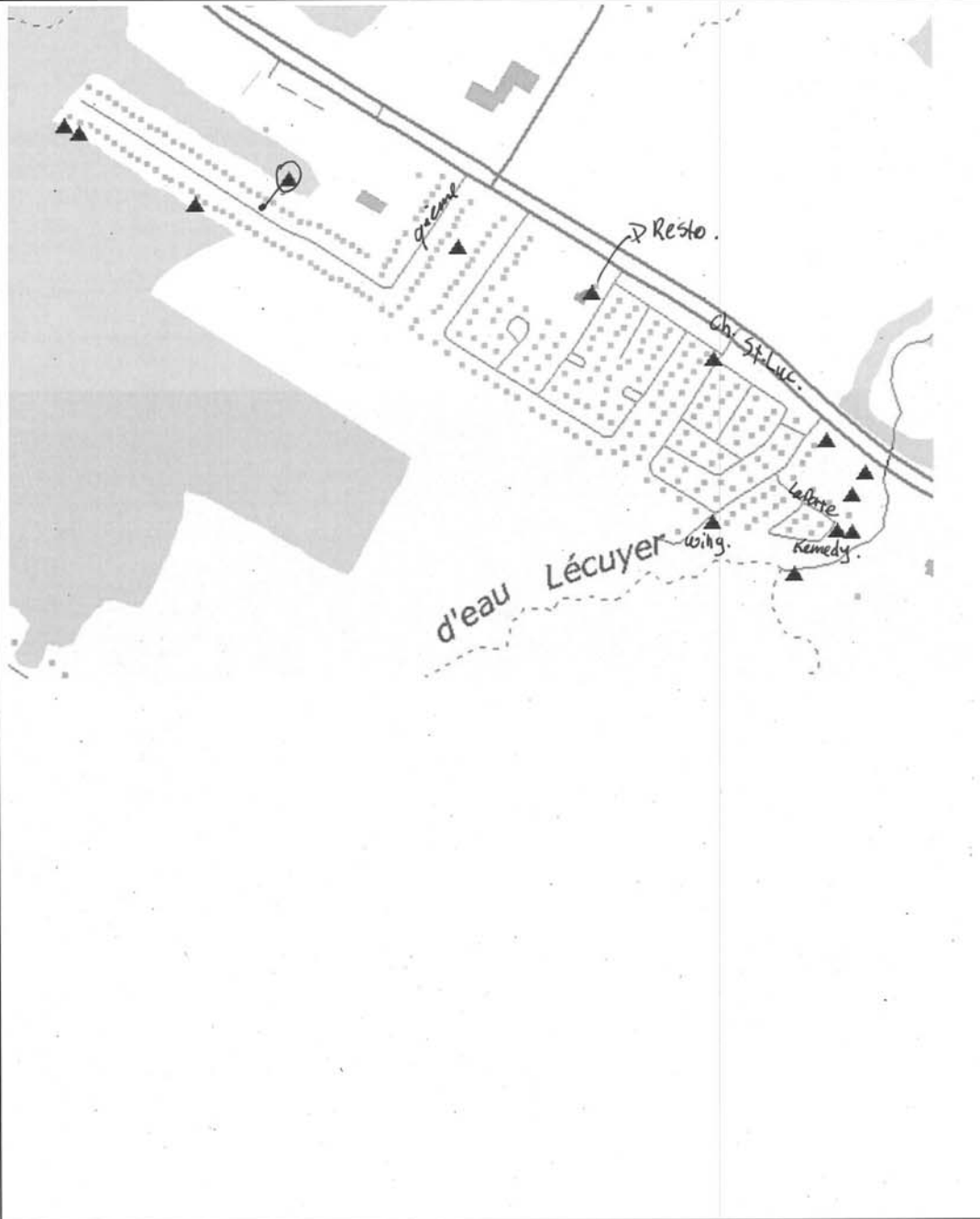
Description : Aperçu du parc.



CARTE

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard, St-jean-sur-Richelieu.

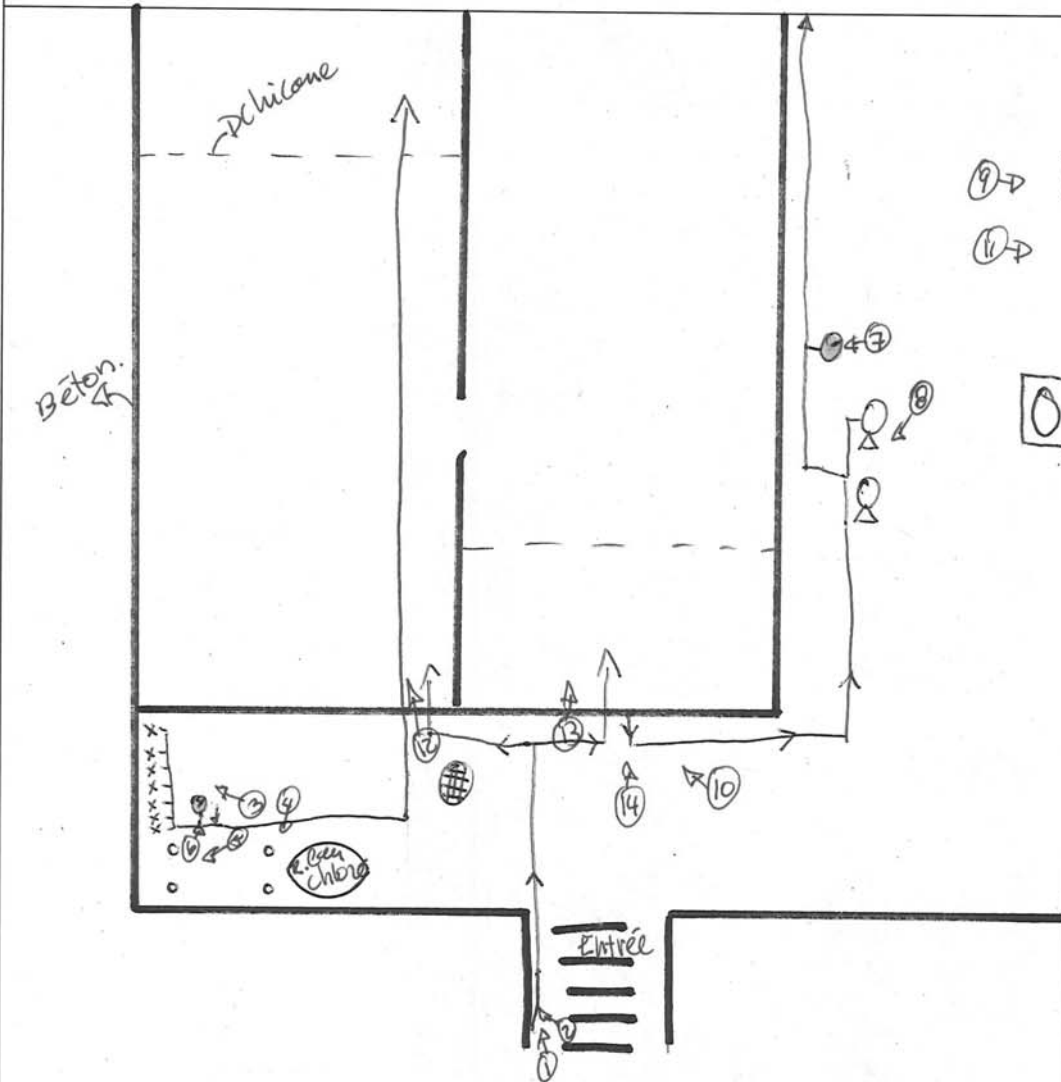
Description : Aperçu du parc. Les triangles représentent l'emplacement des puits. Le point orange le réservoir et le système de traitement.



CROQUIS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard, St-jean-sur-Richelieu.

Description : Système d'approvisionnement et de traitement.



Croquis dessiné par :

NOM : Jonathan Davies

SIGNATURE : Jonathan Davies

DATE : 2008.07.10

DOSSIER : Parc Rémillard

N/RÉF : 7323-16.01-0003900

***NOTE :**

- o = pompe doseuse
 - x = colonnes d'eau (conduite amène)
 - ⊙ = Débit-mètre
 - ↓ = injection du chlore
 - ⊞ = Puits
 - ⊙ = pompe de distribution
- ⊙ → = photos

PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard.

Photo # : 1
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Point de livraison pour la
citerne.



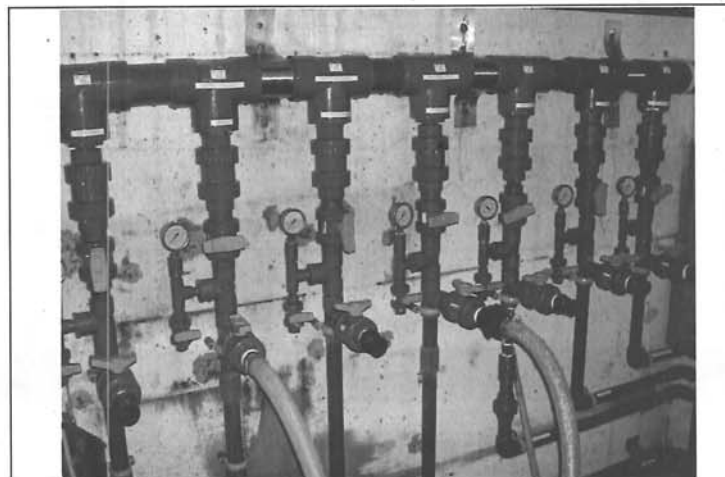
Photo # : 2
Réf. Numérique :
300434768
Date : 2008-06-12

Transporteur d'eau.



Photo # : 3
Réf. Numérique :
300434768
Date : 2008-06-12

7 colonnes d'eau.
(conduites d'amenés)



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard.

Photo # : 4
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Pompes doseuses pour la piscine.

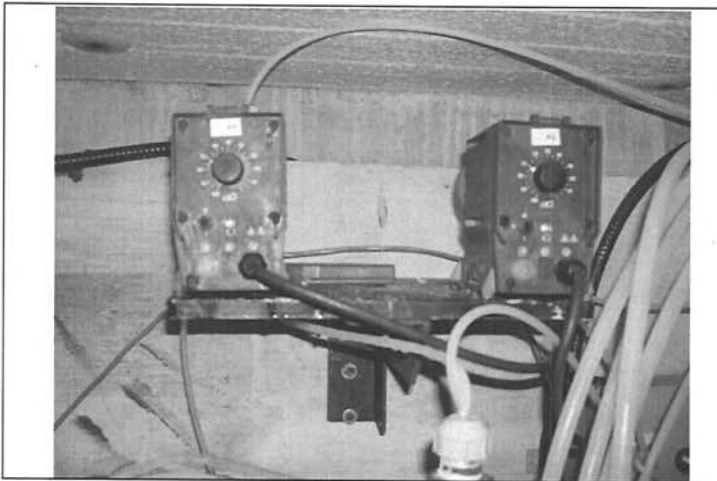


Photo # : 5
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Pompes doseuses pour chloration de l'eau potable.

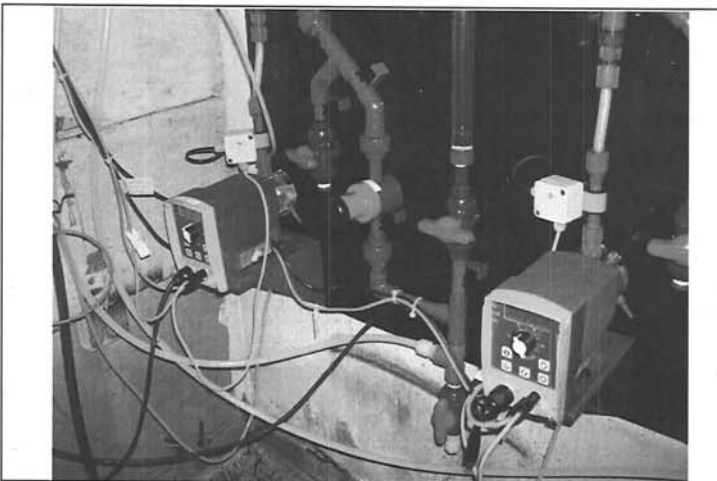
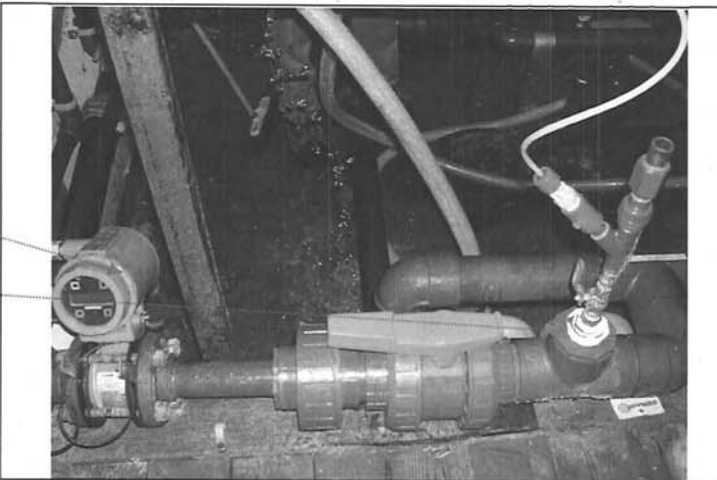


Photo # : 6
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Débitmètre des puits,
point d'injection du chlore.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard.

Photo # : 7
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Débit mètre de distribution.

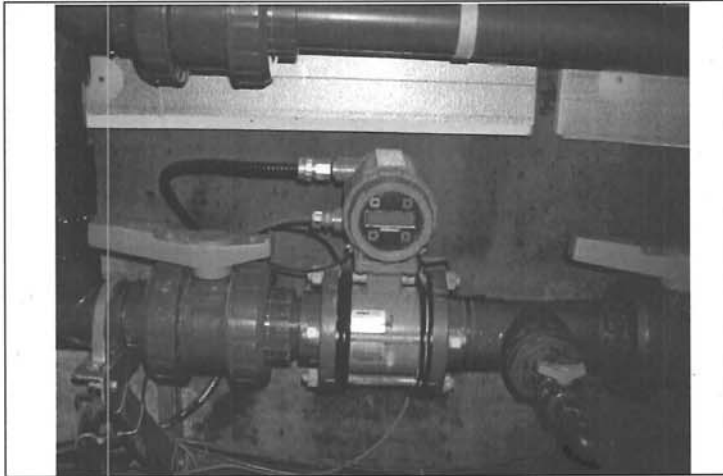


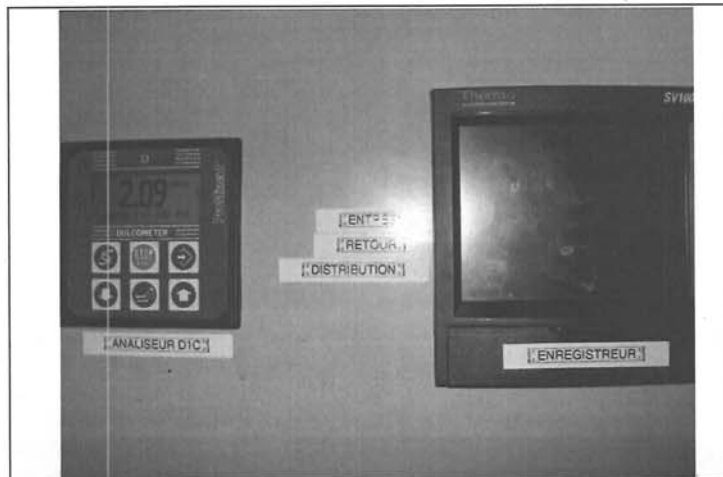
Photo # : 8
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Pompes de distribution.



Photo # : 9
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Automate pour le dosage
du chlore et les lectures en
continues.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiliaire.

Photo # : 10
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Tuyaux pour la livraison de
l'eau par citerne.

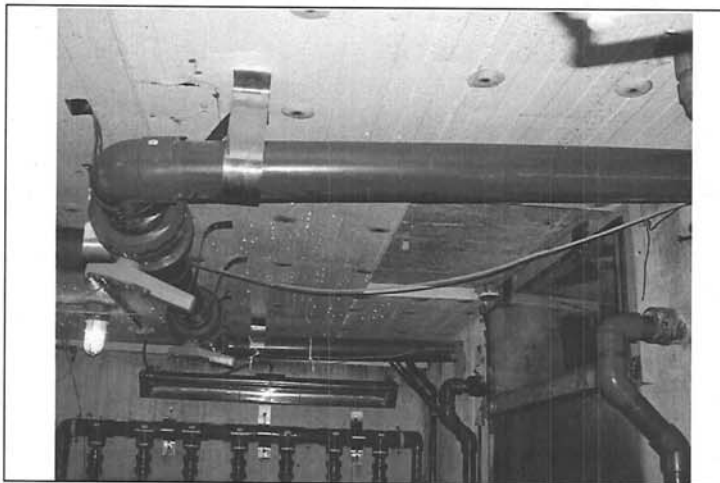


Photo # : 11
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Sonde pour les analyses en
continues.

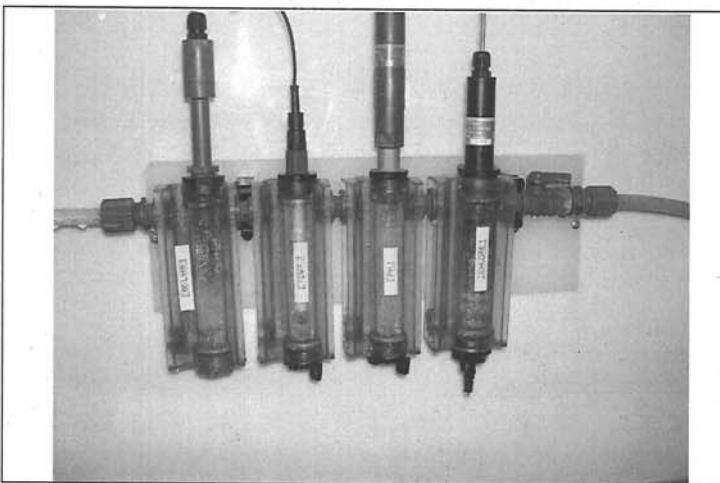
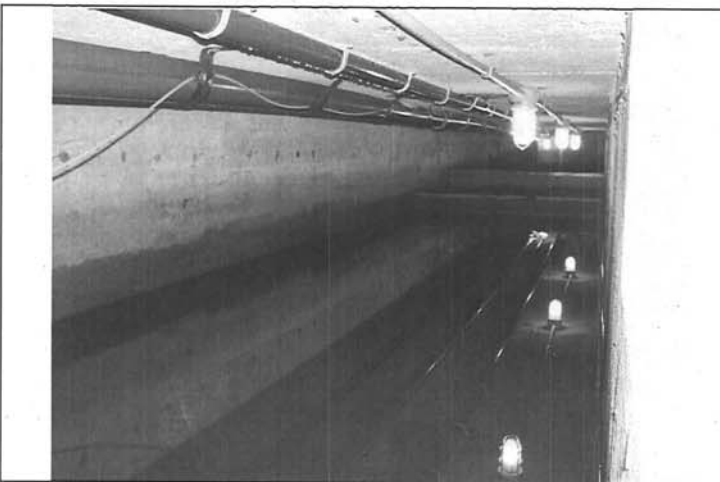


Photo # : 12
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

1^{er} bassin



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire.

Photo # : 13
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

2^{ème} réservoir.

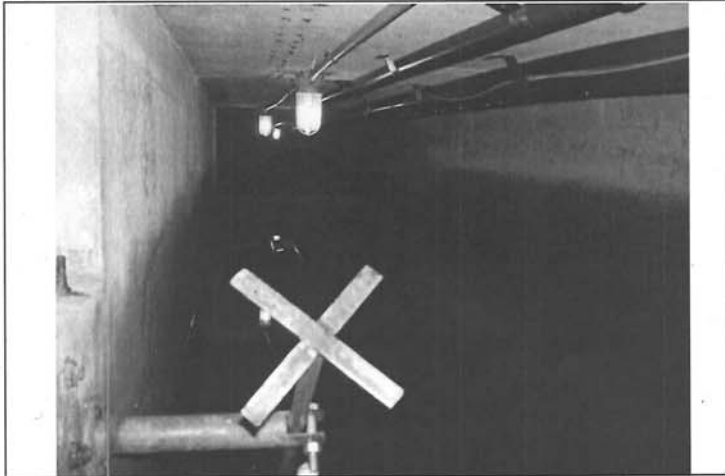


Photo # : 14
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Sortie des réservoirs vers la distribution.



Photo # : 15
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Arrière du resto.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire.

Photo # : 16
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits #2 7 rue Laporte.



Photo # : 17
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits #1 7 rue Laporte.



Photo # : 18
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits près du Poste de
pompage.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard.

Photo # : 19
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits 1 rue Kennedy.



Photo # : 20
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits 9 ruer Laporte.



Photo # : 21
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits 3 rue Kennedy.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard.

Photo # : 22
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits 16 rue Wing.



Photo # : 23
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits rue St-Jean.



Photo # : 24
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits 10 9^{ième} rue.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiliaire Rémillard.

Photo # : 25
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits du 52 9^{ième} rue.



Photo # : 26
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits du 102 9^{ième} rue.



Photo # : 27
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits 104 9^{ième} rue.



CERTIFIÉ

Longueuil, le 11 juin 2008

AVIS D'INFRACTION

Parkbridge lifestyle Communities inc.
505-3rd street South-West, suite 700
Calgary (Alberta) T2P 3E6

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
N° réseau : 11514171-07-51
Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Parc Domiciliaire Rémillard
(l'Acadie)
N° de document : 400494062

Objet : Non-conformité au Règlement sur la qualité de l'eau potable

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la vérification des données concernant votre système de distribution d'eau potable, effectuée le 6 juin 2008, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation au Règlement :

1-Vous avez omis d'aviser, sans délai, suite à la détection de la contamination de l'eau brute par des bactéries Escherichia coli ainsi que des bactéries entérocoques, le ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs des mesures correctives pour remédier à la situation.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 (article 39.1)

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Monsieur Jonathan Davies au 450 928-7607, poste 325.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

MR/jd



Madeleine Raymond
chef d'équipe
Service Municipal

MENV-Estrie-Montérégie
25 JUIN 2009
 Bureau de Brampton

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : 7110-16-09-56080-04

Archives N°. :

Date de l'événement : 19 juin 2009 Heure : 17:00

Organisme impliqué : Parkbridge Lifestyle Communities

Adresse : Inconnu

Ville : Calgary

Endroit de l'événement : Parc domiciliaire Rémillard

Ville de l'événement : Saint-Jean-sur-Richelieu

Produit en cause : Eau du système de distribution

Nb de photos : 0

Tél. ()

Poste: []

Code postal:

Code S.P.:

N°. de ville : 56080

État du produit L/S/G: (L)

CLASSE	U.N.:
	C.A.S.:

Quantité: Approx

Sans Dév.:

Imp.: L
 Dév.: L
 Réc.: L

Aspects humains

Sans Objet:

Évacués : Nb. :
 Blessés : Nb. :
 Traités imm. : Nb. :
 Hospitalisés : Nb. :
 Décédés : Nb. :

SECTEUR : Résidentiel

Autres/Mixte :

IMPACT : Air Cours d'eau Infrastructure d'Intérieur
 Infrastructure Souterraine Infrastructure de Surface Milieu Naturel Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Autres

Sommaire (causes de l'événement) : Odeurs de chlore et taches sur les équipements de salle de bain.

Signalé par: art. 53-54

Organisme : Citoyen

Tél. : (art. 53-54)

Date : 19 juin 2009

Origine M.E.

Appel reçu à: 22:34

Fin de la conversation 22:45

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie Date de sortie:

Urgence-Environnement :

Organisme impliqué:

Responsables municipaux:

Autres:

Rendu sur les lieux à:

Quitte les lieux à:

Temps total: min

Nb de sorties: 0

Catégorie : 1

Demande d'exécution de travaux

Émissions 115.1

Fonds d'urgence Coût:

Pér. de traitement: Ext.

Transféré à (serv. ou code): URB

Zone (M.T.M) :

X :

Y :

Sommaire :

(Interventions)

Art. 53-54 m'appel pour m'expliquer qu'il ne peut utiliser d'eau car elle sent le chlore et il y a des sédiments. Je suis celui qui s'occupe de son dossier au service municipal donc je connais le dossier. J'explique à monsieur que je ne peut lui donner de l'eau à la place de son propriétaire et que s'il a peur pour sa santé, il doit aller voir un médecin.

Il m'explique que c'est long aller voir un médecin et il fait quoi en attendant. Je lui explique que les mesures de protections pour les usagers se sont la santé publique que s'en occupe comme il sait déjà.

Art. 53-54 est au prise avec des taches sur sa peau et nous a déjà contacté.

Signature: Jonathan Davies

Date : 20 juin 2009

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

CERTIFIÉ

Bromont, le 18 juillet 2008

AVIS D'INFRACTION

Parkbridge lifestyle Communities inc.
505-3rd street South-West, suite 700
Calgary (Alberta) T2P 3E6

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
400506533

Objet : Approvisionnement en eau potable à votre établissement du 1300, route 104,
municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 12 juin 2008 par des fonctionnaires dûment autorisés de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi et aux règlements :

1. Avoir mis en place un système de traitement (désinfection) sans avoir obtenu l'autorisation du ministre.

- *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., Q-2)*
Article 32

2. Ne pas avoir d'équipement propre (génératrice) à assurer le traitement de désinfection en cas d'urgence.

- *Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2,r.18.1.1)*
Article 9

...2

AVIS D'INFRACTION

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
400506533

-2-

Le 18 juillet 2008

3. Ne pas avoir de périmètre de protection de 30 mètres muni d'une clôture ceinturant les installations de captage qui alimentent plus de 20 personnes.

- *Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2,r.1.3)*
Article 24

4. Installation de traitement de désinfection en continu qui n'a pas démontré son efficacité pour l'enlèvement de 99.99% des virus (4log).

- *Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2,r.18.1.1)*
Article 6

5. Les eaux délivrées par votre système de distribution n'ont pas subi une désinfection en continu, au sens du Règlement, et il y eu des résultats d'analyses en application des articles 6 et 39 qui ont démontré une contamination d'origine fécale.

- *Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2,r.18.1.1)*
Article 7

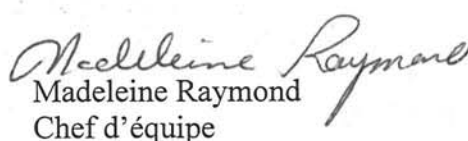
Nous vous demandons donc de prendre, **dès réception de cet avis**, les mesures nécessaires afin de procéder aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Monsieur Jonathan Davies au 450 928-7607, poste 325.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

MR/JD


Madeleine Raymond
Chef d'équipe

IDENTIFICATION	
N° de dossier :	7323-16-01-0003900
N° d'intervention SAGO :	300434764
N° de document SAGO	400504075
Date de la visite :	12 Juin 2008
Heures	Arrivée : 9 :52 Départ : 12 :40
Coordonnées GPS (NAD 83)	
Nom de l'inspecteur :	Jonathan Davies
Accompagné par :	Régine Le Blanc
Lieu visité :	Parc domiciliaire Rémillard
Raison sociale :	Parkbridge Lifestyle communities inc.
Adresse :	1300 Route 104
Municipalité :	Saint-Jean-sur-Richelieu
Code postal :	
Adresse postale :	85, Theme Park Drive Wasaga beach (Ontario) L9Z 1X7
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 de la L.A.D.
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	Articles 53-54 de la L.A.D.
Télécopieur :	
Photos	Nombre : 27
Échantillon :	
Annexes	
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT(E)	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>
Nom :	Plusieurs résidents du parc domiciliaire.	
Adresse :		
Téléphone :		
Rencontré :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Coordonnées GPS (NAD 83) :		

BUT DE LA VISITE
Inspection des systèmes d'approvisionnement et de traitement d'eau potable du parc domiciliaire.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION
<p>Nous sommes arrivées au parc et je contact <small>Articles 53-54 de la L.A.D.</small> afin de lui demander accès au traitement et qu'il nous identifient les puits. <small>Articles 53-54 de la L.A.D.</small> affirme ne pas s'occuper de l'eau potable mais il a les clefs et nous donnent accès quelques minutes plus tard.</p> <p>Il y a beaucoup de nouvelles tuyauteries et des systèmes de contrôle automatisés. Tous les jeux de vannes ont été changés et les conduites d'emmener (colonne d'eau) sont tous identifiées selon le nom des rues où les puits sont situés.</p> <p>Il y a 11 puits de branchés sur le système selon les indications écrites sur les colonnes d'eau. Il y a une chloration, des débitmètres, un thermomètre digital, un pHmètre et un analyseur de chlore en continue. La colonne « Marie + Lucie » est fermée (vanne) et ils sont en test de pompage car il laisse couler l'eau actuellement. Il n'y a pas de génératrice. Une autre colonne est fermé</p>

également. (Lucie #2)

La livraison d'eau par citerne se fait avec l'aide d'un tuyau dédié qui se rend directement dans la réserve. Le tuyau qui sert de lien entre le camion et l'entrée de service est sur place accroché sur le mur et est propre.

La chloration est faite sur la conduite des eaux mélangées après les colonnes d'eau. Cette conduite envoie l'eau chlorée au fond du premier réservoir et l'eau circule dans le premier réservoir où il y a des chicanes. Le second réservoir comporte également des chicanes et la sortie de celui-ci est près de nous donc opposée à l'entrée d'eau.

Il y a deux pompes pour le chlore, la consigne est à 2.0 ppm et le niveau d'utilisation du chlorateur est à 40 % donc dans la section la plus précise de la pompe. Les systèmes de contrôle automatisés (pH, chlore, débit, T°) sont reliés à une alarme par téléphone (paget). La lecture du chlore se fait à la sortie du réservoir seulement. (Photo 3 à 14)

Il n'y a pas de distribution d'eau pendant une panne électrique. Il n'y a aucune borne d'incendie.

Par la suite nous sommes allés (Jonathan Davies et Régine LeBlanc) prendre les lectures GPS de l'emplacement de tous les puits sur le parc domiciliaire.

1^{er} point est situé à l'arrière du restaurant collé sur la réserve d'eau potable. Il y a beaucoup d'activité dans l'aire de protection du puits. (Photo # 15)

2^{ième} point est un puits sur la rue Laporte à l'arrière du #7 où il y a deux puits séparés d'environ 20 mètres. Les têtes de puits sont étanchées mais ils sont dans une zone plus basse que le terrain près du cours d'eau l'Écuyer. (photo # 16, 17)

3^{ième} point est un puits dans un trou d'homme situé en bande riveraine du cours d'eau l'Écuyer. Il est à l'arrière du **Non visé**. Il y a l'égout sanitaire (entrée de service d'une maison mobile) dans le rayon de protection du puits. (Photo # 19) Un second puits est situé tout près de cet endroit mais il n'est pas branché sur le réseau selon les propriétaires du puits (Stationnement du 9 rue Laporte). (photo # 20)

4^{ième} point est un puits en bordure de la route situé dans la bande riveraine du cours d'eau l'Écuyer face au **Non visé**. Il y a l'égout sanitaire dans le rayon de protection du puits. (photo # 21)

5^{ième} point est un puits dans un fossé de rue situé en face du **Non visé**. Il y a une maison mobile près mais l'égout sanitaire peut ne pas être dans l'aire de protection à condition que l'égout ne passe pas dans la rue. (photo # 22)

Un autre puits est situé près du chemin St-Luc à l'intersection de la rue Wing et la rue parallèle au chemin St-Luc qui n'est pas branché sur le réseau selon les citoyens. Il y a un égout dans l'aire de protection du puits. (Photo # 23)

6^{ième} point est un puits situé à l'arrière du **Non visé**. Le puits est situé à moins de 1 mètre d'un fossé qui est rempli d'eau stagnante. Beaucoup de maisons dans l'aire de protection du puits. (photo # 24)

7^{ième} point est un puits dans un trou d'homme sorti du sol en bordure de la rue face au **Non visé**. Non visé Beaucoup d'activité dans l'aire de protection du puits (circulation motorisée, égout, épandage de fertilisant pour les fleurs des citoyens, etc...) (photo # 25)

8^{ième} point est un puits situé à l'arrière du **Non visé**. Le puits est à moins de 1 mètre d'un fossé rempli d'eau stagnante.

9^{ième} point est un puits situé à l'arrière du **Non visé**. Il est à moins d'un mètre d'un fossé rempli d'eau stagnante. (Photo # 26)

10^{ième} point est un puits situé à l'arrière du **Non visé** rue. Il est à moins d'un mètre d'un fossé rempli d'eau stagnante. (photo # 27)

Il y a beaucoup plus de puits que ceux identifiés sur les colonnes d'eau à l'usine de traitement d'eau potable. Il y a également deux autres puits sur le terrain de Articles 53-54 de la L.A.D. où il vend encore des maisons mobiles. Les citoyens m'informe qu'une dame hydrogéologue est venue la semaine dernière afin de chercher les puits.

Lors de ma visite, les puits identifié Marie+Lucie sont en purge ou essai de pompage car l'eau coule à l'égout en permanence. Le chlore est dosé proportionnel au débit. La lecture de chlore se fait à la sortie du réservoir et le point de consigne est fixé à 2.0ppm. Avant l'avis d'ébullition, ils avaient un manque en eau entre 6000 et 9000 gallons d'eau par jours (livré par citerne) et maintenant aucune livraison.

Il est à noter que l'eau de chlore qui sert pour le dosage de l'eau potable est utilisée (même réservoir) pour la piscine également.

Photos

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil-photo numérique de marque nikon coolpix 4300. Les disquettes d'enregistrement de l'appareil sont demeurées en ma possession jusqu'au moment où j'ai transféré les photos dans mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière. Le transfert et les manipulations ont été réalisés à l'aide du logiciel d'importation de photos de Windows XP.

Information sur le GPS

Tous les points GPS inclus à ce rapport ont été pris par moi-même avec un appareil de marque Garmin 72 dont la précision est d'environ de 5 à 10 mètres.

CONCLUSION

En conclusion,

Les puits devraient avoir une aire de protection protégée (clôture barrée). Le système de chloration semble adéquat mais il m'est impossible de statuer sur le traitement car nous devons avoir les dimensions du réservoir et les calculs avec le débit maximal qui n'est pas disponible lors de l'inspection. Nous ne savons pas exactement quels sont les puits raccordé à l'aqueduc. Il n'y a pas de génératrice en cas de panne du système de désinfection et de distribution d'eau potable.

RECOMMANDATION

Je recommande de maintenir l'avis d'ébullition jusqu'à l'obtention des plans et devis tel que construit signé scellé d'un ingénieur du Québec. Un avis d'infraction pour le non respect du périmètre de protection des puits (article 24 du règlement sur la captage des eaux souterraines) et avoir effectué des travaux, au système de traitement, sans autorisation (article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement). L'avis doit mentionner également des infractions aux articles 6, 7 et 9 du règlement sur la qualité de l'eau potable qui encadre la désinfection d'une eau.

RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

VÉRIFICATION

Inspecté par :	Jonathan Davies <i>Jonathan Davies</i>	Date :	2008-07-11
Vérfié par :	Stéphanie Raymond <i>Stéphanie Raymond</i>	Date :	2008-07-18

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

CARTE

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard, Saint-Jean-sur-Richelieu.

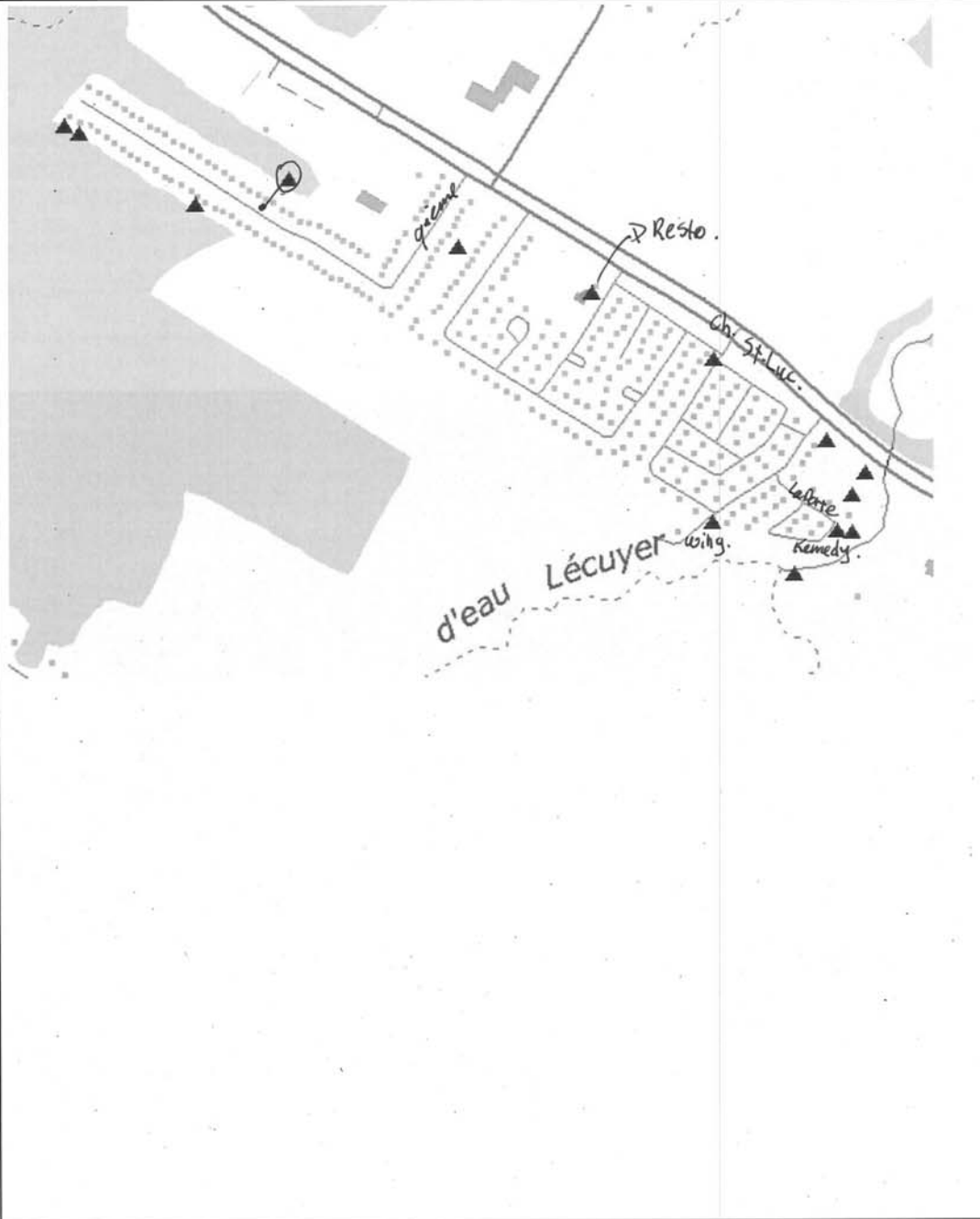
Description : Aperçu du parc.



CARTE

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard, St-jean-sur-Richelieu.

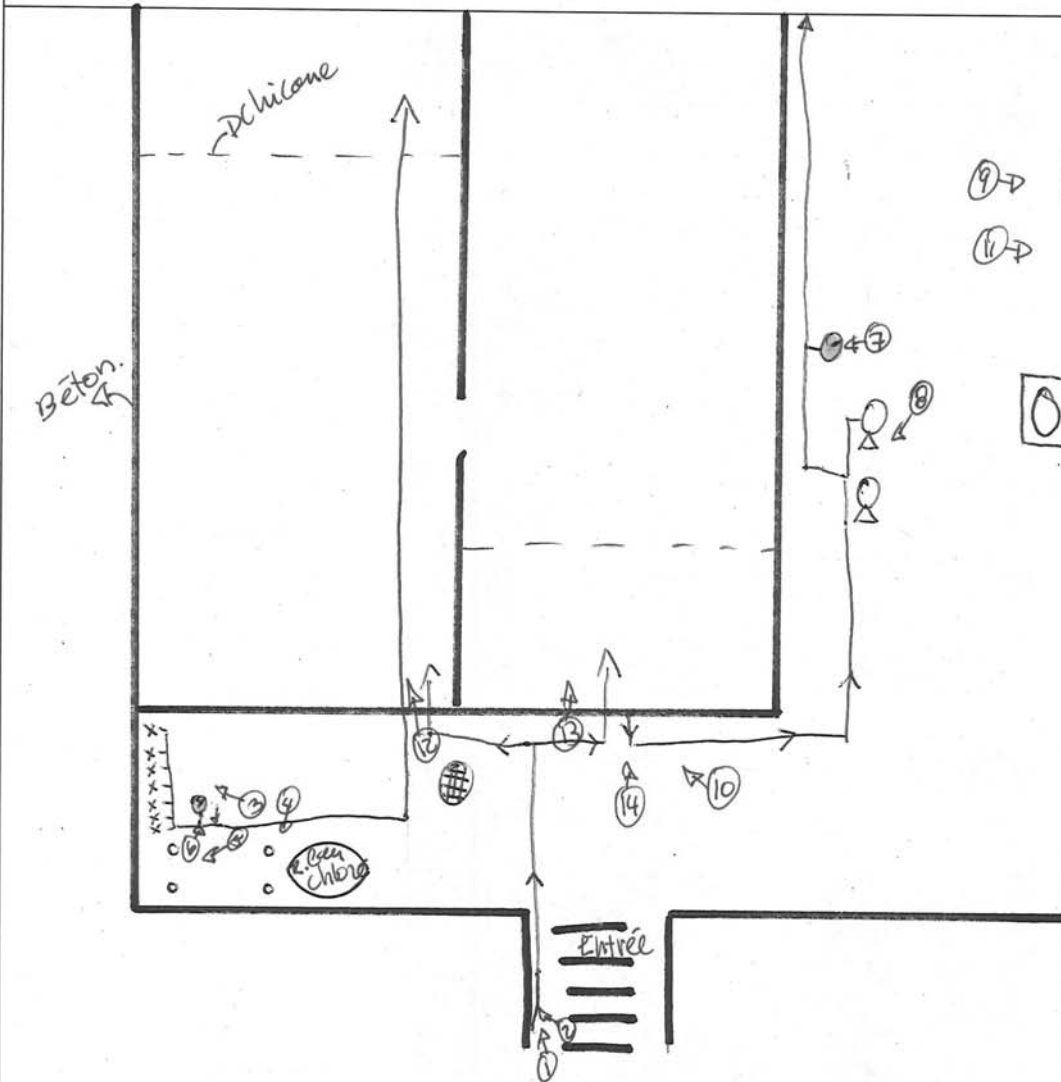
Description : Aperçu du parc. Les triangles représentent l'emplacement des puits. Le point orange le réservoir et le système de traitement.



CROQUIS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard, St-jean-sur-Richelieu.

Description : Système d'approvisionnement et de traitement.



Croquis dessiné par :

NOM : Jonathan Davies

SIGNATURE : Jonathan Davies

DATE : 2008.07.10

DOSSIER : Parc Rémillard

N/RÉF : 7323-16.01-0003900

***NOTE :**

- o = Pompe doseuse
 - x = colonnes d'eau (conduite amène)
 - ⊙ = Débit-mètre
 - ↓ = Injection du chlore
 - ⊞ = Puits
 - ⊙ = Pompe de distribution
- ⊙ → = photos

PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard.

Photo # : 1
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Point de livraison pour la
citerne.



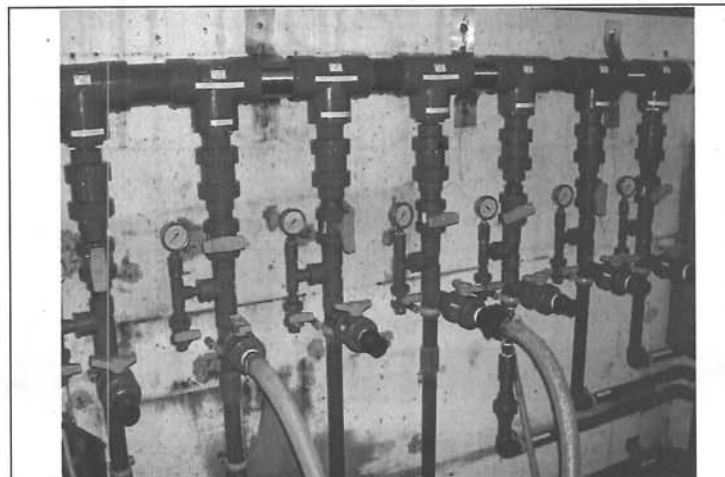
Photo # : 2
Réf. Numérique :
300434768
Date : 2008-06-12

Transporteur d'eau.



Photo # : 3
Réf. Numérique :
300434768
Date : 2008-06-12

7 colonnes d'eau.
(conduites d'amenés)



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard.

Photo # : 4
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Pompes doseuses pour la piscine.

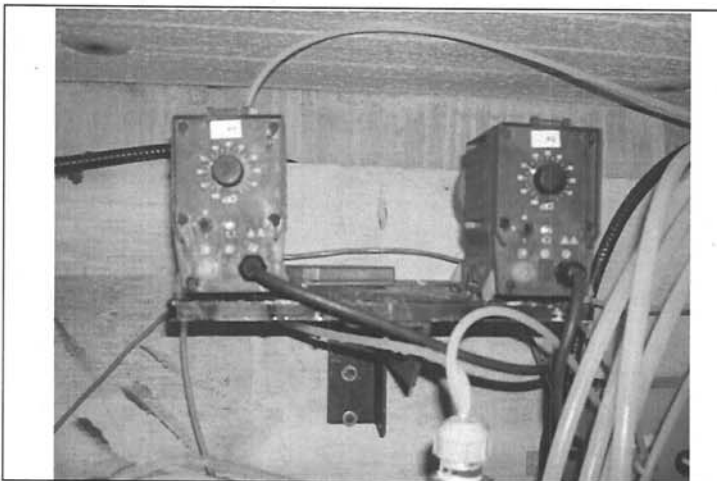


Photo # : 5
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Pompes doseuses pour chloration de l'eau potable.

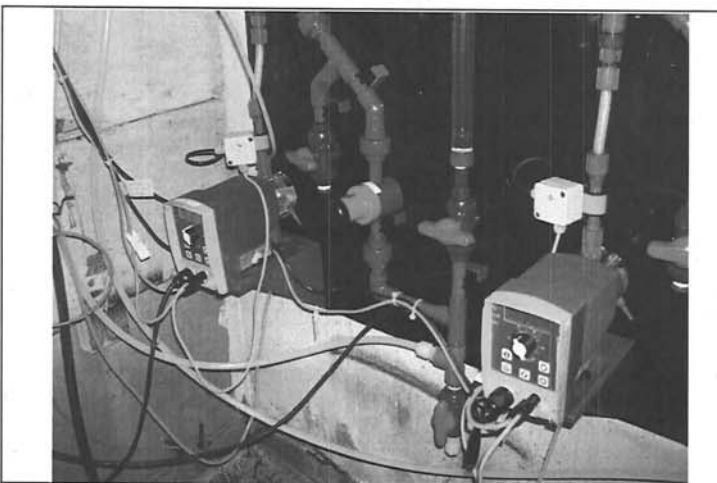
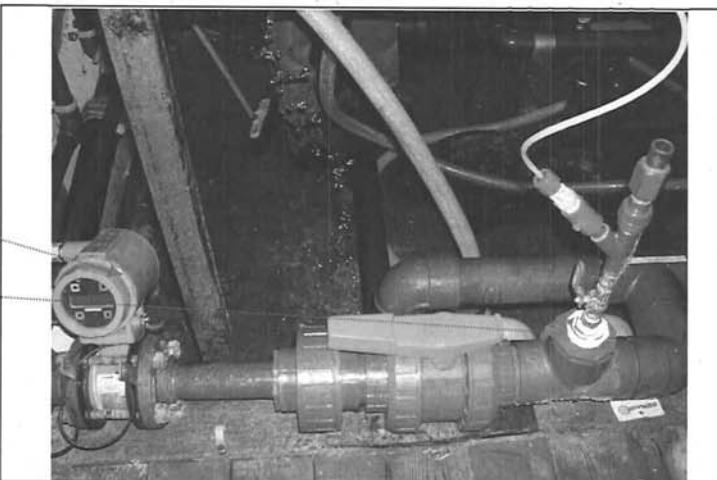


Photo # : 6
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Débitmètre des puits,
point d'injection du chlore.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard.

Photo # : 7
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Débit mètre de distribution.

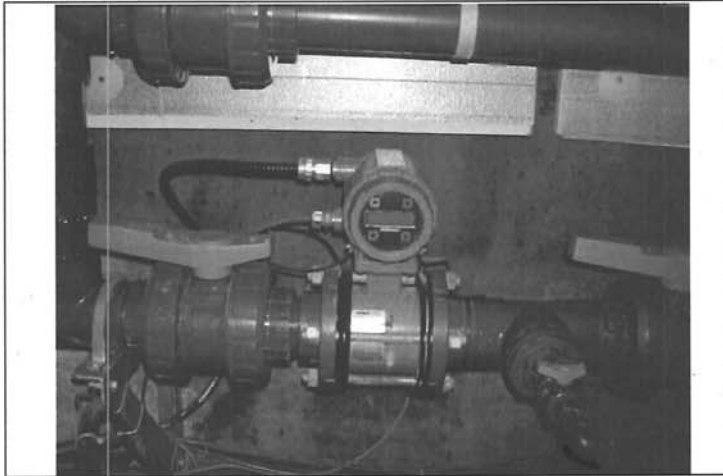


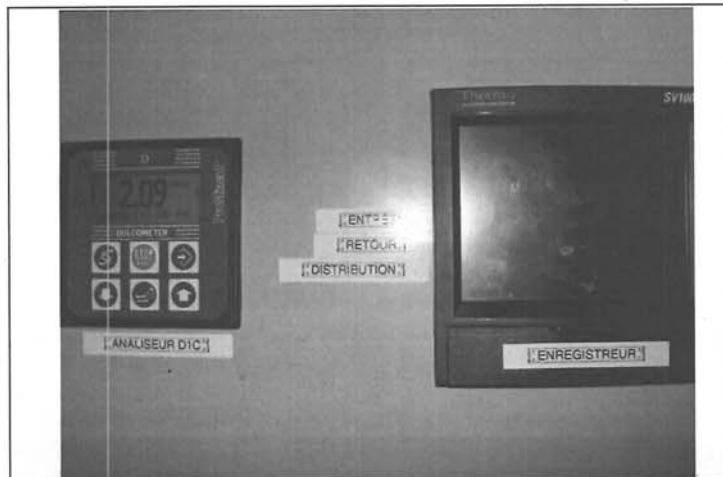
Photo # : 8
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Pompes de distribution.



Photo # : 9
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Automate pour le dosage
du chlore et les lectures en
continues.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiliaire.

Photo # : 10
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Tuyaux pour la livraison de
l'eau par citerne.

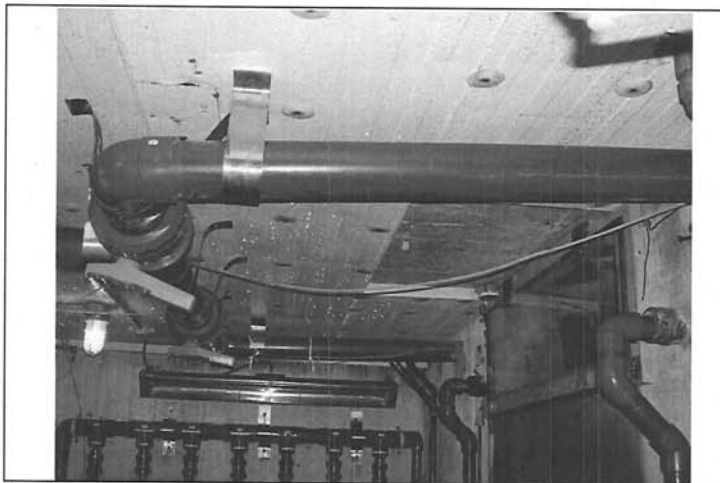


Photo # : 11
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Sonde pour les analyses en
continues.

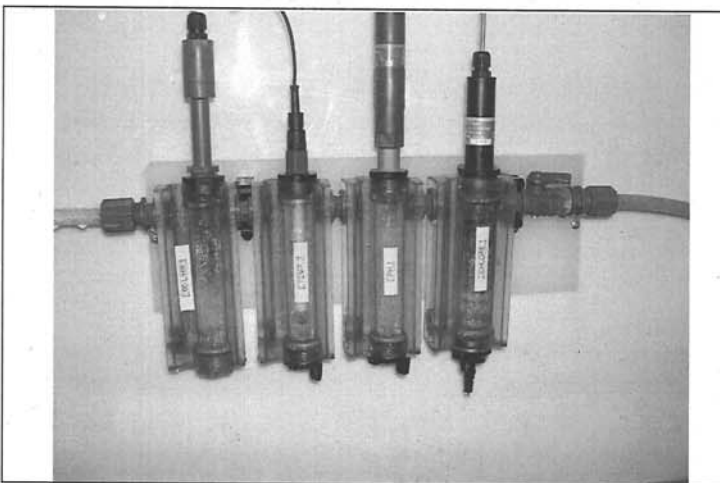
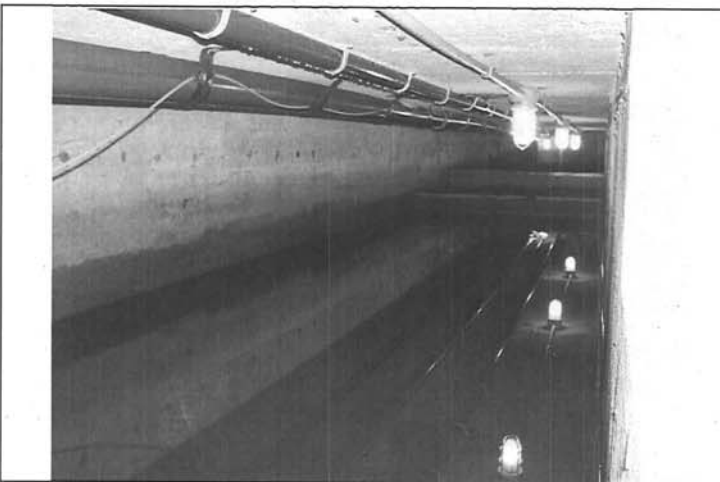


Photo # : 12
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

1^{er} bassin



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire.

Photo # : 13
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

2^{ème} réservoir.

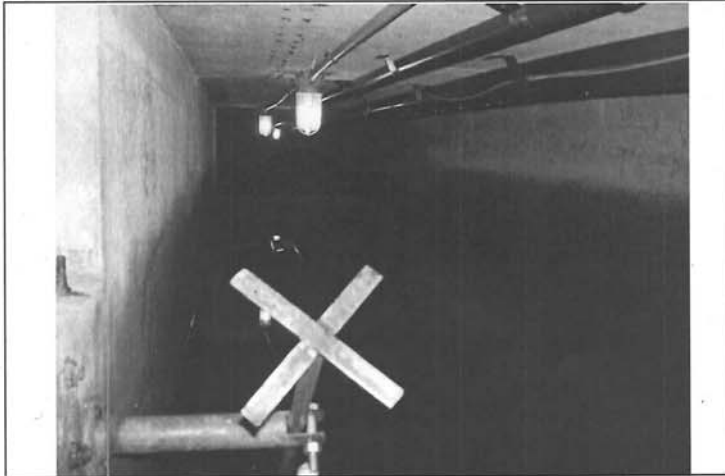


Photo # : 14
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Sortie des réservoirs vers la distribution.



Photo # : 15
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Arrière du resto.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire.

Photo # : 16
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits #2 7 rue Laporte.



Photo # : 17
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits #1 7 rue Laporte.



Photo # : 18
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits près du Poste de
pompage.



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard.

Photo # : 19
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Non visé



Photo # : 20
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Non visé



Photo # : 21
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Non visé



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiciliaire Rémillard.

Photo # : 22
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Non visé



Photo # : 23
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Puits rue St-Jean.



Photo # : 24
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Non visé



PHOTOS

IDENTIFICATION : Parc domiliaire Rémillard.

Photo # : 25
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Non visé



Photo # : 26
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Non visé



Photo # : 27
Réf. Numérique :
300434764
Date : 2008-06-12

Non visé



CERTIFIÉ

Longueuil, le 11 juin 2008

AVIS D'INFRACTION

Parkbridge lifestyle Communities inc.
505-3rd street South-West, suite 700
Calgary (Alberta) T2P 3E6

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
N° réseau : 11514171-07-51
Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Parc Domiciliaire Rémillard
(l'Acadie)
N° de document : 400494062

Objet : Non-conformité au Règlement sur la qualité de l'eau potable

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la vérification des données concernant votre système de distribution d'eau potable, effectuée le 6 juin 2008, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation au Règlement :

1-Vous avez omis d'aviser, sans délai, suite à la détection de la contamination de l'eau brute par des bactéries Escherichia coli ainsi que des bactéries entérocoques, le ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs des mesures correctives pour remédier à la situation.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 (article 39.1)

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Monsieur Jonathan Davies au 450 928-7607, poste 325.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

MR/jd



Madeleine Raymond
chef d'équipe
Service Municipal

PAR MESSAGERIE

Bromont, le 12 octobre 2007

AVIS D'INFRACTION

Groupe Sodex inc.
2519, boulevard Chomedey
Laval (Québec) H7T 2R2

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
N° de document : 400440797

Objet : Non-conformité au Règlement sur la qualité de l'eau potable

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du contrôle effectué par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale le 10 octobre 2007 sur les résultats d'analyses des échantillons prélevés en date du 14 août 2007 sur le Système de distribution d'eau potable Parc Domiciliaire Rémillard (l'Acadie), 11514171-07-51, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation au Règlement :

1. Vous n'avez pas transmis, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans un délai de dix jours du prélèvement, les résultats d'analyses des échantillons d'eau ainsi que les données inscrites sur les formulaires de demande d'analyse pour les échantillons destinés à contrôler les micro-organismes et le désinfectant résiduel libre.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 (article 33)

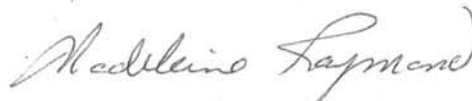
En effet nous notons qu'il s'est écoulé treize jours entre la date de prélèvement et la date de transmission des résultats des analyses de l'échantillon d'eau ainsi que des données inscrites sur le formulaire de demande d'analyse pour l'échantillon numéro 38197.

Nous vous demandons donc de prendre toutes les mesures requises pour vous conformer à la réglementation sur l'eau potable en procédant immédiatement aux corrections qui s'imposent afin de transmettre toutes les données dans les délais requis.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Madame Régine LeBlanc 450-370-3085, poste 230.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui vous sont signifiées.



Madeleine Raymond
Chef d'équipe

MR/rlb

c. c. -M. Marc Bisson, directeur par intérim du Centre d'expertise en analyse
environnementale du Québec
-Parkbridge Lifestyle communities inc

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs



PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'ÉGOUT

NUMÉRO : 7321-16-01-0002304E / 400344481 / 827-E

DÉTENTEUR : Parkbridge Lifestyle Communities inc.

ADRESSE : 85, Theme Park Drive, Wasaga Beach (Ontario) L9Z 1X7

LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ à exploiter une entreprise d'égout
dans la municipalité mentionnée ci-dessous :

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, lot 418-A, du cadastre de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie,
municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

Ce permis est soumis à toute loi et règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et aux entreprises d'égout.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

par : Pierre Paquin, directeur
Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, ce 20 septembre 2006

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs



PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'AQUEDUC

NUMÉRO : 7321-16-01-0002304A / 400344485 / 827-W

DÉTENTEUR : Parkridge Lifestyle Communautés inc.

ADRESSE : 85, Theme Park Drive, Wasaga Beach (Ontario) L9Z 1X7

LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ à exploiter une entreprise d'aqueduc
dans la municipalité mentionnée ci-dessous :

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, lot 418-A, du cadastre de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie,
municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

Ce permis est soumis à toute loi et règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et aux entreprises d'égout.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

par : Pierre Paquin, directeur
Direction régionale de l'Estrée et de la Montérégie

Longueuil, ce 20 septembre 2006

CERTIFIÉ

Longueuil, le 27 avril 2006

AVIS D'INFRACTION

Parkbridge lifestyle Communities inc.
85, Theme Park Drive
Wasaga Beach, Ontario L9Z 1X7

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
N° réseau : 11514171-07-51
Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Parc Domiciliaire Rémillard
(l'Acadie)
N° de document : 400307825

Objet : Non-conformité au Règlement sur la qualité de l'eau potable

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la vérification des données concernant votre système de distribution d'eau potable, effectuée le 12 avril 2006, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation au Règlement :

1. Vous n'avez pas transmis, au ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs les renseignements requis à l'article 10.1 avant le 1^{er} décembre 2005;

Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 (article 53.1)

Le défaut de nous transmettre l'information requise dans les délais prescrit vous expose aux sanctions prévues à l'article 48 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Monsieur Jonathan Davies au (450) 928-7607, poste 325.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

MR/jd

Madeleine Raymond
Madeleine Raymond, Chef d'équipe
Municipal

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7323-16-01-0003900

Date de rédaction : Le 7 mars 2006

Intervention SAGIR : 300275835

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION « Parc Domiciliaire Rémillard »

DATE D'INSPECTION : 3 mars 2006

HEURE : Arrivée : 9 :34 am

Départ : 10 :57 am

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jonathan Davies

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Parc Maison Mobile Rémillard

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Parkbridge lifestyle Communities inc.

85 Theme Park Drive

Wasaga Beach, (Ontario), L9Z 1X7

PLAINANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	(x)	()	(x)
Nombre :	9	1		1

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Vérification du système de chloration.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
300275835

Date de rédaction : Le 7 mars 2006

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Historique

Le parc de maison mobile a été construit au début des années 1970.

Il y a eu des permis émis pour l'exploitation du réseau d'égout et du réseau d'aqueduc. (#827-W et 827-E).

Au fil des ans le parc de maison mobile s'est agrandi et la demande en eau potable n'a cessé d'augmenter.

Au début il y avait 6 puits qui alimentaient une usine de traitement complet soit; filtration et désinfection.

Maintenant il y a en tout selon ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} 22 puits sur l'ensemble du territoire du parc de maison mobile. Certains puits sont condamnés.

Il y a 13 puits qui alimentent les deux (2) réservoirs de 20 000 gallons chacun. Il y a un ajout de chlore à la réserve pour prévenir la contamination bactérienne.

Du mois de juin à septembre il y a une citerne qui remplit les réservoirs car les puits ne fournissent pas la quantité d'eau nécessaire.

Affirmation de

Les nouveaux propriétaires veulent changer complètement les installations de traitement d'eau potable.

Les instruments de mesure portatifs ne sont pas bien calibrés car la turbidité dépasse largement le 5 UTN et son préleveur (Lab-o-mobile) mesure 1.6 UTN au même moment.

Le chlore libre est mesuré à la sortie des réserves et au retour du réseau. Le 0.3 ppm n'est pas respecté en tout temps à la sortie des réservoirs.

L'ajout de chlore se fait à même la réserve mais n'est pas proportionnel au débit, il ajuste le dosage à la main selon ses connaissances.

^{Articles 53-54 de la L.A.D.} affirme que mes photos ne seront pas utiles puisqu'ils vont tout changer d'ici le mois de juin.

Les jeux de vannes qui contrôlent l'arrivée d'eau des puits est difficile à comprendre car les vannes ne sont pas tous identifiées et certaine contrôle deux puits à la fois.

Il y a 6 puits contrôlé par des flottes situés dans la réserve (pompe démarre automatiquement). Les 7 autres puits fonctionnent manuellement.

Les nouveaux exploitants veulent mettre des compteurs d'eau à chaque résidence et charger une taxe en relation avec leurs consommations d'eau.

Il n'y a pas d'arrêt automatique relativement à la hauteur d'eau dans la réserve. L'eau est pompée en permanence par les 7 puits manuel et il arrive que la réserve déborde car il n'y a pas assez de demande des

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
300275835

Date de rédaction : Le 7 mars 2006

abonnés.

Articles 53-54 de la L.A.D.

peut avoir une lettre en anglais car les nouveaux propriétaires parlent anglais seulement.

Inspection

Il y a deux réservoirs en béton souterrain (Photo# 1 et 2)

Il y a plusieurs vannes sur des conduites raboutées (photo# 3 et 4).

Il y a beaucoup d'oxydation sur les pièces métalliques (Photo# 3 et 4).

Il y a un réservoir de chlore d'une capacité de 1500 litres (photo# 5).

Il y a deux pompes doseuse de chlore (Photo# 6).

Il y a deux pompes de distribution d'eau potable pour le réseau (Photo# 8 et 9).

Il y a deux robinets pour l'échantillonnage (1 pour la sortie des réservoirs et 1 pour le retour du réseau de distribution) (Photo# 7).

3. CONCLUSION

En conclusion Articles 53-54 de la L.A.D. qui représente les Articles 23-24 de la L.A.D. groupe m'a contacté afin de comprendre les obligations légales en rapport avec l'eau potable.

La nouvelle entité légale qui a acheté le parc de maison mobile a reçu une lettre, daté du 4 janvier 2006, expliquant leurs obligations d'échantillonnages.

Il y a un système de chloration qui n'est pas réglementaire pour la désinfection, mais selon les explications recueillies par Articles 53-54 de la L.A.D. (inspecteur MDDEP) à l'été 2005, ce système n'est pas installé pour la désinfection.

Le système en place est désuet car il est impossible de savoir le débit instantané du réseau, de savoir le dosage de chlore car les pompes ne sont pas calibrées, de savoir quel puits est en fonction ou pas, de savoir la quantité de chlore résiduel libre en continue à la sortie des réservoirs et finalement il n'y a pas de flotte dans les réservoirs qui donnent un signal au puits pour avertir de cesser de pomper lorsqu'ils sont plein.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
300275835

Date de rédaction : Le 7 mars 2006

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande une lettre aux propriétaires les informants des obligations reliées à une désinfection et à une reconstruction d'un système de traitement de l'eau destiné à la consommation humaine.

De plus ils doivent être informé que les permis d'exploitations (égout et aqueduc) sont obligatoires pour eux.

6. VÉRIFICATION

Rédigé par :

Jonathan Duro

Date :

2006-03-08.

Vérifié par :

Madeleine Raymond

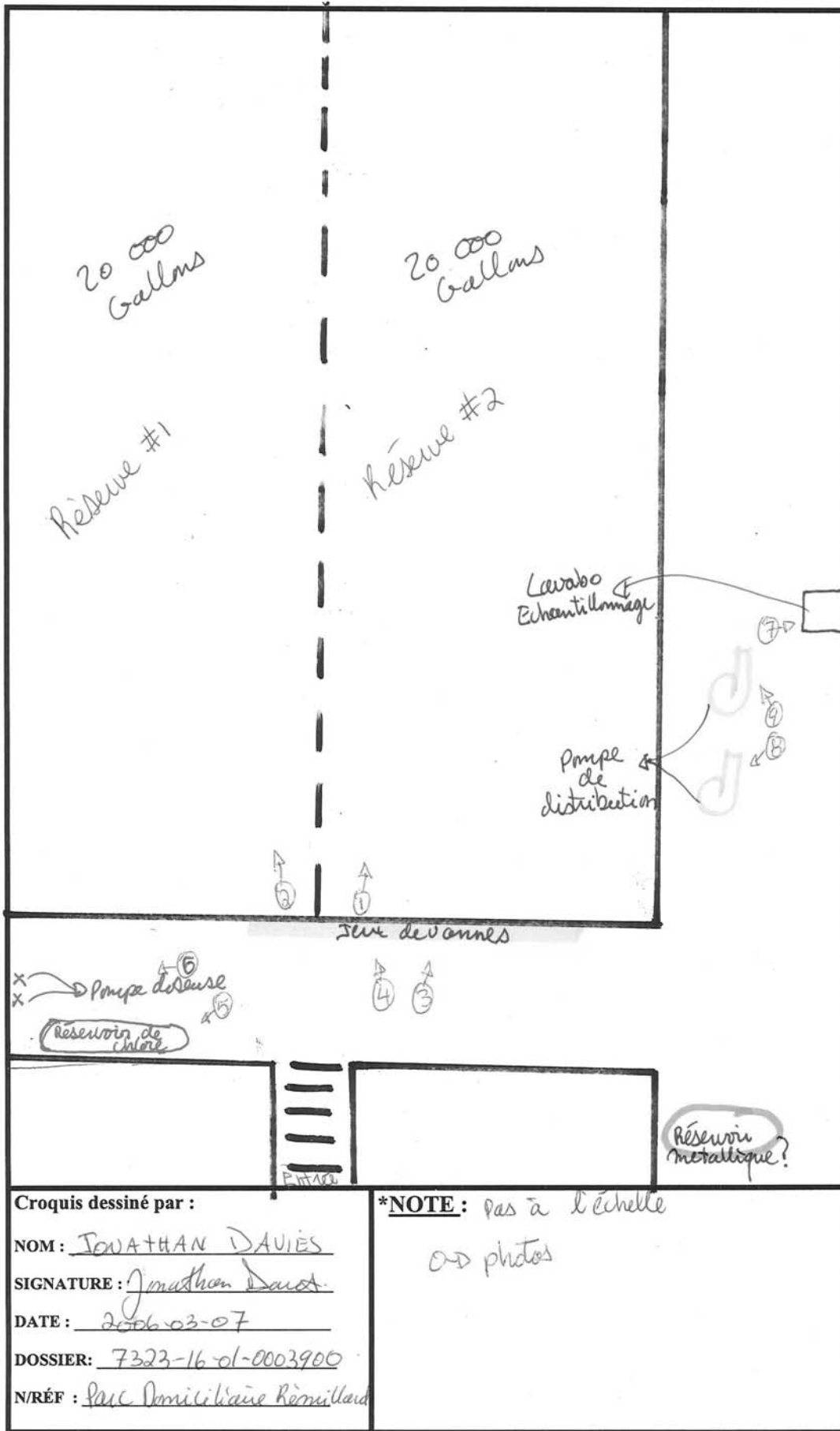
Date :

2006-04-12

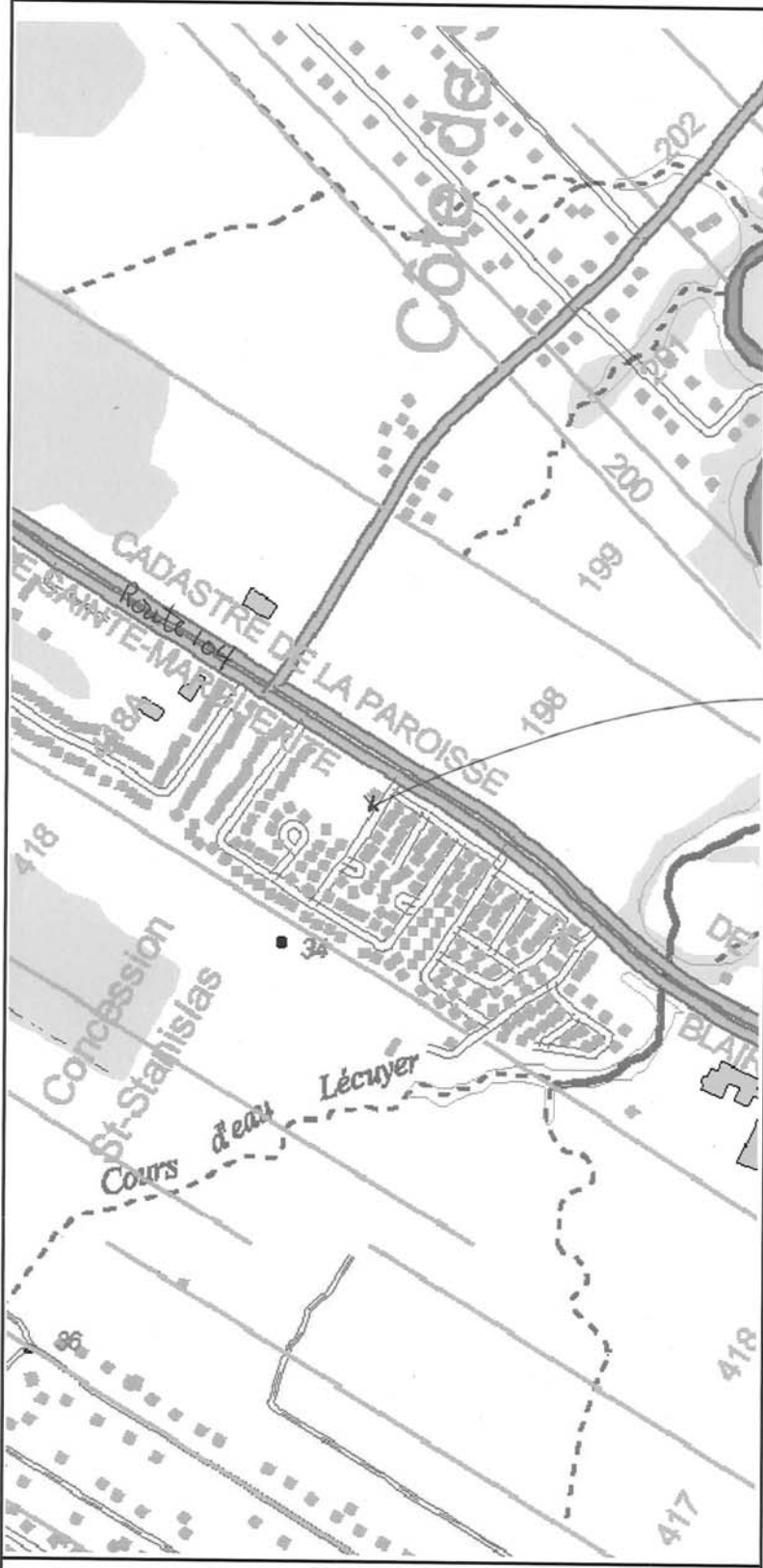
Commentaires du vérificateur :

Dans la lettre s'assurer d'être clairs concernant leurs obligations face à une demande d'autorisation et aux permis suivis pour vérifier qu'il n'y a pas de travaux sans autorisation : 3002

CROQUIS



Parc Domiciliaire Rémillard Eau Potable



GPS.
Poste de chloration
Sauterain.



Source(s) des données :



Préparé par :
Jonathan Davies
2006-03-07

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2006



PHOTO

IDENTIFICATION : Parc Domiciliaire Rémillard

Photo # : 1
Réf. : Réserve d'eau
Date : 2006-03-03

Réservoir souterrain #1.

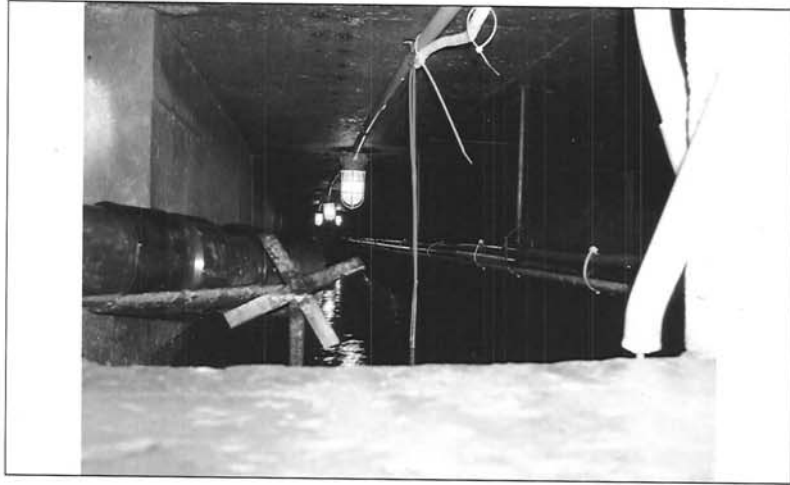


Photo # : 2
Réf. : Réservoir d'eau
Date : 2

Réservoir souterrain #2.

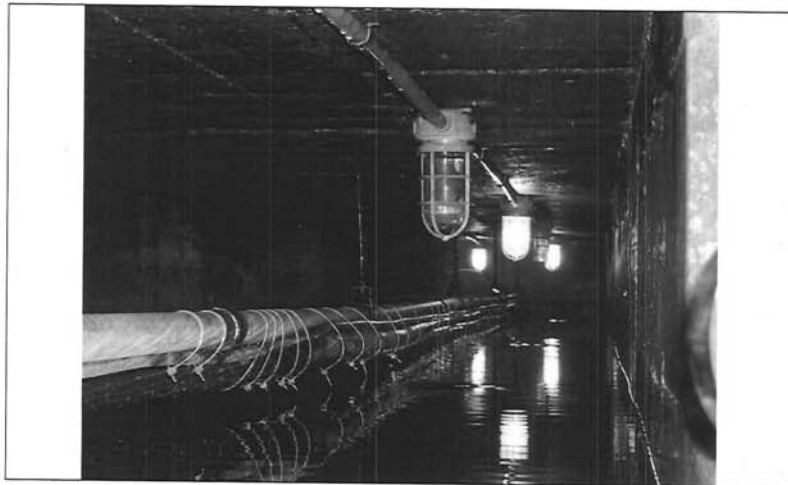


Photo # : 3
Réf. : jeux de vanne
Date : 2006-03-03

Arrivé d'eau des différents puits.





PHOTO

IDENTIFICATION : Parc Domiciliaire Rémillard

Photo # : 4
Réf. : jeux de vanne.
Date : 2006-03-03

Arrivée d'eau des différents puits.

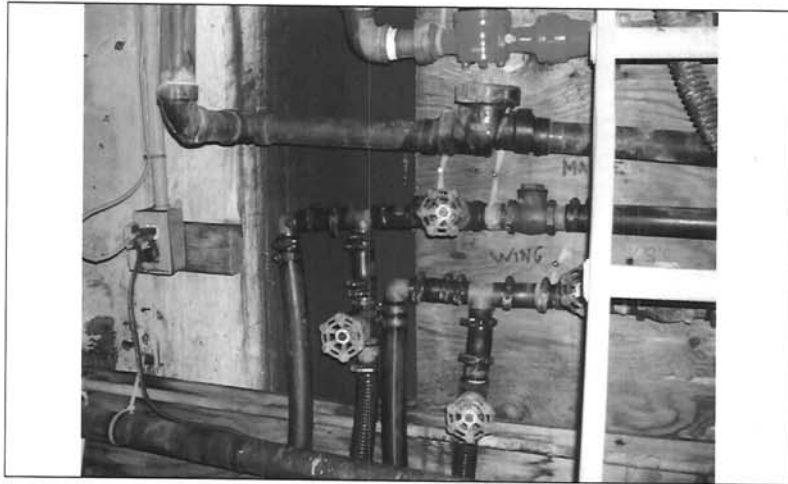


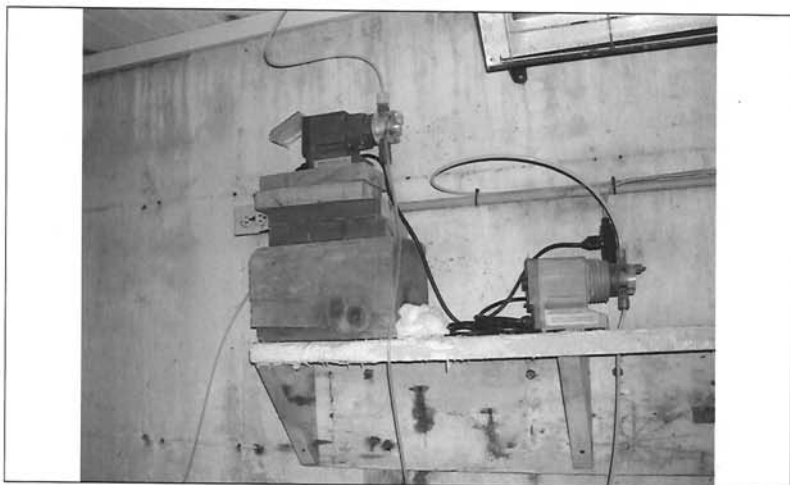
Photo # : 5
Réf. : Réservoir
Date : 2006-03-03

Réservoir de chlore, 1500 litres.



Photo # : 6
Réf. : pompe
Date : 2006-03-03

Pompes doseuses de chlore.





PHOTO

IDENTIFICATION : Parc Domiciliaire Rémillard

Photo # : 7
Réf. : Robinet d'échantillonnage
Date : 2006-03-03

Sortie du réservoir

Retour du réseau.



Photo # : 8
Réf. : pompe
Date : 2006-03-03

Pompe de distribution d'eau potable.

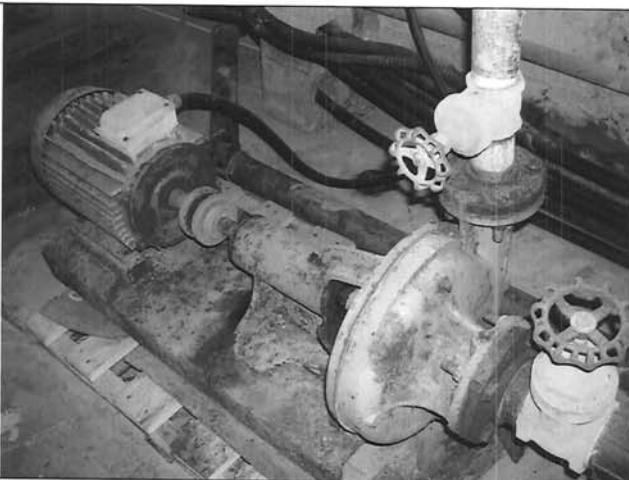


Photo # : 9
Réf. : pompe
Date : 2006-03-03

Pompe de distribution d'eau potable.



CERTIFIÉ

Longueuil, le 19 décembre 2005

AVIS D'INFRACTION

Les Maisons usinées Rémillard inc.
1300, route 104 Casier Postal 400
La Prairie (Québec) J5R 3Y3

N/Réf. : 7323-16-01-0003900
N° réseau : 11514171-07-51
Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Maisons usinées Rémillard
(l'Acadie)
N° de document : 400280888

Objet : Non-conformité au Règlement sur la qualité de l'eau potable

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la vérification des données concernant votre système de distribution d'eau potable, effectuée le 17 novembre 2005, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation au règlement :

BACTÉRIOLOGIQUES

1. Vous n'avez pas prélevé ou fait prélever pour les mois de **juin, août, septembre et octobre 2005** au moins 50% des échantillons requis mensuellement, pour le contrôle bactériologique de votre système de distribution d'eau potable, aux extrémités du système de distribution.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 (article 12, premier alinéa)

SUBSTANCES ORGANIQUES :**Turbidité :**

1. Vous n'avez pas prélevé ou fait prélever, pour fins de contrôle de la turbidité de l'eau distribuée, un échantillon pour le mois de **mai 2005**.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 (article 21)

2. Vous n'avez pas prélevé ou fait prélever, pour fins de contrôle de la turbidité de l'eau distribuée, un échantillon dans la partie centrale du système de distribution et ce pour le mois de **mai 2005**.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 (article 21)

Nous vous demandons donc de prendre toutes les mesures requises pour vous conformer à la réglementation sur l'eau potable afin de respecter la fréquence d'échantillonnage requise ainsi que vos obligations pour les contrôles bactériologiques et physico-chimiques de l'eau que vous distribuez.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec monsieur Gaétan Talbot au (450) 928-7607, poste 244.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

MR/gt/

Madeleine Raymond
Madeleine Raymond, Chef d'équipe
Service municipal

DANS LES USINES DE FILTRATION

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
de Montréal

RAPPORT DE VISITE

Date: 6 mars 84.

MUNICIPALITE: L'ACADIE Remillais

Usine filtration Station pompa



Poteau

Poteau

perçis

Fuite pos

er):

au d'égout

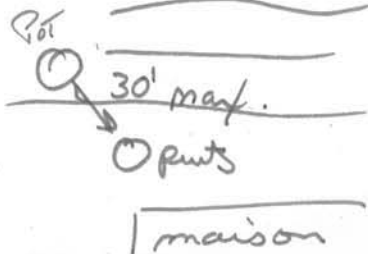
Nage



EVALUATION DU RISQUE DE CONTAMINATION (préciser):

Très grand Grand Moyen Faible

Commentaires: Sal. au dessus du puits
Puits dans un trou d'homme.
voir photo
numéro



LE TRANSFO A DEJA FAIT L'OBJET D'UNE INTERVENTION DU MENVIQ? OUI NON

INVENTAIRE DES TRANSFORMATEURS

DANS LES USINES DE FILTRATION

Direction régionale de:
Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
de Montréal

RAPPORT DE VISITE

Date: 6 mars 84.

MUNICIPALITE: L'ACADIE Remillard

Usine filtration Station pompage Autre installation Puits.

TRANSFORMATEUR: Fabriqué par: Poteco

No de série: _____

Nombre de KVA: _____

Localisation: Poteco à -30' du puits

Etat du transfo: OK. Fuite possible: plus précisément au-dessus Contenue Libre de s'écouler

POSSIBILITE DE CONTAMINATION (préciser):

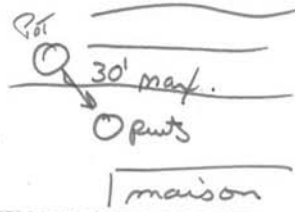
Eau brute Eau claire Réseau d'égout Autre

Remarque: Nappe d'eau souterraine

EVALUATION DU RISQUE DE CONTAMINATION (préciser):

Très grand Grand Moyen Faible

Commentaires: Sal. au dessus du puits
Puits dans un lieu d'homme
voir photo
annexe



LE TRANSFO A DEJA FAIT L'OBJET D'UNE INTERVENTION DU MENVIQ? OUI NON

Commentaires: _____

Préparé par: My Bilanger

INVENTAIRE DES TRANSFORMATEURS

DANS LES USINES DE FILTRATION

Direction régionale de:
Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
de Montréal

RAPPORT DE VISITE

Date: 6 mars 84.

MUNICIPALITE: C. Stadio Remondard

Usine filtration Station pompage Autre installation
Puits.

TRANSFORMATEUR: Fabriqué par: ?

No de série: ?

Nombre de KVA: _____

Localisation: Poteau Terrain Baseball

Etat du transfo: OK Fuite possible: 57' du puits Contenue Libre de s'écouler

POSSIBILITE DE CONTAMINATION (préciser):

Eau brute Eau claire Réseau d'égout Autre

Remarque: type d'eau

EVALUATION DU RISQUE DE CONTAMINATION (préciser):

Très grand Grand Moyen Faible

Commentaires: eau souterraine
Puits de surface

LE TRANSFO A DEJA FAIT L'OBJET D'UNE INTERVENTION DU MENVIQ? OUI NON
Commentaires: _____

Préparé par: L. Bilanger

RAPPORT DE VISITE

ENDROIT: Aqueduc Rémillard
L'ACADIE

DATE DE LA VISITE: 4 Avril 1984

OBJET: Eau potable

N/DOSSIER: 1151 4171-07

PERSONNES RENCONTRÉES: Articles 53-54 de la L.A.D.

- 0 - 0 - 0 - 0 - 0 -

Suite à des plaintes concernant la qualité de l'eau distribuée par l'aqueduc Rémillard, j'ai effectué une visite chez les plaignants ainsi qu'à la station de pompage.

Lors de ma visite, on utilisait l'eau du puits No 1 normalement pas utilisé. On y additionnait du sulfate d'aluminium pour précipiter les particules en suspension de l'eau de ce puits. Ce genre de traitement incomplet est inefficace puisqu'on retrouve une forte turbidité à l'eau distribuée et sur le réseau de distribution.

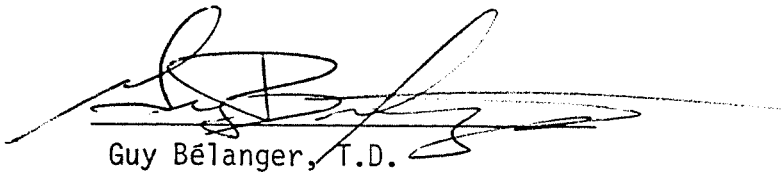
L'eau du puits nécessite un traitement puisque l'eau possède une forte couleur, turbidité élevée, fer en solution. La simple addition à l'aveuglette de coagulant, tel le sulfate d'aluminium, n'est pas suffisant pour offrir une eau de qualité acceptable. La quantité d'aluminium dissout dans l'eau de distribution, soit 1,3 mg/l, démontre qu'il y a un surdosage de coagulant. A cette quantité il y a possibilité de post-floculation. C'est ce qui a pu se produire lorsque ce traitement inadéquat a été mis en route. La quantité de coagulant non-utilisée a précipité les dépôts se trouvant dans les tuyaux et les a remis en suspension à cause du courant dans les tuyaux; ce qui expliquerait la nature des plaintes reçues.

.../2

Les installations actuelles ne permettent pas de traiter adéquatement l'eau de ce puits. Il devient nécessaire de ne pas utiliser l'eau de ce puits, et d'arrêter l'addition de sulfate d'aluminium, tel que spécifié à M. Jean Lavallée, en remplacement de Articles 53-54 de la L.A.D., lors d'une conversation téléphonique du 7 mai dernier.

Enfin, pour permettre un entretien saisonnier du réseau, il y aurait lieu d'envisager la possibilité d'avoir quelques vannes de drainage adéquatement localisées et aménagées sur le réseau. De cette façon il serait possible de drainer adéquatement le réseau et éliminer les dépôts de rouille dans les tuyaux de distribution.

La qualité bactériologique rencontrait nos exigences lors de notre visite.



Guy Bélanger, T.D.

MONTREAL, le 10 mai 1984.

GB/hk

RAPPORT DE VISITE

ENDROIT: 1'Acadie
DATE DE LA VISITE: Le 13 juin 1983
OBJET: Eau potable
DOSSIER NUMERO: 1151 4171 07
PERSONNE RENCONTREE: Serge Savoie

Suite à la demande de ^{Articles 53-54 de la L.A.D.}, nous avons échantilloné le nouveau puits foré sur le domaine. Selon ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} nouveau puits s'avérait nécessaire suite à l'expansion du domaine. ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} voulait savoir si l'eau de ce nouveau puits pourrait-être utilisées pour alimenter le réseau d'aqueduc.

La qualité bactériologique de ce puits est acceptable et la qualité physico-chimique est dans l'ensemble bonne sauf la présence élevée de sodium (220 ppm) et de manganèse (0.17 ppm). Ce dernier paramètre pourrait causer des problèmes d'ordre esthétique car oxydé il formerait des dépôts noirs dans le réservoir et les tuyaux.

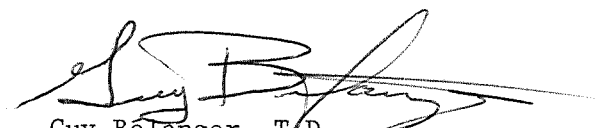
Bien que la qualité de l'eau de ce puits soit plus ou moins bonne du côté esthétique, plusieurs anomalies ont été décelées;

- 1- le puits n'a pas subi d'essai de 72 heures;
- 2- possiblement ce puits sera utilisé sans notre accord;
- 3- la prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout sur deux nouvelles rues dans le domaine sans que les plans et devis nous aient été présentés et autorisés,

D'après ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} le puits aurait été creusé par la firme des puisetiers Richelieu. L'entrepreneur ayant exécuté les travaux d'aqueduc et d'égout serait l'entrepreneur ^{Articles 23-24 de la L.A.D.} Enfin l'ingénieur Tremblay aurait fait une partie des plans pour l'aqueduc et l'égout. Les rues ouvertes sont: le reste de la 8e rue et la 9e rue au complet. On y retrouve un aqueduc de 4" dia. en brute bleu et un égout de 10" dia. SDR 35, le tout installé sans autorisation. Lors de ma visite, il était trop tard pour faire arrêter les travaux car ceux-ci étaient terminés. (voir photos) Ils étaient à faire le fond des rues.

CONCLUSION

Bien que les travaux soient terminés, on devrait exiger de Armand Rémillard Ltée qu'il se conforme à la loi et qu'il présente les plans et devis tel qu'installés. Bien que ce nouveau puits peut apporter des inconvénients esthétiques, l'eau puisée est aussi fortement minéralisé. Par contre, l'eau distribuée est aussi minéralisée, ainsi l'eau de ce nouveau puits serait mélangé à l'eau actuelle. Les effets du manganèse seront diminués ainsi que sa minéralisation. Suite à la tendance de la minéralisation de l'eau distribuée, il y aurait lieu d'envisager un traitement adéquat, car cette eau est près d'être considérée eau minérale donc qui ne peut servir à une consommation quotidienne.


Guy Bélanger, T.D.,
Secteur municipal.

Pièce jointe



L'ACADIE
ARMAND REMILLARD
13 juin 83.

Environnement du
nouveau puits



Nouveau puits



Trou d'homme
autour d'un autre
puits présentement
non utilisé.

L'ACADIE
ARMAND REMILLARD
13 juin 83



ouverture de
la 9^e rue.



Sortie des
services d'égout
et d'agueduc pour
les maisons mobiles
à venir

Montréal, le 1er novembre 1982

RAPPORT DE VISITE

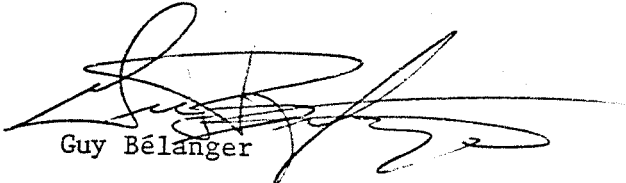
Endroit : L'Acadie
Date de la visite : 8 septembre 1982
Objet : Eau potable
Dossier numéro : 1151 4171 07
Personne rencontrée : Articles 53-54 de la L.A.D.

Il demeure encore des recommandations antécédentes qui n'ont pas été suivies. De nouvelles anomalies se rajoutent au dossier, telles la mauvaise protection des évents du réservoir ainsi que l'accumulation d'eau autour du tubage des puits inspectés.

Il est impératif que la situation des puits soit corrigée car elle peut contribuer à la contamination de ceux-ci par l'infiltration d'eau le long du tubage du puits (voir schéma et résultats bactériologiques positifs). Un plancher de béton ainsi qu'une pompe d'assèchement seraient souhaitables dans les trous d'homme des puits. Pour des raisons évidentes on ne peut accepter que se reproduise la situation du puits Grand Prix lors de la visite (souris flottant sur l'eau du trou d'homme).

Les évents du réservoir doivent être recourbés vers le bas et posséder un moustiquaire.

Une ligne d'air dans chacun des puits pour mesurer le niveau d'eau dans le puits et le contrôle de la pression de distribution par retour d'eau dans la réserve sont des recommandations datant d'avril 1979, qui n'ont pas été exécutées. La dernière de celles-ci a pour but d'optimiser le rendement de la pompe distributrice (coût énergétique) et favoriser une plus grande circulation d'eau dans le réservoir.


Guy Bélanger

GB/ag

p.j.

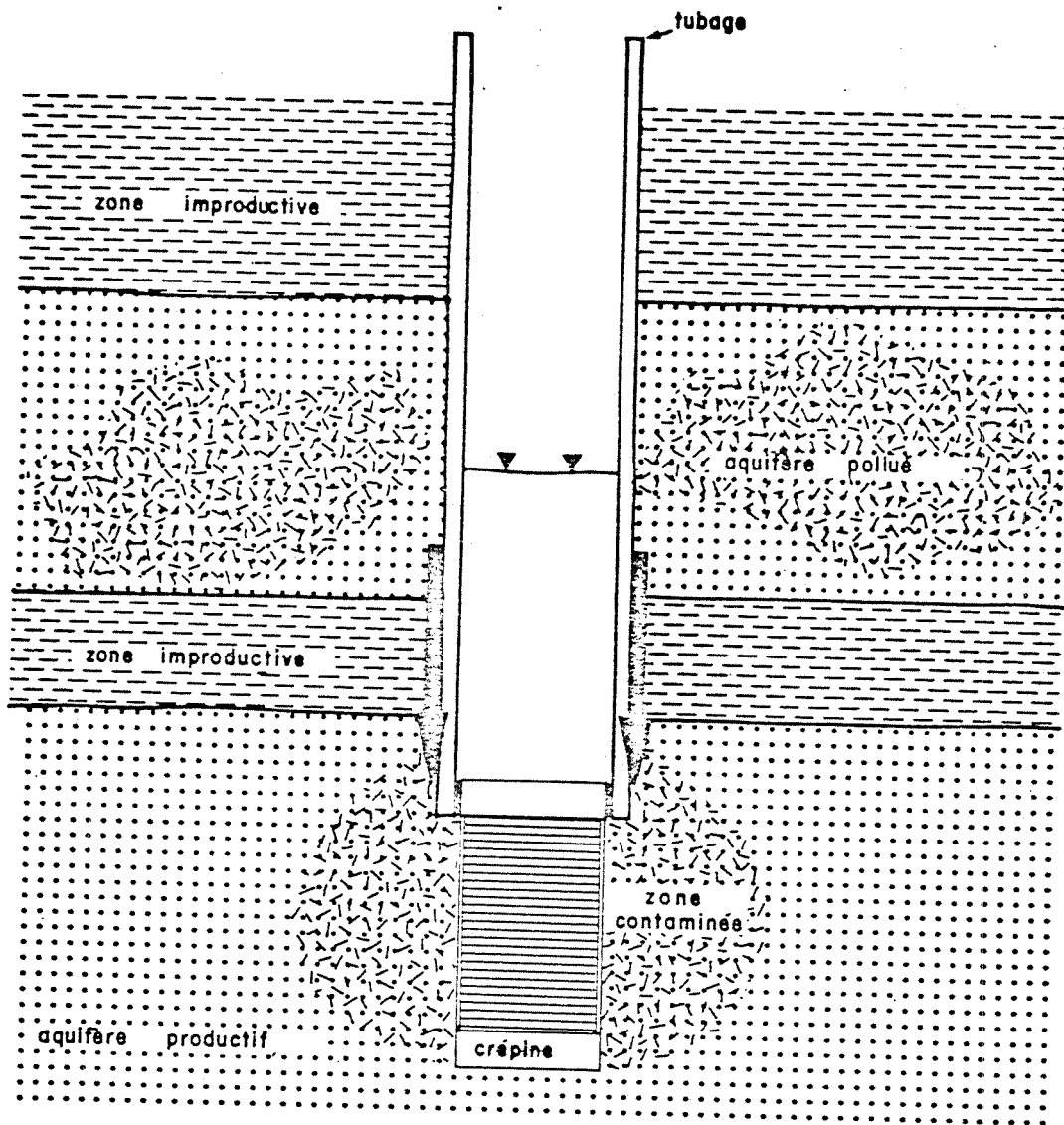


Figure 7 Puits contaminé, premier cas

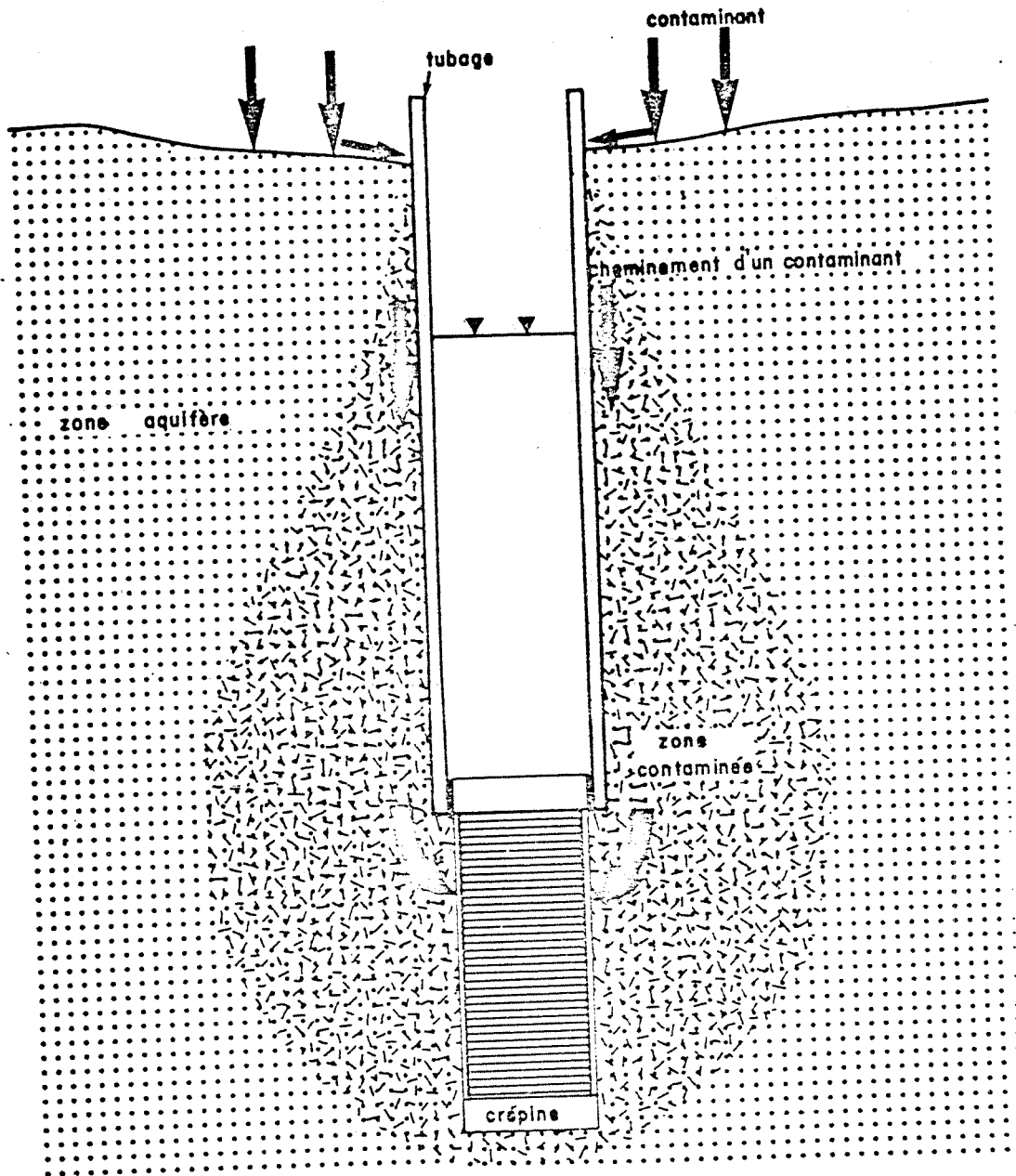


Figure 8 Puits contaminé, deuxième cas

LOCALISATION		RESULTATS D'ANALYSES			ANNEXE NO.:	
Date	Endroit et propriétaire	Coliformes	Coliformes fécaux	Streptocoques	D.N.P.	
	Lieu de prélèvement	par 100 ml	par 100 ml	par 100 ml	par ml	
82/9/8	Puits Bureau	<2	<2	<2	50	
	Puits Kennedy	90	2	12	96	
	Puits Grand Prix	22	<2	2	110	
	Eau à la sortie des pompes	0	—	—	40	<0.1 L 1.5 T
	Bout du réseau	0	—	—	400	0.0 L 0.0 T

RAPPORT DE VISITE - EAU POTABLE

DATE: 82/09/08 DOSSIER NO: 1151 4171-07
 MUNICIPALITÉ: L'Acadie COMTE: Saint-Jean
 PROPRIÉTAIRE: Armand Rémillard PERMIS NO: _____
 PERSONNES RENCONTREES: Articles 53-54 de la L.A.D.

RAISON DE LA VISITE:

Résultat d'analyse positif : Trop nombreux pour identification
 Inspection de routine : les 22 juillet 1982
 Plainte de service : 24 août 1982
 Enquête : 1er septembre 1982
 A la demande de : _____
 Autre: _____

CONSTATATIONS: (anomalies décelées)

Prise d'eau : _____
 Station de pompage : Events du réservoir doivent être recourbés
 Désinfection : vers le bas et posséder un moustiquaire
 Autre traitement : _____
 Réservoir : _____
 Réseau de distribution : _____
 Opération : _____
 Analyses et registre : _____
 Autre: Quantité d'eau autour des tubages des puits. Souris morte flottant
sur l'eau du trou d'homme du puits Grand Prix.

Recommandations précédentes en date du 21 décembre 82 Exécuté(s) Non exécuté(s)

- | | | |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| 1- <u>Pose d'un "air breather" sur les puits</u> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 2- <u>Ligne d'air pour mesurer le niveau d'eau dans le puits</u> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> |
| 3- <u>Déplacement du point d'application de chlore</u> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 4- <u>Contrôle de pression de distribution par retour d'eau dans la réserve</u> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> |

INTERVENTION

Avis de faire bouillir : _____

Désinfection : _____

Prise d'eau d'urgence : _____

Drainage de réseau : _____

Echantillonnage : _____

Autre: Demande verbale de corriger les anomalies décelées

RESULTATS D'ANALYSES:

Endroit	Coliformes totaux par 100 ml	Coliformes fécaux par 100 ml	Strepto- coques par 100 ml	DNP par 100 ml	Chlore résiduel	
					libre mg/l	total mg/l
Puits Bureau	2	2	2	50	-	-
Puits Kennedy	90	0	12	96	-	-
Puits Grand Prix	22	2	2	110	-	-
Eau à la sortie des pompes	0	-	-	40	0.1	1.5
Bout du réseau	0	-	-	400	0.0	0.0

CONCLUSION - RECOMMANDATIONS

voir lettre de transmission, du 1^{er} nov 82.

Documents en annexe: _____

Rédigé par: *Guy Belanger T.D.* Date: 82/11/1

RAPPORT DE VISITE - EAU POTABLE

DATE: le 11 novembre 1981 DOSSIER NO: 1151 4171-07
 MUNICIPALITE: L'Acadie COMTE: St-Jean
 PROPRIETAIRE: A. Remillard PERMIS NO: _____
 PERSONNES RENCONTREES: Articles 53-54 de la L.A.D.

RAISON DE LA VISITE:

Résultat d'analyse positif : _____
 Inspection de routine : Familiariser avec les équipements
 Plainte de service : _____
 Enquête : _____
 A la demande de : _____
 Autre: _____

CONSTATATIONS: (anomalies décelées)

Prise d'eau : _____
 Station de pompage : _____
 Désinfection : Le point d'application est loin d'être idéal.
 Autre traitement : L'entrée d'eau brute se fait à une extrémité du
 Réservoir : bassin tandis que la chloration se fait à l'autre
 Réseau de distribution : extrémité.
 Opération : _____
 Analyses et registre : _____
 Autre: _____

Recommandations précédentes en date du 20 avril '79, Exécuté(s) Non exécuté(s)

- | | | |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| 1- <u>Pose d'un "air breather" sur les puits qui n'en ont pas.</u> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> |
| 2- <u>Contrôle des puits par le niveau de la réserve.</u> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 3- <u>Ligne d'air pour mesurer le niveau d'eau dans les puits.</u> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> |
| 4- <u>Contrôle de pression de distribution par retour d'eau dans la réserve.</u> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> |

INTERVENTION

- Avis de faire bouillir : _____
Désinfection : _____
Prise d'eau d'urgence : _____
Drainage de réseau : _____
Echantillonnage : Pour vérifier la qualité de l'eau brute et de l'eau

Autre: distribuée. Recommandations verbales de déplacer le point d'application d'hypochlorite, à l'endroit d'entrée d'eau brute ou idéalement, l'appliquer directement dans la conduite d'eau brute. Ceci offrirait un meilleur mélange eau-hypochlorite.

RESULTATS D'ANALYSES:

Endroit	Coliformes totaux par 100 ml	Coliformes fécaux par 100 ml	Strepto-coques par 100 ml	DNP par 100 ml	Chlore résiduel	
					libre mg/l	total mg/l
Distribution	0	-	-	-	0,3	-
5						
6ième Rue	0	-	-	-	-	-
Extrémité						
8' 6ième Rue	0	-	-	-	-	-
Puits Grand Prix	18	< 2	2	-	-	-
Puits Kennedy	2	< 2	< 2	-	-	-
Puits Bureau	< 2	< 2	< 2	-	-	-

CONCLUSION - RECOMMANDATIONS

Certains puits possèdent des bactéries dans leurs eaux. Il est nécessaire alors qu'il n'y ait pas d'interruption de la chloration. Certaines recommandations faites en avril 1979 non pas été suivies. Il serait fort souhaitable qu'elles soient exécutées.

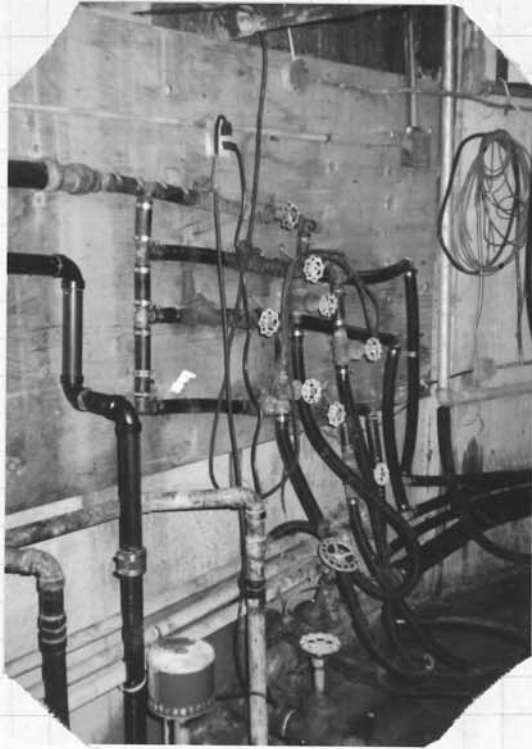
De plus, le point d'application de chlore n'offre pas un bon mélange chlore-eau brute. En appliquant le chlore directement sur la conduite d'eau brute, il y a un meilleur mélange et un plus long temps de contact offrant une meilleure désinfection.

Les résultats d'analyses physico-chimiques ne démontrent pas de variations significatives des paramètres usuelles.

Documents en annexe: Photos du répartiteur d'arrivée d'eau des puits, Pompe de distribution

Rédigé par: Guy Bélanger Date: le 18 décembre 1981

L'ACADIE A. Remillard.



Arrivée d'eau brute
des puits

Noter qu'il n'y a
aucune identification
de la provenance des
puits.

Compteur
et "by pass"
↓



↓
réducteur de
pression

Pompe de
distribution ↑

Pompe de distribution



RAPPORT DE VISITE

DATE: 1e 19 avril 1979

ENDROIT: LACADIE - parc de roulottes Rémillard

DATE DE LA
VISITE: 1e 22 mars 1979

OBJET: eau souterraine

DOSSIER NO: 1151 4171-07

PERSONNE (S) Messieurs Articles 53-54 de la L.A.D.
RENCONTREE (S): Articles 53-54 de la L.A.D.

Le 22 mars dernier, en compagnie de M. François Rochette des S.P.E., nous avons rencontré Articles 53-54 de la L.A.D. et ^{Articles 53-54 de la L.A.D.}, respectivement gérant et contremaître du parc de roulottes Rémillard.

Nous avons discuté des solutions définitives à prendre pour régler le problème de l'alimentation en eau potable. Voici les grandes lignes qui se dégagent de cette rencontre:

1. Il n'est pas nécessaire de faire des essais de pompage sur les puits existants.
2. L'addition d'un quatrième puits est primordiale puisque l'été, le puits du bureau d'administration est utilisé pour les besoins de l'atelier. Le débit disponible pour le parc de roulottes peut être insuffisant.

3. Dans la recherche en eau souterraine qui reste à exécuter, il ne serait pas rentable de procéder de façon scientifique pour le débit anticipé.
4. La solution qui mérite d'être essayée est de creuser un puits dans la région comprise entre le puits Kennedy et le ruisseau DesNoyers. Nous pourrions fournir l'assistance pour l'échantillonnage de l'eau d'un futur puits. De plus, il y aura lieu de prendre des précautions pour éviter que le puits permanent produise de la sédimentation, c'est-à-dire s'assurer que le tubage est bien ancré.

Un quatrième puits permettra de palier à toute éventualité en donnant une capacité de pompage plus grande que les besoins immédiats.


Nous avons également noté certains détails qui peuvent à long terme, affecter les équipements en place, c'est-à-dire:

5. Certains puits n'ont pas de "air breather", ce qui a pour effet de creuser un vacuum dans le puits. Ce vacuum augmente la capacité de pompage des puits mais pourrait affecter la formation aquifère.
6. Idéalement, il faudrait remplacer la pompe du puits du bureau par une pompe correspondant à son débit et il faudrait grossir la réserve de l'atelier.
7. La vanne manuelle qui contrôle le débit de ce puits pourrait être remplacée par une vanne de pression réglable. Elle s'ouvrirait automatiquement lorsque la pression serait plus grande que 30 PSI, par exemple, pour acheminer le surplus d'eau vers le parc de roulottes.

8. L'installation d'un retour d'eau vers le réservoir depuis la grosse pompe de distribution d'eau allègerait la charge contre laquelle la pompe doit opérer. Il en résulterait une moins grande usure de la pompe et un fonctionnement plus économique du moteur.

9. Eventuellement, les puits devront être contrôlés par le niveau de la réserve.

10. Finalement, il serait utile de prévoir l'installation d'une ligne d'air avec manomètre afin de mesurer le niveau de la nappe d'eau.


Robert Séguin, T.D.
Direction du contrôle
Eau potable / eaux usées

RS/mat

c.c. Jean Foldès, ing., D.G.E.U.



RAPPORT DE VISITE

DATE: le 5 avril 1979

ENDROIT: Lacadie - roulottes Rémillard

DATE DE LA VISITE: plusieurs depuis un an

OBJET: alimentation en eau potable

DOSSIER NO: 1151 4171-07

PERSONNE (S) RENCONTREE (S): Messieurs L. Rémillard, propriétaire
Articles 53-54 de la L.A.D.
Articles 53-54 de la L.A.D.

Depuis un an, le système d'alimentation en eau potable du parc de roulottes Rémillard s'est beaucoup amélioré.

Auparavant, six (6) puits servaient à l'alimentation en eau du parc de roulottes de 150 sites.

Trois de ces puits sont de mauvaise qualité physico-chimique et ne servent plus pour fin d'alimentation en eau potable. Ils sont numérotés de 1 à 3. Un autre puits, le numéro 5 a été abandonné car il était de faible capacité. Il demeure donc en fonction que le puits numéro 4 aussi appelé puits du bureau et le puits "Grand-Prix".

Un nouveau puits, creusé en septembre dernier sur la rue Kennedy est devenu la principale source d'alimentation en eau du parc.

Le système comportait auparavant un traitement de floculation - décantation et de filtration sous pression qui ne donnait aucun rendement car la conception des appareils ne permettait pas une bonne décantation.

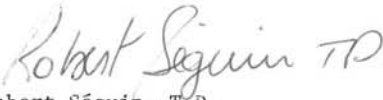
Cependant, la qualité actuelle des puits est excellente et cette eau peut être distribuée directement après chloration.

Ces trois puits suffisent à la demande actuelle. La consommation quotidienne d'eau est d'environ 24,000 gallons et la capacité de pompage des puits est de 30,000 gallons par jour.

Ce taux de pompage semble être compatible avec la capacité de recharge de la nappe souterraine.

Il faut également signaler la présence d'une réserve d'eau de 25,000 gallons.

Les installations présentes suffisent à la tâche mais l'addition d'un quatrième puits envisagé par le propriétaire du parc leur permettra de se mettre à l'abri de toute éventualité.



Robert Séguin, T.D.
Direction du contrôle
Eau potable / eaux usées

RS/mat

P.J.

ANNEXE I

Caractéristiques et qualité de l'eau des puits

ANNEXE I

CARACTERISTIQUES DES PUIITS

	1	2	3	GRAND PRIX	4	5
Fabricant	Franklin	Franklin	Franklin		Goulds	Franklin
Genre	Centrifuges	verticales	à jet	submer.	submer.	submer.
Modèle	308103	30803	308103			
No. série	1176	1176	1176			
Puissance (H.P.)	2	2	2	1/3	1/2	1/3
Capacité (GPH)	400	250	170	380-400	260	100
Nb. de roues	2	2	2	11	11	9
Amorçage	man.	man.	man.	-	-	-
Pression sortie	110	95	110-120		28-30	
Clapet	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Alternance	selon niveau décanteur fonctionnent 24 hrs/j.					
Energie motrice	élec.	élec.	élec.	élec.	élec.	élec.
Profondeur puits	entre 170' et 250'			178'	105'	103'
Profondeur pompe	entre 150' et 220'			150'	90'	85'
Diamètre	6"	6"	6"	6"	6"	6"
Longueur du tubage	de 60' à 75'			de 60' à 75'		
Nature du sol	4' de glaise grise 60 à 75' de glaise bleu 1 à 2' de roc non consolidé suivi de roc solide avec parfois des couches de glaise de quelques pieds					
Méthode de forage	Marteau			Rotative		

Note: puits 1, 2, 3 et 5 abandonnés.

ANNEXE 4

QUALITE DE L'EAU

28-02-78

Paramètres	Puits No. 1	Puits No. 2	Puits No. 3	↓ Puits "Grand-Prix"	↓ Puits No. 4	Puits No. 4 et 5 (combinés)	Eau décantée (en haut)	Eau décantée (en bas)	Eau filtrée
Fer	0.20	0.16	0.34	0.04	<0.04	0.05	0.3	0.25	0.30
Dureté	36	50	16	66	10	9	40	40	40
Alcalinité	340	365	350	325	385	385	320	320	320
Sulfates	< 5	< 5	5	< 5	14	14	45	45	42
Couleur	190	166	300	6	6	7	16	10	18
pH	8.4	8.3	8.7	8.2	8.9	8.9	7.8	7.7	7.9
Turbidité	76	67	160	0.6	2.9	2.7	11	10	10
Solides diss.	392	378	422	337	402	409	395	398	405
Fluorures	0.8	0.7	0.9	0.7	1.6	1.8	0.8	0.8	0.8
Débit (GPH)	400	250	170	400	250	350	-	-	-
Aluminium	-	-	-	-	-	<1.0	2.0	2.0	2.0

Teneur en fluorures, puits no. 5

$$(250 \text{ GPH} \times 1.6 \text{ PPM de F}) + (100 \text{ GPH} \times x \text{ PPM de F}) = (350 \times 1.8 \text{ PPM de F})$$

$$x \text{ PPM de F} = \frac{(350 \times 1.8) - (250 \times 1.6)}{100}$$

$$x = 2.3$$

note : puits 1.2.3 ets abandonnés

ANNEXE 4

QUALITE DE L'EAU

28 - 03 - 78

Paramètres	Puits No. 1	Puits No. 2	Puits No. 3	Puits "Grand-Prix"	Puits No. 4	Puits No. 4 et 5	Eau décantée	Eau filtrée
Fer	0.12	0.08	0.16	0.25	0.14	0.06	0.20	0.10
Dureté	72	12	140	<10	44	98	59	60
Alcalinité	355	390	395	75	195	150	180	210
Sulfates	5	15	5	50	80	90	100	100
Couleur	26	20	69	70	10	7	21	16
pH	8.1	8.0	8.6	7.7	7.8	7.8	6.9	7.1
Turbidité	11.0	9.1	63	22	4.1	4.0	16	11
Solides diss.	384	388	377	160	291	252	314	304
Fluorures	0.7	0.6	0.9	0.2	1.1	0.9	0.4	0.4
Aluminium	-	-	-	-	-	-	6.5	4.5
Coli totaux	< 2	8	< 2	>1000	24	310	-	-
	< 2	10	4	>1000	22	350	-	-

La couleur, la turbidité et les comptes élevés de bactéries coliformes trouvées aux puits "Grand-Prix" et numéros 4 et 5 combinés s'expliquent probablement par l'addition d'un bout de conduite installé à la prise d'échantillons. Malgré les précautions prises ce bout de tuyau aurait contaminé les échantillons.

puits 1. 2. 3. 5 abandonnés

ANNEXE 4

QUALITE DE L'EAU

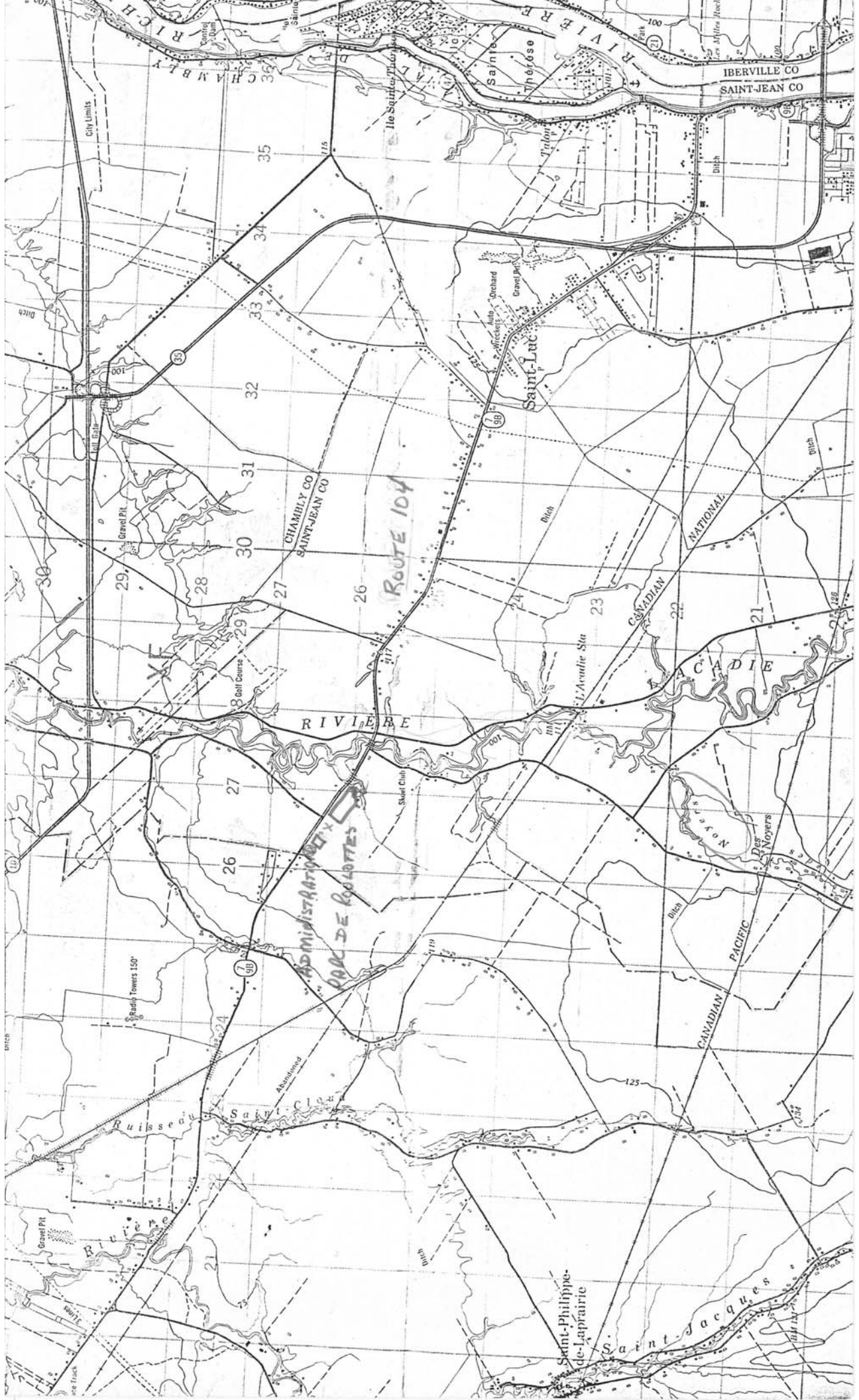
13 - 04 - 78

Paramètres	Administration Puits No. 4	Puits Nos. 4 et 5	Puits "Grand-Prix"	Eau décantée	Eau filtrée
Fer	< 0.04	< 0.04	< 0.04	< 0.04	< 0.04
Dureté	114	102	86	58	78
Alcalinité	210	255	305	175	205
Sulfates	80	70	10	150	80
Couleur	8	4	2	8	8
pH	8.3	8.6	8.1	7.2	7.4
Turbidité	2.1	1.3	0.9	4.4	3.9
Solides diss.	355	372	328	405	333
Fluorures	1.2	1.3	0.7	0.3	0.7
Coli. totaux	>200; 200	>200; >200	38 28		
fécaux	>200; 200	>200; >200	< 2 < 2		
strep.	68; 78	18, 20	2 2		

Note: puits 5 abandonnés

ANNEXE II

Localisation du parc de roulottes



LACADIE-REMILLARD

ECHANTILLONS REJETES 1980

<u>Mois</u>	<u>Rejetés</u>	<u>Semaines</u>
Janvier	0/4	_____
Février	2/4	3-10/24-2
Mars	1/4	16-23
Avril	1/4	30 mars-6 avril
Mai	0/2	_____
Juin	2/5	2-6/16-20
Juillet	3/3	14-18/21-25/28-1
Août	3/4	4-8/11-15/18-22
Sept.	2/4	8-12/22-26
Oct.	2/4	6-10/27-31
Nov.	3/4	3-7/10-14/24-28
Déc.	2/2	1-5/8-12

Soit 21/44 ou 47% de rejetés pour l'année
 ou 15/21 ou 71% de juillet à décembre

-1981-

Janvier	5/5	5-9 (2)/12-16/19-23/26-30
Février	4/5	2-6/16-20/23-27 (2)
Mars	2/4	2-6/9-13

Soit 11/14 ou 78% de rejetés

Robert Séguin, T.D.
 Secteur municipal

ROULOTTES RÉMILLARD. (LOCALISATION)

④ Puits

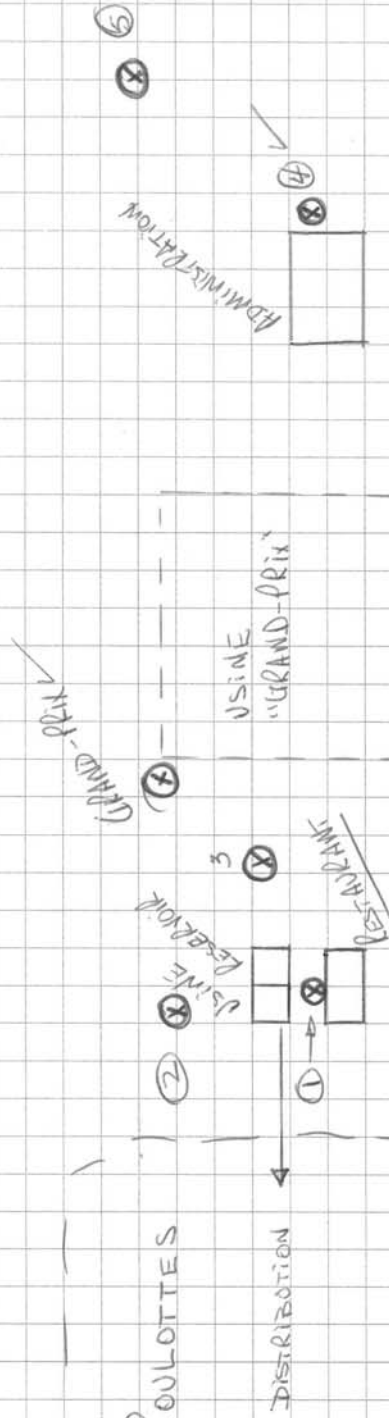
No 4- alimenté le bureau d'administration et le parc de roulettes "GRAND-PRIX" alimenté le parc de roulettes, seulement.

①, ②, ③ pompes centrifuges à jet
GRAND PRIX, ④ et ⑤ pompes submersibles.
et nouveau puits.

RUISSEAU
DES NOYERS

NOUVEAU
PUITS

PARC DE ROULOTTES



← VERS ST-LUC

ROUTE 104

Note: puits 1, 2, 3 et 5 abandonnés.

ANNEXE III

Photos



Pompes des puits numéros 1, 2 et 3, dans
l'ordre de l'avant vers l'arrière.

de l'arrière vers l'avant
bassin d'alum.
bacs de solution d'hypochlorites, pré
et post-chloration.
Pompes doseuses (4) dans le haut



Un des deux filtres sous pression et l'échelle
menant à la trappe d'accès au décanteur et à
la réserve.

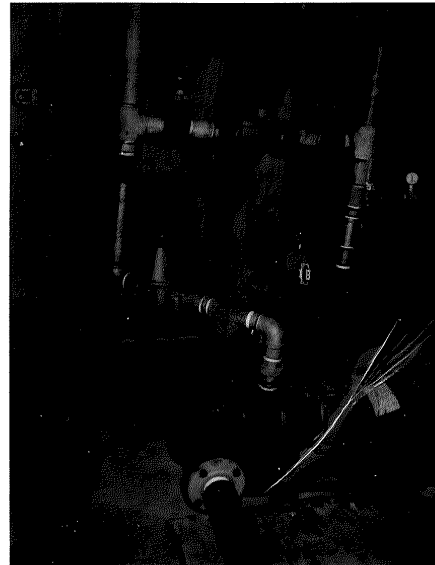


Arrivée du puits "Grand-Prix" et des deux puits du bureau. En haut, entrées faites en prévision de puits futurs.

Dans le bas, pompes de distribution.

Deuxième pompe de distribution.

Derrière cette pompe il y a un robinet qui constitue le bout du réseau. Il permet d'effectuer les drainages du réseau.



ANNEXE IV

Résultats d'analyses bactériologiques

LOCALISATION		RESULTATS D'ANALYSES				ANNEXE NO. : I
Date	Endroit et propriétaire	Coliformes par 100 ml	Coliformes fécaux par 100 ml	Streptoco- ques par 100 ml	D. N. P. par ml	
No.	Lieu de prélèvement	par 100 ml	par 100 ml	par 100 ml	par ml	
2/ 3/78	Grand-Prix	< 2 < 2	< 2	< 2		
	Puits no 4 et 5	< 2 < 2	< 2	< 2		
	Puits no 1	< 2 < 2	< 2	< 2		
	Puits no 2	< 2 < 2	< 2	< 2		
	Puits no 3	< 2 < 2	< 2	< 2		
28/ 3/78	Puits no 1	< 2 < 2				
	Puits no 2	8 10				
	Puits no 3	< 2 4				
	Puits no 4	24 22				
	Puits no 4 et 5 (combinés)	310 350				
	Grand-Prix	>1000 >1000				

LOCALISATION		RESULTATS D'ANALYSES					ANNEXE NO. : II
<u>Date</u>	<u>Endroit et propriétaire</u>	Coliformes par 100 ml	Coliformes fécaux par 100 ml	Streptoco- ques par 100 ml	D. N. P. par ml		
No.	Lieu de prélèvement						
13/ 4/78	Puits no 4	>200 >200	>200 >200	68 78			
	Puits no 4 et 5 (combinés)	>200 >200	>200 >200	18 20			
	Grand-Prix	38 28	< 2 < 2	2 2			
17/ 4/78	Puits no 4	10 22	10 18	< 2 < 2			
	Grand-Prix	10 26	2 < 2	< 2 2			
24/ 4/78	Puits no 4	< 2 2	< 2 < 2	< 2 < 2	700 400		
	Puits no 4 et 5 (combinés)	4 4	< 2 < 2	< 2 < 2	20000 500		
	Grand-Prix	8 6	< 2 < 2	< 2 < 2	34 25		
	<u>Parc de roulettes Rémillard</u>						

LOCALISATION		RESULTATS D'ANALYSES				ANNEXE NO. : III
Date	Endroit et propriétaire	Coliformes par 100 ml	Coliformes fécaux par 100 ml	Streptoco- ques par 100 ml	D. N. P. par ml	
No.	Lieu de prélèvement	par 100 ml	par 100 ml	par 100 ml	par ml	
2/ 3/78	Grand-Prix Puits nos 4 et 5 Puits no 1 Puits no 2 Puits no 3	<2; <2 <2; <2 <2; <2 <2; <2 <2; <2	<2 <2 <2 <2 <2	<2 <2 <2 <2 <2		
28/ 3/78	Puits no 1 no 2 no 3 no 4 (combiné) nos 4 et 5 Grand-Prix	<2; <2 8 10 <2 4 24 22 310 350 >1000 >1000	<2 8 10 <2 4 24 22 310 350 >1000 >1000	<2 <2 <2 <2 <2		
13/ 4/78	puits no 4 (combiné) nos 4 et 5 Grand-Prix	>200 >200 >200 >200	>200 >200 >200 >200	68 78 18 20		
17/ 4/78	Puits no 4 Grand-Prix	38 28	<2 <2	2 2		
17/ 4/78	Puits no 4	10 22	10 18	<2 <2		
24/ 4/78	Grand-Prix Puits no 4	10 26 <2 2	2 <2 <2 <2	<2 2 <2 <2	700 400	

LOCALISATION		RESULTATS D'ANALYSES				ANNEXE NO. : <u>IV</u>
<u>Date</u>	<u>Endroit et propriétaire</u>	Coliformes	Coliformes fécaux	Streptocoques	D. N. P.	
No.	Lieu de prélèvement	par 100 ml	par 100 ml	par 100 ml	par ml	
24/ 4/78	(combiné) nos 4 et 5	4 4	< 2 < 2	< 2 2	20,000 500	
	Grand-Prix	8 6	< 2 < 2	< 2 < 2	34 25	
23/10/78	3, 70ème rue	0, 0	0	< 2	160	
10/ 1/79	Nouveau puits	< 2 < 2	< 2	< 2	210	
	Eau filtrée	0 0	0	< 2	270	
1/ 2/79	3, 7ème rue	0			3300 (1)	
	Restaurant Pigalle	0			240	
	(1) DNP: 96 heures					



RAPPORT DE VISITE

DATE: le 16 novembre 1978

ENDROIT: Lacadie (roulottes Rémillard)

DATE DE LA VISITE: le 10 novembre 1978

OBJET: alimentation en eau potable vs nouveau puits

DOSSIER NO: 1151-4171-07

PERSONNE (S) RENCONTREE (S): Articles 53-54 de la L.A.D.

Le parc de roulottes Rémillard situé dans la municipalité de Lacadie est alimenté actuellement par six (6) puits profonds dissiminés un peu partout sur le terrain. (voir schéma).

Un nouveau puits a été foré dernièrement sur la rue Kennedy. Il est situé à une centaine de pieds du ruisseau Desnoyers mais à une hauteur suffisante pour être à l'abri des inondations.

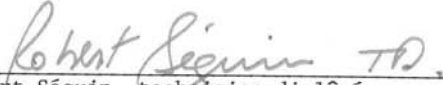
La qualité physico-chimique de l'eau de ce puits est excellente et les analyses bactériologiques démontrent qu'il persiste de faibles comptes de bactéries coliformes. Ces résultats sont probablement attribuables aux difficultés d'échantillonnage selon M. J.-P. Roy, inspecteur du comté de St-Jean.

Avec la mise en service éventuelle de ce puits, seulement deux (2) des six (6) puits utilisés en ce moment seront conservés, soient les puits "Grand-Prix" et

numéro 4. Les autres puits seront abandonnés parce qu'ils sont de faible capacité ou que leur qualité physico-chimique est mauvaise et nécessite un traitement complet de floculation, décantation et filtration.

L'eau des deux (2) puits restants et celle du nouveau puits ne requièrera pas un tel traitement et pourra être distribuée après chloration, ce qui augmentera de beaucoup la qualité de l'eau distribuée.

Articles 53-54 de la L.A.D. gérant du parc de roulettes doit présenter dès cette semaine à Articles 53-54 de la L.A.D. un plan du raccordement du nouveau puits pour fin d'autorisation. Nous espérons que ce document et celui-ci contiendront toutes les informations requises pour autoriser le raccordement du nouveau puits dans les meilleurs délais car la qualité de l'eau distribuée actuellement fait de plus en plus grincer des dents.


Robert Séguin, technicien diplômé
Direction du contrôle
Eau potable - eaux usées

RS/mat

c.c. Rolland Mercier, ing., D.G.E.U.
c.c. Jean Foldès, ing., D.G.E.U.

c.c. pièces jointes

LOCALISATION		RESULTATS D'ANALYSES				ANNEXE NO. :
Date	Endroit et propriétaire	Coliformes par 100 ml	Coliformes fécaux par 100 ml	Streptoco- ques par 100 ml	D. N. P. par ml	
No.	Lieu de prélèvement	par 100 ml	par 100 ml	par 100 ml	par ml	
	<u>Nouveau puits</u>					
	1e 11 octobre 1978	310	2	4		
	1e 25 octobre 1978	38 100	2 2	2 2		
	1e 26 octobre 1978	14	2	2		
	1e 31 octobre 1978	4	2	2		
	1e 1er novembre 1978	4 4	2 2	2 2		
	Echantillons prélevés par J.-P. Roy, inspecteur <u>Parc de roulettes Rémillard</u>					

ANNEXE

QUALITE DE L'EAU

28-02-78

Paramètres	Puits No. 1	Puits No. 2	Puits No. 3	✓ Puits "Grand-Prix"	✓ Puits No. 4	Puits No. 4 et 5 (combinés)	Eau décantée (en haut)	Eau décantée (en bas)	Eau filtrée
Fer	0.20	0.16	0.34	0.04	<0.04	0.05	0.3	0.25	0.30
Dureté	36	50	16	66	10	9	40	40	40
Alcalinité	340	365	350	325	385	385	320	320	320
Sulfates	< 5	< 5	5	< 5	14	14	45	45	42
Couleur	190	166	300	6	6	7	16	10	18
pH	8.4	8.3	8.7	8.2	8.9	8.9	7.8	7.7	7.9
Turbidité	76	67	160	0.6	2.9	2.7	11	10	10
Solides diss.	392	378	422	337	402	409	395	398	405
Fluorures	0.8	0.7	0.9	0.7	1.6	1.8	0.8	0.8	0.8
Débit (GPH)	400	250	170	400	250	350	-	-	-
Aluminium	-	-	-	-	-	<1.0	2.0	2.0	2.0

Teneur en fluorures, puits no. 5

$$(250 \text{ GPH} \times 1.6 \text{ PPM de F}) + (100 \text{ GPH} \times x \text{ PPM de F}) = (350 \times 1.8 \text{ PPM de F})$$

$$x \text{ PPM de F} = \frac{(350 \times 1.8) - (250 \times 1.6)}{100}$$

$$x = 2.3$$



RAPPORT DE VISITE

DATE: 17 août 1978

ENDROIT: Lacadie (Rémillard), Cté St-Jean

DATE DE LA
VISITE: 6 juin 1978

OBJET: administration, identification des colonies

DOSSIER NO: 3840-TXo-1

PERSONNE (S)
RENCONTREE (S):

Le 24 avril dernier nous avons obtenu des DNP de 700 et de 400 au bâtiment de l'administration. L'identification des bactéries sur l'échantillon du 6 juin donne seulement des AEROMONAS HYDROPHILIA. Elles ne sont pas pathogènes[?]. Les DNP étaient de seulement 1 et 9.

oui, en grand nombre.

Robert Séguin T.D.
Robert Séguin, T.D.
Direction du contrôle
Eau potable - eaux usées

c.c. M. Rolland Mercier, ing., D.G.E.U.

RS/lb

GOUVERNEMENT DU QUEBEC

SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

USINE DE FILTRATION

RAPPORT D'INSPECTION

Préparé par: Ginette Gagnon Date: 6 février 1976
Dossier no: 2840-TXo-1 Propriétaire: Roulottes Rémillard
Adresse: Route 104
Lacadie
Téléphone: 658-8292

Personnes rencontrées: (Nom, titre)
Articles 53-54 de la L.A.D.

Date de la dernière visite: 20/10/75
Nombre de visites cette année: 1ère
But de la visite: Voir changements à l'usine

Avez-vous rencontré l'inspecteur sanitaire: non

Pourquoi: _____

PRISE D'EAU ET DEGRILLAGENom de cours d'eau: 65 puitsDébit d'entrée: Non mesuréPrise d'eau:

- Type: _____
- Dimensions: _____
- Grillage: _____
- Profondeur: _____
- Frazil: _____
- Problème particulier: _____

Conduite d'amenée de l'eau brute:

- Diamètre: 2 x 2 pouces
- Longueur: _____
- Nature: carlon
- Emplacement: _____

Ecoulement jusqu'au bassin d'eau brute:

Si gravitaire: - dénivellation (pi/pi) _____

- vanne d'entrée: _____

Si forcé:

- nombre de pompes: 5 6 _____- type: 2³ submersibles 3 centrifuges _____- amorçage: automatique _____- capacité: 1^o 3 centrifuge: 7,500 gal/hre
2^o 3 submersibles: inconnu

- rotation: _____

- clapets: _____

- conduite d'évitement: oui _____

- vanne d'entrée: _____

PUITS D'EAU BRUTE

NIL

- Dimensions: _____

- Volume d'eau: _____

- Grillage: aucun _____

S'il sert de puits de pompage:

- nombre de pompes: _____
- type: _____
- amorçage: _____
- capacité: _____
- rotation: _____
- clapets: _____
- conduite d'évitement: _____

MELANGE ET FLOCCULATION

Mélangeur rapide: NIL

- dimensions: _____
- type: _____
- fabricant: _____
- volume d'eau contenu: _____
- vitesse de rotation: _____ réglable: _____
- temps de retention (min 30 sec.): _____

Floculateur:

- Type: à chicanes à même le décanteur
- Fabricant: _____
- Dimensions du bassin: volume: 20,000 gals
- Dimensions de l'agitateur: _____
- Vitesse de rotation: _____ réglable (0.5 à 2 pi/sec.): _____
- Temps de rétention (min. 30 min.): _____
- Fréquence de nettoyage: au 3 mois
- Possibilité de court-circuitage: non.
- Vitesse de déplacement de l'eau ($-0.5 > V > 1.5$ pi/sec.): _____
- Vitesse de débordement ($0.5 > V > 1.5$ pi/sec.): _____

Produits chimiques employés pour la floculation:

Substance Item	alun granulé	
doseur		
nombre	1	
type	pompe doseuse	
capacité	60 gal/jr	
fabricant	PALL	
contrôle	manuel	
dosage	30 gal/jr	
forme		
entreposage	DANS UNE BOITE DE BOIS, sacs empilés par terre	
pt d'application	tuyau avant bassin de mélange ← OK à l'entrée du décanteur	

DECANTATIONAucuneStatique

- H x L x longueur
- Dimensions du bassin: 7' x 6.5' x 35' = 1600 pi³
 - Volume d'eau contenu: 1600 x ~~8.34~~^{6.23} = 9950 gallons
 - Temps de rétention (4 hres min.): consommation 17,000 à 24,000 gal/jours
⇒ de 4 à 10 Hrs
 - Dispositif de distribution uniforme de l'eau: _____
 - Taux de débordement du déversoir (max: 14 gal/min. pi. linéaire):
prise d'eau décaantée à 3 pouces du fond.
installée par McDonald et fils.
 - Pente du fond (pi/pi): inconnue.
 - Drain: ~~non~~ oui
 - Le bassin est-il couvert: oui
 - Accès: trappe de l'intérieur
 - Vitesse d'écoulement linéaire (max. 0.5 pi/min.): _____
 - Mesure de sécurité: _____
 - Méthode de purges des boues: Nettoyage manuel
 - Fréquence des purges: _____
 - Disposition des boues: à l'égout
 - Présence de tubes inclinés: non.
 - Dimensions et inclinaison des tubes: _____
 - Charge superficielle (max. 0.7 g/min pi²): _____

FILTRATIONType de filtre: sous pressionFabricant: MORNINGNombre d'unités: 2Milieu filtrant: sable anthraciteType de fond: gravier

Sécurité: _____

Taux de filtration (nom. 2 gal/min pi²): 1.2 au débit max. 1.47 de 24,000 gal/jourSurface filtrante: Ø: 36 po. H: 48 po S: 7.07 pi²

Hauteur d'eau (min. 3 pi.): _____

Type de lavage: eau à contre courantLavage de surface: aucun

Distance horizontale max. pour atteindre une goulotte: _____

(Max 3 pi.): pas de goulotteContrôle du moment de lavage: d'après le temps: 1 fois par jourQuantité d'eau par lavage: le lavage dure 10 à 15 min.Période de temps entre 2 lavages: 24 heuresPompe de lavage: oui ~~non~~

Boules de glaise: _____

RESERVE D'EAU FINIEDimensions: 60 x 6.5 x 7Volume d'eau contenu: 20,000 gal 17,000 gallonsTemps de réserve au débit actuel: 19 heures 12 minutes 17 hrs au
debit max. de 24,000 gal/jourLocalisation: à l'usineFréquence de nettoyage: en même temps que le décanteur.
a été fait durant les changements (au besoin)
1x. au mois mais

→ Protection: _____

→ Trop-plein: _____

Accès: même trappe que pour le décanteur? Cheminée d'aération: oui Tuyau de 4 po.

Finition: _____

POMPES DE DISTRIBUTIONNombre de pompes: 1 2Type: centrifuge horizontale

Capacité: _____

Rotation: _____

Amorçage: automatiquePression de distribution: 50 lbs/po²Débit de sortie: Moy: 25,000 gal Imp./ jr

CHLORATIONLiquide: X Gazeuse: _____Nombre d'appareils: 2 Fabricant: PALL Modèle: WCP -2 Capacité: 60 gal/jr

No. de série: _____

Proportionnelle au débit: non Va être installé bientôt

Appareil d'urgence: _____

Tuyauterie: _____

Distance du premier client: _____

Équipement pour mesurer le résiduel: Ensemble Hach produit utilisé: orthotolidine Si la chloration est gazeuse:

Ventilation forcée: _____

Équipement isolé: _____

Accès: _____

DéTECTEUR de chlore: _____

Ammoniaque: _____

Balance: _____

Masque à gaz: _____

No. de série: _____

Nombre de bouteilles à la fois: _____

CHLORATION ITEM	PRÉ	POST
Point d'injection Dosage Lieu de prélèvements d'échantillons Résiduel Consommation journalière	Tuyau avant floccu- lateur 25 gal/jr	après filtres 0.2 -0.3

N.B. solution faite avec eau de javel concentrée à 12%
Lieu d'entreposage:

Endroit isolé et ignifuge:

Endroit non mi-souterrain:

Pas de source de chaleur:

Pas de matériaux combustibles:

Bouteilles vides et pleines séparées:

Loin d'une prise d'air:

DANGER ENTREPOSAGE DE CHLORE:

.....

.....

.....

.....

.....

CONTROLE DU DEBIT ET DES DOSAGES

Tous les dosages sont faits manuellement

Il y a un compteur sur le tuyau de sortie

PANNE DE COURANT

Génératrice: NIL

Puissance: _____

Mise en marché: _____

Fréquence d'utilisation: _____

Moteur auxiliaire: NIL

Type: _____

Utilisation: _____

Mise en marche: _____

Fréquence d'utilisation: _____

N.B. S'il y a une panne, rien ne fonctionne

LABORATOIREAppareils:

Turbidimètre: _____ Colorimètre: _____

Photomètre: _____ Spectrophotomètre: _____

Comparimètre: _____

Analyses et fréquences:

Turbidité: _____ Couleur: _____

Dureté: _____ Alcalinité: _____

pH: _____ Test de floculation: _____

Coliformes: _____ Odeur: _____

Conductivité: _____ Métaux: _____

Analyse Stade	pH	couleur	Turbi- dité	alcali- nité	dureté	flocula- tion
Eau brute						
Eau décantée						
Eau finie						

Il n'y a que l'analyse du chlore résiduel qui est faite

Le 6/2/76 fait par Ginette Gagnon DPD chlore libre: 0.7 après

les filtres

ENTRETIEN

Equipements mécaniques: Les pompes sont vérifiées

Equipements de contrôle _____

Propreté: Moyenne. ^{ESPACE RÉDUIT ET MAL ÉCLAIRÉ.} Il n'y a pas de lavabo et c'est toujours mouillé

Peinture: _____

RAPPORT

Une compilation des différentes données existent-elles? _____

Pas encore

Que comprend-t-elle? _____

Sur quelle base? _____

Dans quel but? _____

Peut-on en obtenir une copie? _____

PERSONNEL

Surintendant: _____

Tél: _____

Articles 53-54 de la L.A.D.

Opérateurs: _____
Articles 53-54 de la L.A.D. pour la vérification

Nombre d'heures à l'usine: minimum 1/2 heure par jour

Terminé le: 10 février 1976

SIGNATURE: *Ginette Gagnon*
Ginette Gagnon

corrections. R Seguin 07/03/77

USINE DE FILTRATION

RAPPORT D'INSPECTION

Préparé par: *Sainte Agnes*..... Inspection date: *20/10/75*.....
 Dossier no: *3480 TXO-1*..... Propriétaire: *Poulotte Rémillard*
57 Ste Agnes
 Adresse: *Rte. 104*..... Tél:
Racadie.....

Personnes rencontrées:

<u>Nom:</u>	<u>Titre</u>	<u>Dossier consulté avant la visite</u>
Articles 53-54 de la L.A.D.	Articles 53-54 de la L.A.D.	
.....
.....
.....

Date de la dernière visite: *20 fév 74*..... Nombre de visites cette année: *0*.....

But de la visite: *Contrôle régulier*.....

Avez-vous rencontré l'inspecteur sanitaire: Oui:.....

Non: pourquoi?.....

Prise d'eau et pré-traitement

Nom du cours d'eau: *4 puits*..... Amenée diamètre: *7"*.....

Amenée: Gravité:..... Pompes:

Frazil: Débit d'entrée: *7.500 gals./hr. M.G.U.S.F.*

Contrôle de la vanne d'entrée: *—* *capacité des 3 pompes existantes*

Grilles: *—*..... By-pass: *—*.....

Génératrice: *Nil*..... Moteur auxiliaire: *Nil*.....

Doseurs: Nombre:.....2..... Type:.....pompes doseuses.....

Etat général:.....Doseurs: Bien.....Entrepasages des sacs: Moyen

Entrepôt des produits: sacs d'alun par terre sur plancher de bois

Mélange rapide: Dans un bassin:.....Dans une conduite: ✓.....

Produits chimiques dosés:

<u>Nom</u>	<u>Quantité</u>	<u>Point d'application</u>
alun sec	tuyau après le chlor
.....
.....

Contrôle des dosages: Manuel.....

Flocculation: → type: agitation rapide Nombre de bassins:1.....

▷ écantation fabricant:..... Efficacité:.....

fréquence de nettoyage: 1 fois par 3 mois

disposition des boues: igout.....

Filtration

Nombre de filtres:2..... Type: press. pression

Fabricant:..... Dimensions: Φ 36" h = 48"

→ Taux de filtration: 2 gal/min. 1 pi^2 1,017 po^2 ou 7 pi^2
Opération par jour:24 h.....

Production actuelle:..... Capacité de l'usine:
→40,320 gals. / jr
à 2 gal/min. 1 pi^2

Production moyenne annuelle: pas de registre de tenu

Réservoir:

Nombre:.....aucun..... Capacité:.....

Localisation:.....

CHLORATION

Type: liquide:.......... Gazeuse:.....
Nombre d'appareils:....1..... Fabricant:.....*B.T.F.*.....
Modèle:..1384..... No. de série:*effacé*.....
Capacité: *100 gal. / jr.*..... Dosage: *≈ 5.0 gal. / jr.*.....
Proportionnel? oui..... Non...... *Débit dans le tuyau où le Cl₂ est ajouté est constant*
Point d'application: *Tuyau entre pompe d'eau brute et filtres*
Distance du premier client:..... Appareil d'urgence? *Oui*..... *Une des pompes dosées d'ailleurs peut servir.*
Chemin d'accès:..... Espace:.....

Chlorateur gazeux:

Ventilation forcée? oui..... non.....
Équipement gazeux isolé? oui..... non.....
Accès de l'extérieur seulement? oui..... non.....
Masque à gaz: type:..... Date:.....
DéTECTEUR à chlore? oui..... non.....
Ammoniaque? oui..... non.....
Lieu d'entreposage?
Balance?

Ozonateur Type:..... Capacité:.....
Fabricant:..... But:.....

Fluorateur: Type:..... Point d'application.....
Concentration:..... Produit utilisé:.....
Équipement de sécurité? gant?..... Masque?
Lunettes?..... Bottes?
Contrôle appliqué:

LABORATOIRE

Résultats d'analyses date:

Analyses	PH	Couleur	Turb.	Alc.	Chlore résiduel
Eau brute					
Eau décantée					
Eau traitée					0.0 à la station de chloration

Fréquence d'analyses:.....

Résultat du contrôle bact. des 2 derniers mois:.....

Régistre? Oui..... Non..... *N'est plus tenue*
Articles 53-54 de la L.A.D. *Je n'ai le mater et le soie*

Personnel: Surintendant: M... .. Tél.....
Articles 53-54 de la L.A.D.
Opérateurs:.... ..

Nombre d'heures à l'usine: *2 h. par jour* *pr lavage des filtres*
Appréciation de leur travail?.....

Entretien: Equipement mécanique?.....
Propreté? intérieur: *Faible* *Il ya travaux effectués* extérieur: *B*
Peinture? toilette: *Au case*

Rapport mensuel et annuel: existe-t-il? *Non*
obtenir une copie:

Discussion - Recommandations

*Il n'y a aucun compteur et aucun débitmètre.
Voir feuilles annexées*

RM/

Signé: *Genevieve Laguerre*

USINE DE FILTRATION

RAPPORT D'INSPECTION

Préparé par: *Sainte Agnes*..... Inspection date: *20/10/75*.....
 Dossier no: *3480 TXO-1*..... Propriétaire: *Poulotte Rémillard*
511 Ste Agnes
 Adresse: *Rte. 104*..... Tél:
Racadie.....

Personnes rencontrées:

<u>Nom:</u>	<u>Titre</u>	<u>Dossier consulté avant la visite</u>
Articles 53-54 de la L.A.D. ...		
.....
.....

Date de la dernière visite: *20 fév 74*..... Nombre de visites cette année: *0*.....

But de la visite: *Contrôle régulier*.....

Avez-vous rencontré l'inspecteur sanitaire: Oui:.....

Non: pourquoi?.....

Prise d'eau et pré-traitement

Nom du cours d'eau: *4 puits*..... Amenée diamètre: *7"*.....

Amenée: Gravité:..... Pompes:

Frazil: Débit d'entrée: *7.500 gals / hr. M.G.U.S.F.*

Contrôle de la vanne d'entrée: *—* *capacité des 3 pompes existantes*

Grilles: *—*..... By-pass: *—*.....

Génératrice: *Nil*..... Moteur auxiliaire: *Nil*.....

Doseurs: Nombre:.....2..... Type:.....pompes doseuses.....

Etat général:.....Doseurs: Bien.....Entrepasages des sacs: Moyen

Entrepôt des produits: sacs d'alun par terre sur plancher de bois

Mélange rapide: Dans un bassin:.....Dans une conduite: ✓.....

Produits chimiques dosés:

<u>Nom</u>	<u>Quantité</u>	<u>Point d'application</u>
alun sec	tuyau après le chlor
.....
.....

Contrôle des dosages: Manuel.....

Flocculation: → type: agitation rapide Nombre de bassins:1.....

▷ écantation fabricant:..... Efficacité:.....

fréquence de nettoyage: 1 fois par 3 mois

disposition des boues: igout.....

Filtration

Nombre de filtres:2..... Type: press. pression

Fabricant:..... Dimensions: Φ 36" h = 48"

→ Taux de filtration: 2 gal/min. 1 pi^2 1,017 po^2 ou 7 pi^2
Opération par jour:24 h.....

Production actuelle:..... Capacité de l'usine:
→40,320 gals. / jr
à 2 gal/min. 1 pi^2

Production moyenne annuelle: pas de registre de tenu

Réservoir:

Nombre:.....aucun..... Capacité:.....

Localisation:.....

CHLORATION

Type: liquide:.......... Gazeuse:.....
Nombre d'appareils:.....1..... Fabricant:.....B.T.Fo.....
Modèle:.....1384..... No. de série:.....effaci'.....
Capacité: 100 gal. / jr..... Dosage: \approx 5.0 gal. / jr.....
Proportionnel? oui..... Non... Débit dans le tuyau où le Cl_2
est ajouté est constant
Point d'application:Tuyau entre pompe d'eau brute et filtres
Distance du premier client:..... Appareil d'urgence?.....Oui: Une
des pompes dosées d'ailleurs peut servir.
Chemin d'accès:..... Espace:.....

Chlorateur gazeux:

Ventilation forcée? oui..... non.....
Équipement gazeux isolé? oui..... non.....
Accès de l'extérieur seulement? oui..... non.....
Masque à gaz: type:..... Date:.....
DéTECTEUR à chlore? oui..... non.....
Ammoniacque? oui..... non.....
Lieu d'entreposage?
Balance?

Ozonateur Type:..... Capacité:.....
Fabricant:..... But:.....

Fluorateur: Type:..... Point d'application.....
Concentration:..... Produit utilisé:.....
Équipement de sécurité? gant?..... Masque?
Lunettes?..... Bottes?
Contrôle appliqué:

LABORATOIRE

Résultats d'analyses date:

Analyses	PH	Couleur	Turb.	Alc.	Chlore résiduel
Eau brute					
Eau décantée					
Eau traitée					0.0 à la station de chloration

Fréquence d'analyses:.....

Résultat du contrôle bact. des 2 derniers mois:.....

Régistre? Oui..... Non..... *N'est plus tenue*

Personnel: Surintendant: Articles 53-54 de la L.A.D. *Il veut le mater et le soie* Tél.....

Opérateurs: Articles 53-54 de la L.A.D.

Nombre d'heures à l'usine: *2 h. par jour* *pr lavage des filtres*

Appréciation de leur travail?.....

Entretien: Equipement mécanique?.....

Propreté? intérieur: *Faible* *Il ya travaux d'entretien* extérieur: *B*.....

Peinture? toilette: *Aucune*.....

Rapport mensuel et annuel: existe-t-il? *Non*.....

obtenir une copie:

Discussion - Recommandations

*Il n'y a aucun compteur et aucun débitmètre.
Voir feuilles annexées*

RM/

Signé: *Genevieve Laguerre*

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : 7110-16-13-56083-20

Archives N°. :

Date de l'événement: 21 septembre 2013

Heure :

Nb de photos : 0

Organisme impliqué : Les Maisons Usinées Remillard inc. (Nordikau/Parkbridge)

Tél. ()

Adresse : 1300, route 104

Poste: []

Ville : Saint-Jean-sur-Richelieu (V)

Code postal:

Endroit de l'événement : Usine de filtration du parc de maison mobile.

Code S.P.:

Ville de l'événement : Saint-Jean-sur-Richelieu (V)

N°. de ville : 56083

Produit en cause : eau potable

État du produit L/S/G: (L)

CLASSE	U.N.:
	C.A.S.:

Quantité: Approx

Imp.: L

Sans Dév.:

Dév.: L

Réc.: L

Aspects humains

Sans Objet:

Évacués : Nb.:

Blessés : Nb.:

Traités imm. Nb.:

Hospitalisés : Nb.:

Décédés : Nb.:

SECTEUR : Résidentiel

Autres/Mixte :

IMPACT : Air

Cours d'eau

Infrastructure d'Intérieur

Infrastructure Souterraine

Infrastructure de Surface

Milieu Naturel

Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Bris d'équipement

Sommaire (causes de l'événement) : Pompe a chlore à cesser de fonctionner.

Signalé par: Linda Lafontaine, directrice des opérations

Origine M.E.

Organisme : Nordikau (Parc de maison Mobile Rémillard)

Appel reçu à: 07:02

Tél. : (450) 916-8290

[]

Date : 22 septembre 2013

Fin de la conversation 07:07

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie Date de sortie:

Urgence-Environnement :

Organisme impliqué:

Responsables municipaux:

Autres:

Rendu sur les lieux à:

Quitte les lieux à:

Temps total: min

Nb de sorties: 0

Catégorie : 1

Demande d'exécution de travaux

Émissions 115.1

Fonds d'urgence Coût:

Pér. de traitement: Int.

Transféré à (serv. ou code): URB

Zone (M.T.M) :

X :

Y :

Sommaire :
(Interventions)

Mme Lafontaine m'explique qu'elle a eu un problème avec sa pompe à chlore qui aurait cessé de fonctionner environ 10 à 15 minutes selon elles. Elle m'explique qu'elle a émis un avis d'ébullition préventif lorsque c'est arrivé et avait oublié de nous informer la veille. Elle m'explique que sont réseau à une particularité au niveau du chlore qui doit être à 0,35 au lieu de 0,30. Elle m'indique ne pas avoir averti la direction de la santé publique. Je l'informe qu'elle doit toujours aviser la Santé lors d'un avis d'ébullition préventif ou non et que ce soit la fin de semaine ou pendant la semaine ne fait aucune différence sur la procédure à suivre. Elle m'indique qu'elle va les appeler pour les aviser. Je lui indique de remplir le formulaire du ministère à cet effet et de communiquer avec l'inspecteur responsable de son dossier lundi, soit Rémy Bellefleur.

Signature: Alexandre Charron

Date : 23 septembre 2013



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

Je recommande le transfert du dossier au service municipal pour un suivi approprié.

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : 7110-16-07-56083-30

Archives N°. :

Date de l'événement: 26 octobre 2007 Heure :
 Organisme impliqué : ParkBridge Lifestyle Communities
 Adresse : 1300, Route 104
 Ville : Saint-Jean-sur-Richelieu
 Endroit de l'événement : Eau potable - parc de maisons mobiles

Nb de photos : 0
 Tél. (514) 7915050
 Poste: []
 Code postal:
 Code S.P.:

Ville de l'événement : Saint-Jean-sur-Richelieu (V)

N°. de ville : 56083

Produit en cause : eau potable

État du produit L/S/G: (L)

CLASSE	U.N.:
	C.A.S. :

Quantité: Approx Imp.: L
 Sans Dév. : Dév. L
 Réc. L

Aspects humains

Sans Objet:

Évacués : Nb. :
 Blessés : Nb. :
 Traités imm. Nb. :
 Hospitalisés : Nb. :
 Décédés : Nb. :

SECTEUR : Résidentiel Autres/Mixte :

IMPACT : Air Cours d'eau Infrastructure d'Intérieur
 Infrastructure Souterraine Infrastructure de Surface Milieu Naturel Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Bris d'équipement

Sommaire (causes de l'événement) : Turbidité de l'eau suite à un changement de pompe d'un des 12 puits

Signalé par: Articles 53-54 de la L.A.D.

Origine M.E.

Organisme : ParkBridge Lifestyle Communities

Appel reçu à: 18:13

Tél. : (514) 791-5050 [] Date : 26 octobre 2007

Fin de la conversation 18:15

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie Date de sortie:

Urgence-Environnement :

Organisme impliqué: ParkBridge Lifestyle Communities, (Articles 53-54 de la L.A.D.)

Rendu sur les lieux à:

Quitte les lieux à:

Responsables municipaux:

Temps total: min

Nb de sorties: 0

Catégorie : 1

Demande d'exécution de travaux

Autres:

Émissions 115.1

Fonds d'urgence Coût:

Pér. de traitement: Ext.

Transféré à (serv. ou code): URB Zone (M.T.M) : X :

Y :

Sommaire : Turbidité de l'eau suite à un changement de pompe d'un des puits. A été avisé de contacter, lundi matin, le MDDEP bureau de Longueuil (avec # de téléphone) et la DSP (avec # de téléphone). Suivi téléphonique, le lundi, 29 octobre 07 avec le responsable du dossier au service municipal.
 (Interventions)

Signature: Christian Blanchette

Date : 26 octobre 2007